

### Conseil Général Département du Nord

#### **CONSEIL GENERAL**

#### **REUNION DU 12 AVRIL 2011**

#### PROCES-VERBAL

-=-=-=-

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général le 12 avril 2011 sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice: 79

Etaient présents: Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Erick CHARTON, Joëlle COTTENYE, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, Jean-Pierre DECOOL, Bernard DELVA, Marie DEROO, Albert DESPRES, Jean-Luc Detavernier, Stéphane Dieusaert, Didier Drieux, Philippe Dronsart, Marie Fabre, Alain FAUGARET, André FIGOUREUX, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Bernard HAESEBROECK, Bernard HANICOTTE, Olivier HENNO, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Alexandra LECHNER, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Frédéric MARCHAND, Jacques MARISSIAUX, Mehdi MASSROUR, Jacques MICHON, Luc MONNET, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECO, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Aymeric ROBIN, Daniel RONDELAERE, Jean-Marie RUANT, Jean SCHEPMAN, **Nicolas** SIEGLER, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Patrick VALOIS, Michel VANDEVOORDE, Alain VANWAEFELGHEM, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Alain BRUNEEL donne pouvoir à Jacques MICHON, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Norbert JESSUS donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Jean JAROSZ, Serge VAN DER HOEVEN donne pouvoir à Aymeric ROBIN

<u>Absent</u>	<u>(e</u>	)(	S	) excusé(	<u>(e</u>	)(:	<u>s)</u>	:
---------------	-----------	----	---	-----------	-----------	-----	-----------	---

Absent(e)(s):

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures et demande à Monsieur Nicolas SIEGLER de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 24, alinéa 1<sup>er</sup>, du Règlement Intérieur, Monsieur le Président donne connaissance de la composition des Groupes de l'Assemblée Départementale :

- Groupe Socialiste et apparentés : 39 membres, dont le Président Monsieur Didier MANIER ;
- Groupe Communiste Front de Gauche :
   14 membres, dont le Président Monsieur Charles BEAUCHAMP ;
- Groupe Union Pour le Nord : 22 membres, dont le Président Monsieur Jean-René LECERF.

Monsieur le Président ajoute que Madame Monique LEMPEREUR, Messieurs Olivier HENNO, Dany WATTEBLED et Nicolas SIEGLER sont considérés comme Non Inscrits dans le cadre du Règlement Intérieur.

Monsieur le Président indique que, conformément à l'article L 3123-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a demandé à Monsieur le Préfet, le 1<sup>er</sup> avril 2011, de conférer l'honorariat à Messieurs CARTON, CHER et DUCARNE, anciens Conseillers Généraux, et l'honorariat de Président du Conseil Général à Monsieur Bernard DEROSIER.

Monsieur le Président rend compte, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délibération du 17 mai 2010 déléguant au Président du Conseil Général le pouvoir d'accepter des dons et legs, et de fixer différents tarifs. Il précise que l'Administration Départementale et le Cabinet sont à la disposition des Conseillers Généraux s'ils souhaitent plus d'informations.

Monsieur le Président présente ses sincères condoléances à Monsieur Michel GILLOEN qui a perdu sa maman le 26 mars dernier.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que Monsieur Dominique BUR a été nommé Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord, en remplacement de Monsieur Jean-Michel BERARD, nommé Conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Evoquant les suites des élections cantonales, Monsieur le Président félicite l'ensemble des Présidents de Conseils Généraux qui ont été élus et leur adresse tous ses vœux de réussite. Il fait observer que la Gauche poursuit sa progression puisque le Groupe majoritaire de l'Assemblée des Départements de France (ADF) comptera désormais 61 membres sur 101.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'assemblée générale statutaire de renouvellement des instances de l'ADF qui se tiendra le 11 mai prochain. Il souhaite que le Département du Nord prenne toute sa place dans la vie de l'ADF, en particulier au sein de ses Commissions, et précise qu'il rencontrera demain son Président, Monsieur Claudy LEBRETON.

Revenant sur le congrès des Maires du Nord qui s'est réuni le 7 avril 2011, Monsieur le Président signale qu'il a rappelé que le Conseil Général du Nord n'était pas contre une réforme de l'intercommunalité, mais souhaitait plus de lisibilité concernant le découpage territorial du département. Il s'interroge, par ailleurs, sur la place qui sera réservée au Département dans le nouveau paysage intercommunal qui se dessine.

Monsieur le Président note que la première réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale est fixée, à ce jour, au 29 avril prochain et indique qu'il a demandé à Monsieur le Préfet de reporter cette échéance. Il souligne qu'il n'a pas encore eu de réponse définitive, mais précise qu'il a déjà affirmé auprès du Préfet la volonté du Département de poursuivre sa politique de contractualisation sur l'ensemble du territoire du Nord en lien étroit avec les Communes et les Intercommunalités.

Monsieur le Président fait remarquer que le 6 avril 2011, le Conseil d'Etat examinait les questions prioritaires de constitutionnalité soulevées par 28 Départements, dont celui du Nord. Il met en exergue les conclusions du rapporteur public et se réjouit de cette première étape qui conforte les Départements dans leurs démarches et leurs argumentaires.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur le grand débat concernant la dépendance lancé par le Président de la République et s'étonne de la méthode déployée par le Gouvernement pour l'animer. Il souhaite que le Département du Nord puisse peser de tout son poids dans cet enjeu fondamental.

Monsieur le Président soumet les procès-verbaux des réunions des 24 et 25 janvier et des 14 et 15 février derniers qui, sans observation, sont adoptés à l'unanimité.

#### QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur le Président note avec satisfaction que sur les six questions d'actualité qui vont être posées, quatre sont portées par des nouveaux Conseillers Généraux.

Revenant sur les suppressions de postes dans l'Education Nationale, Madame Alexandra LECHNER met en exergue les effets de cette logique purement comptable et fait remarquer que l'éducation prioritaire est également touchée. Elle souligne, par ailleurs, les efforts du Département en ce qui concerne les collèges.

Madame LECHNER soulève la question de l'importance des effectifs en classe et s'interroge sur la réponse qui pourra être apportée aux élèves en difficulté quand tous les postes d'aide et les moyens supplémentaires seront supprimés.

Monsieur Aymeric ROBIN signale que la carte scolaire a été publiée au lendemain des élections cantonales et fait observer les suppressions de postes dans le Nord. Il considère que le Département doit se dresser fermement contre cette politique et soutenir les élus locaux qui, au quotidien, mobilisent des moyens humains et financiers en faveur de leurs établissements scolaires.

Monsieur ROBIN souhaite savoir comment le Conseil Général du Nord entend s'associer à la communauté éducative qui se mobilise aujourd'hui pour faire respecter le principe républicain de l'égal accès des enfants à l'instruction, la formation professionnelle et la culture.

Monsieur le Président fait remarquer que les chiffres de la carte scolaire, qui sont traditionnellement annoncés dans le courant du mois de février, ont été publiés après les élections cantonales et ont suscité des réactions très fortes du milieu éducatif et des parents d'élèves sur l'ensemble du territoire national.

Monsieur le Président souligne les suppressions de postes dans le département et note que l'enseignement privé catholique n'est pas épargné. Il invite les Conseillers Généraux à relayer la mobilisation pour la défense du service public de l'éducation.

Monsieur le Président note que les crédits d'investissement du Département seront maintenus et porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'un débat autour de la notion de Projet Educatif Global Départemental aura lieu très prochainement.

Madame Joëlle COTTENYE fait observer que la RD 700 est un axe local majeur et insiste particulièrement sur sa vocation de desserte économique. Elle demande que le Département s'engage rapidement dans une véritable concertation avec tous les Maires du canton et les habitants concernés afin de faire aboutir le projet d'aménagement de cette voie.

Monsieur Rémi PAUVROS, Premier Vice-Président en charge des Infrastructures, rend hommage à son prédécesseur, Madame Jocya VANCOILLIE, pour le travail effectué concernant ce dossier complexe.

Monsieur PAUVROS précise qu'une fois le maître d'œuvre chargé des études désigné, une concertation aura lieu et espère l'engagement de la DUP dès 2012.

Monsieur le Président fait également remarquer que Madame Jocya VANCOILLIE a été une excellente Vice-Présidente en charge des Infrastructures.

Monsieur Laurent COULON porte à la connaissance des Conseillers Généraux que le 5 avril dernier, le Président de la République a enfin lancé le dialogue compétitif pour la réalisation du canal Seine Nord. Il souligne que ce projet est important et indispensable en termes d'aménagement du territoire et de développement économique.

Monsieur COULON demande des informations concernant l'investissement et la place qu'occupera le Département du Nord pour la réalisation de ce grand projet d'avenir.

Monsieur le Président précise que ce dossier sera suivi en particulier par le Premier Vice-Président en charge des Infrastructures et la Vice-Présidente en charge du Développement Economique et ajoute qu'il en assurera la coordination.

Monsieur le Président fait observer que le projet de canal Seine Nord revêt plusieurs enjeux d'importance et indique que la décision du Président de la République est donc incontestablement une bonne nouvelle. Il regrette toutefois qu'elle ait un peu tardé et note qu'il a fallu une forte mobilisation des milieux économiques et politiques régionaux.

Monsieur le Président apporte à l'Assemblée Départementale des éléments d'information concernant la participation du Département et précise que celui-ci pourra mettre ses compétences à contribution afin que la réalisation du canal Seine Nord et de la plate-forme multimodale notamment de Marquion génère des retombées économiques, sociales et environnementales positives pour le territoire du Nord.

Monsieur Fabien THIEME signale que plus de 1 000 salariés sont, depuis le 31 mars dernier, en grève illimitée chez Toyota Onnaing et indique que le Groupe Communiste-Front de Gauche réitère son soutien aux grévistes. Il évoque également la mobilisation des employés de Carrefour qui réclament de meilleurs salaires.

Monsieur THIEME souligne que les moyens existent en France pour une autre politique qui pourrait favoriser l'augmentation des salaires, l'emploi durable et de qualité, l'amélioration des conditions de travail.

Monsieur le Président met en exergue une progression de la pauvreté en France.

Madame Martine FILLEUL constate une augmentation du nombre de conflits du travail liés à la question des salaires et revient sur la situation de Toyota ainsi que sur celle de Carrefour. Elle précise que le pouvoir d'achat connaît une dégradation rapide et importante et rappelle le taux de chômage ainsi que celui des allocataires du RSA dans le département.

Madame FILLEUL fait remarquer qu'à défaut de politique industrielle ou d'emploi du Gouvernement, les investissements publics des collectivités locales créent une dynamique essentielle pour le soutien de l'activité économique et donc de l'emploi. Elle ajoute que l'intervention des collectivités ne se limite pas aux dépenses d'investissement puisqu'elle contribue également à développer le tissu économique, notamment par la création d'entreprises ou d'activités.

Monsieur le Président fait remarquer qu'entre 2004 et 2010, le Département du Nord a investi 2,800 milliards d'euros, soit directement, soit par le biais des cofinancements auprès des Collectivités Territoriales.

Monsieur André FIGOUREUX constate qu'il faudra mener un travail important pour parvenir à replacer la personne au cœur des priorités départementales et remettre le Conseiller Général au centre du processus décisionnel. Il souligne que son expérience récente le démontre et attire ainsi l'attention sur sa demande de renseignement auprès d'un fonctionnaire départemental.

Monsieur FIGOUREUX souhaite connaître les dispositions qui ont été prises afin d'assurer l'accueil des nouveaux Conseillers Généraux, notamment pour leur présenter les différents services et les fonctionnaires responsables qui seront leurs interlocuteurs sur les différents dossiers.

Concernant l'intégration des nouveaux Conseillers Généraux, Monsieur le Président signale que des réunions d'information seront organisées, dans le courant du mois de mai, à l'Hôtel du Département et dans chacun des arrondissements.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il est responsable de la manière de servir des 8 500 agents du Département, avec le concours du Directeur Général des Services. Il précise que les Conseillers Généraux ont un interlocuteur, le Président du Conseil Général, et par délégation, le Vice-Président.

Monsieur le Président s'engage solennellement à ce qu'un Conseiller Général, de Droite ou de Gauche, soit informé le plus rapidement possible des éléments de réponse qui lui sont dus.

Monsieur le Président rappelle que le Département est le deuxième employeur du Nord et souligne qu'il existe un minimum de règles qui concourent à être dans une logique de service public efficace.

Monsieur le Président prend les points inscrits à l'ordre du jour. Il note que cette séance est un peu particulière et remercie les Présidents de Groupes ainsi que Monsieur Gérard COLLART, Directeur du Secrétariat de l'Assemblée Départementale, qui s'est mobilisé afin que cette réunion se déroule dans d'excellentes conditions.

#### **Formation des Commissions**

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux un amendement au projet de délibération n°1 qui propose de remplacer le mot « Budget » par « Finances » dans la dénomination de la 1ère Commission. Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de créer 8 Commissions de chacune 20 membres et cite leur dénomination.

Monsieur le Président signale qu'il a reçu les listes des désignations aux Commissions et indique qu'elles ont été affichées plus d'un quart d'heure avant l'ouverture de la séance. Il précise que cet affichage sera considéré comme ayant reçu ratification si, avant la clôture de cette séance, 10 membres au moins ne s'y opposent pas par une déclaration écrite et signée remise au Président.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers

Généraux le projet de délibération amendé relatif au rapport suivant :

**N° 1** 

## DSAD/2011/286 OBJET: FORMATION DES COMMISSIONS

L'article L3121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil Général de créer des Commissions.

Elles sont chargées d'examiner les rapports qui leur sont transmis.

Conformément aux dispositions contenues dans le Règlement Intérieur adopté le 3 avril 2008, puis modifié le 6 avril 2009, les Commissions sont présidées chacune par un Président. Le ou les Vice-Présidents ou le ou les conseillers généraux ayant reçu une délégation permanente pour signer les rapports du Président du Conseil Général lorsque leurs fonctions entrent dans le champ des compétences d'une Commission, siègent de droit aux côtés du Président de celle-ci.

Chacun des Groupes dont se compose l'Assemblée Départementale fixe la répartition de ses membres dans chaque Commission proportionnellement à son importance numérique.

Les sièges restés vacants après cette répartition sont attribués aux Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe. Les candidatures pour ces sièges font, à défaut d'accord entre les non-inscrits, l'objet d'un choix effectué au bénéfice de l'âge.

Dans l'hypothèse où la répartition n'a permis aucune vacance, le ou les Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe sont membres, en surnombre, de la commission de leur choix.

Chaque Conseiller Général est membre au moins d'une commission, sans toutefois dépasser le nombre de trois.

Les listes de désignations aux Commissions sont remises au Président de l'Assemblée par les Présidents de Groupe. Elles sont accompagnées, éventuellement, par la ou les candidatures aux sièges restés vacants présentées par le ou les Conseillers Généraux non-inscrits. Les listes de désignations, complétées le cas échéant par ces candidatures, sont affichées un quart d'heure au moins avant l'ouverture de la séance publique où il en sera donné connaissance au Conseil Général. Elles seront considérées comme ayant reçu ratification du Conseil si, avant la clôture de cette séance, 10 membres au moins ne s'y sont pas opposés par une déclaration écrite et signée remise au Président. En cas d'opposition, le Conseil Général procède à un vote.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de créer 8 Commissions, de chacune 20 membres, ayant les dénominations ci-après :
- 1ère Commission: Qualité du service public, Budget, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires européennes.
- 2ème Commission: Transports, Infrastructures.
- 3<sup>ème</sup> Commission: Lutte contre les exclusions, Enfance, Famille, Jeunesse, Santé.
- **4**ème **Commission**: Personnes âgées, Personnes en situation de handicap.
- 5<sup>ème</sup> Commission: Education.
- 6ème Commission : Aménagement du territoire, Développement économique, Développement de l'espace rural, Logement, Habitat.
- **7**<sup>ème</sup> **Commission**: Culture, Sports, Tourisme et Vie associative.
- **8**ème **Commission**: Environnement, Politique de l'eau
- de désigner ses représentants au sein de chaque Commission, conformément aux dispositions contenues dans le rapport.

#### LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION:

## QUALITE DU SERVICE PUBLIC, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS INTERNATIONALES, AFFAIRES EUROPEENNES

### (20 membres dont 1 non inscrit + en surnombre 1 non inscrit)

#### **Groupe Socialiste et Apparentés**

MM. Joël CARBON

Alain FAUGARET

Didier MANIER

Jacques MARISSIAUX

Mehdi MASSROUR

Rémi PAUVROS

Roméo RAGAZZO

Jean-Marie RUANT

Jean SCHEPMAN

Renaud TARDY

Roger VICOT

#### **Groupe Union Pour le Nord**

MM. Jean-Claude DEBUS
Bernard DELVA

Jean-René LECERF Luc MONNET Christian POIRET

#### **Groupe Communiste – Front de Gauche**

MM. Charles BEAUCHAMP
Jacques MICHON
Eric RENAUD

#### **Non Inscrit**

M. Olivier HENNO

#### Non Inscrit en surnombre

Mme Monique LEMPEREUR

#### **LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION:**

#### TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES

(20 membres + en surnombre 1 non inscrit)

#### **Groupe Socialiste et Apparentés**

Mme Delphine BATAILLE

MM. Gérard BOUSSEMART

Joël CARBON

Laurent COULON

Alain FAUGARET

Bernard HAESEBROECK

Vincent LANNOO

Philippe LETY

Mme Françoise POLNECQ

MM. Bertrand RINGOT Jean-Marie RUANT

### **Groupe Union Pour le Nord**

M. Guy BRICOUT

Mme Joëlle COTTENYE

MM. Bernard DELVA

Jacques HOUSSIN

Patrick VALOIS

Joël WILMOTTE

#### Groupe Communiste - Front de Gauche

MM. Alain BRUNEEL
Jean-Claude DULIEU
Jean JAROSZ

#### Non Inscrit en surnombre

M. Olivier HENNO

#### LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

### <u>LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, ENFANCE, FAMILLE,</u> JEUNESSE, SANTE

(20 membres dont 1 non inscrit)

#### **Groupe Socialiste et Apparentés**

Mme Marie DEROO
 M. Philippe DRONSART
 Mme Marie FABRE
 M. Marc GODEFROY
 Mme Alexandra LECHNER
 MM. Didier MANIER
 Frédéric MARCHAND
 Mehdi MASSROUR

Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

MM. Michel VANDEVOORDE Alain VANWAEFELGHEM

#### **Groupe Union Pour le Nord**

MM. Jean-Pierre DECOOL
Bernard HANICOTTE
Jean-René LECERF
Mme Brigitte LHERBIER
M. Joël WILMOTTE

#### **Groupe Communiste – Front de Gauche**

MM. Jean-Claude DULIEU
Aymeric ROBIN
Serge VAN DER HOEVEN

#### **Non Inscrit**

Mme Monique LEMPEREUR

#### LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION:

#### PERSONNES AGEES, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

(20 membres)

#### **Groupe Socialiste et Apparentés**

M. Erick CHARTON
Mmes Marie DEROO
Martine FILLEUL
MM. Georges FLAMENGT
Michel GILLOEN
Marc GODEFROY
Frédéric MARCHAND

Rémi PAUVROS Bertrand RINGOT

Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

M. Roger VICOT

#### **Groupe Union Pour le Nord**

MM. Jean-Marc GOSSET

Bernard HANICOTTE
Jacques HOUSSIN
Mme Brigitte LHERBIER
MM. Christian POIRET

MM. Christian POIRE
Patrick VALOIS

#### **Groupe Communiste – Front de Gauche**

MM. Bernard BAUDOUX
Albert DESPRES

Jean-Claude QUENNESSON

#### **LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :**

#### **EDUCATION**

(20 membres dont 1 non inscrit)

#### **Groupe Socialiste et Apparentés**

MM. Jean-Jacques ANCEAU
Laurent COULON
Philippe DRONSART
Mme Marie FABRE

M. Vincent LANNOO

Mme Alexandra LECHNER

MM. Michel MANESSE
Jacques MARISSIAUX
Daniel RONDELAERE
Jean-Marie RUANT
Michel VANDEVOORDE

#### **Groupe Union Pour le Nord**

Mme Joëlle COTTENYE
MM. Jean-Claude DEBUS
André FIGOUREUX
Mme Sylvie LABADENS
M. Alain POYART

#### **Groupe Communiste – Front de Gauche**

MM. Albert DESPRES
Michel LEFEBVRE
Jacques MICHON

#### **Non Inscrit**

M. Dany WATTEBLED

#### LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE, DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE RURAL,
LOGEMENT, HABITAT

(20 membres + en surnombre 2 non inscrits)

#### **Groupe Socialiste et Apparentés**

MM. Jean-Pierre ALLOSSERY

Jean-Jacques ANCEAU
Mme Delphine BATAILLE
MM. Laurent COULON
Georges FLAMENGT

Marc GODEFROY
Michel MANESSE
Jacques PARENT
Jean-Luc PERAT
Roméo RAGAZZO
Michel VANDEVOORDE

#### **Groupe Union Pour le Nord**

MM. Jean-Luc DETAVERNIER
Stéphane DIEUSAERT
Didier DRIEUX
André FIGOUREUX
Alain POYART
Philippe WAYMEL

#### **Groupe Communiste – Front de Gauche**

MM. Jean-Claude QUENNESSON Eric RENAUD Fabien THIEME

#### Non Inscrit en surnombre

MM. Dany WATTEBLED Nicolas SIEGLER

#### **LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION:**

#### CULTURE, SPORTS, TOURISME ET VIE ASSOCIATIVE

(20 membres + en surnombre 1 non inscrit)

#### **Groupe Socialiste et Apparentés**

MM. Erick CHARTON
Philippe DRONSART

Michel GILLOEN

Bernard HAESEBROECK

Philippe LETY

Mehdi MASSROUR

Jean-Luc PERAT

Mme Françoise POLNECQ

MM. Jean SCHEPMAN

Renaud TARDY

Alain VANWAEFELGHEM

#### **Groupe Union Pour le Nord**

MM. Jean-Pierre DECOOL
Jean-Luc DETAVERNIER
Stéphane DIEUSAERT
Didier DRIEUX
Jean-Marc GOSSET
Philippe WAYMEL

#### **Groupe Communiste – Front de Gauche**

MM. Jean JAROSZ

Aymeric ROBIN Serge VAN DER HOEVEN

#### Non Inscrit en surnombre

M. Nicolas SIEGLER

#### **LISTE DE DESIGNATION A LA COMMISSION :**

#### ENVIRONNEMENT, POLITIQUE DE L'EAU

(20 membres)

#### **Groupe Socialiste et Apparentés**

MM. Jean-Jacques ANCEAU

Gérard BOUSSEMART

Joël CARBON

Mmes Marie DEROO

Martine FILLEUL

MM. Georges FLAMENGT

Michel GILLOEN
Michel MANESSE
Jacques PARENT

Mme Françoise POLNECQ

M. Daniel RONDELAERE

#### **Groupe Union Pour le Nord**

MM. Guy BRICOUT

Bernard HANICOTTE

Mme Sylvie LABADENS

MM. Jean-René LECERF

René LOCOCHE Luc MONNET

#### **Groupe Communiste – Front de Gauche**

MM. Charles BEAUCHAMP Alain BRUNEEL

Norbert JESSUS

Le projet de délibération amendé correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein de chaque Commission, conformément aux listes jointes au rapport.

#### Règlement Intérieur du Conseil Général

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux un amendement au projet de délibération n°2 qui propose de remplacer le mot « Budget » par « Finances » dans la dénomination de la 1ère Commission. Cet amendement est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de reconduire le Règlement Intérieur tel qu'il existait dans le précédent mandat, modifié en ce qui concerne les Commissions.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que la Commission du Règlement Intérieur, qu'il présidera, sera créée prochainement afin d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée Départementale. Il précise qu'un nouveau Règlement Intérieur sera ainsi proposé dans les meilleurs délais.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération amendé relatif au rapport suivant :

 $N^{\circ}$  2

#### DSAD/2011/287 OBJET:

#### REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL GENERAL

L'article L3121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Général établit son Règlement Intérieur dans le mois qui suit son renouvellement.

Le Conseil Général a adopté son Règlement Intérieur par délibération du 3 avril 2008, puis l'a modifié par délibération du 6 avril 2009.

Il apparaît opportun de reconduire le Règlement Intérieur tel qu'il existait dans le précédent mandat modifié dans ses articles 4-1, 8 et 10-1, pour tenir compte du nombre, de la composition et des nouvelles appellations des commissions.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

 d'adopter son Règlement Intérieur conformément au projet annexé au présent rapport,

#### **CONSEIL GENERAL**

#### <u>DU NORD</u>

#### REGLEMENT INTERIEUR

#### TABLE DES MATIERES

**Chapitre I**: Des attributions du Président. Page 8

**Chapitre II**: De l'exercice des délégations

à la Commission Permanente. Page 9

**Chapitre III**: De la Commission Permanente.

Page 9

Chapitre IV: Du Bureau. Page 10

Chapitre V: Des commissions. Page 10

Chapitre VI: Des commissions spéciales. Page 12

**Chapitre VII**: Des groupes. Page 13

Chapitre VIII : Des réunions

du Conseil Général. Page 14

**Chapitre IX**: Des motions, vœux et propositions.

Des amendements. Page 15

**Chapitre X**: Des modes de votation. Page 17

**Chapitre XI**: De la police intérieure et extérieure

du Conseil Général. Page 18

Chapitre XII: Du régime indemnitaire

et de la retraite. Page 18

**Chapitre XIII**: Du droit à la formation. Page 19

**Chapitre XIV**: De l'honorariat. Page 19

Chapitre XV: De la modification

du Règlement. Page 19

#### **CHAPITRE I**

#### DES ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT

#### ARTICLE PREMIER

Le Président du Conseil Général est l'organe exécutif du Département. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil Général.

#### ARTICLE 2

 Il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-Présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Conseil Général du Nord.

Dans les conditions prévues à l'article L. 3221-13 du CGCT, et sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, il peut subdéléguer les attributions que lui a confiées le Conseil Général.

- Il peut en outre charger d'autres membres du Conseil Général de certaines missions dont l'objet et la durée sont précisés. Toutes ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.
- 3. En cas d'empêchement, le Président peut être suppléé dans ses fonctions par le Premier vice-Président ou, à défaut, par un autre vice-Président dans l'ordre des nominations.
- 4. Il est l'ordonnateur des dépenses du Département et prescrit l'exécution des recettes départementales sous

réserve des dispositions particulières du code général des impôts relatives au recouvrement des recettes fiscales des collectivités locales.

- 5. Il gère le patrimoine du Département.
- 6. Il est le chef des services que le Département crée pour l'exercice de ses compétences.
- 7. Il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature aux responsables desdits services, en ce qui concerne les matières relevant en propre de leurs attributions.
- 8. Il convoque le Conseil Général, organise ses travaux, préside ses séances, veille au respect du Règlement, est chargé de la police de l'Assemblée.

#### **CHAPITRE II**

### DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

#### ARTICLE 3

Le Conseil Général peut déléguer une partie de ses attributions à la Commission Permanente, dans les conditions prévues par l'article L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales.

Ces délégations sont consenties sur proposition du Président du Conseil Général. Elles font l'objet de délibérations qui en précisent la nature et les limites.

#### **CHAPITRE III**

#### **DE LA COMMISSION PERMANENTE**

#### ARTICLE 4

#### DE SA COMPOSITION

 Outre le Président, la Commission Permanente du Conseil Général comprend les vice-Présidents dont le nombre ne peut être inférieur à quatre et supérieur à quinze, les Présidents de chacune des huit commissions et plusieurs autres membres.

Elle est élue dans les conditions prévues par les articles L. 3122-4 et L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales.

2. Le Président représente en permanence le Conseil Général. Il en assure le bon fonctionnement. Il a pour tâche de faire observer le Règlement, de diriger les débats et d'exécuter les décisions de l'Assemblée départementale. Il exerce les mêmes attributions

- pour le fonctionnement de la Commission Permanente.
- 3. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président est suppléé dans ses fonctions par un vice-Président, dans l'ordre des nominations.
- 4. En cas de vacance du siège du Président pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont provisoirement exercées par un vice-Président dans l'ordre des nominations et, à défaut, par un Conseiller Général désigné par le Conseil Général. Il est alors procédé au renouvellement de la Commission Permanente dans le délai d'un mois selon les modalités prévues à l'article L. 3122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 5. En cas de vacance de sièges de membres de la Commission Permanente autres que le Président, le Conseil Général peut décider de procéder aux nominations nécessaires pour la compléter.

#### ARTICLE 5

#### DES ATTRIBUTIONS

- 1. Le Président peut consulter la Commission Permanente pour l'organisation des travaux du Conseil Général et la préparation des séances.
- 2. La Commission Permanente délibère pour prendre des décisions ou rendre des avis sur toutes les affaires et dossiers qui lui sont soumis par le Président du Conseil Général dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Général.
- 3. Elle examine les dossiers présentés par le Président et déposés six jours au moins avant la date fixée pour sa réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.
- 4. Le vice-Président concerné par un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour de la Commission Permanente, en raison des fonctions qu'il a reçues par délégation du Président du Conseil Général intervient s'il le souhaite au soutien de ce projet, au cours de la discussion.
- 5. La Commission Permanente ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres en exercice est présente. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.
- 6. Les dispositions du chapitre X du présent Règlement relatif aux modes de votation sont applicables aux délibérations de la Commission Permanente, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux autres dispositions du Règlement relatives à la Commission Permanente.

7. Le procès-verbal des réunions est établi sous la responsabilité du Président et envoyé pour information à tous les membres de l'Assemblée.

#### ARTICLE 6

#### DES REUNIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

- 1. La Commission Permanente se réunit sur convocation du Président du Conseil Général, en principe une fois par mois. Sauf urgence dûment motivée, les convocations sont adressées aux membres de la Commission Permanente, six jours francs à l'avance, avec notification précise de l'ordre du jour. Les rapports à examiner sont joints à la convocation. L'ordre du jour sera envoyé pour information aux Conseillers Généraux non membres de la Commission Permanente. La convocation et les rapports sont adressés sous la forme et par les moyens matériels que le Conseil Général juge appropriés.
- 2. Les séances de la Commission Permanente sont publiques. Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du Président, la Commission Permanente peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'elle se réunira à huis clos.
- 3. Au début de chaque réunion, le Président demande au plus jeune Conseiller Général présent d'assurer les fonctions de Secrétaire : il procède à l'appel nominal puis le Président soumet à l'approbation des membres de la Commission Permanente le procès-verbal de la réunion précédente.
- 4. Les membres de la Commission Permanente ne pouvant assister à une séance sont tenus de s'en excuser. Les membres de la Commission Permanente qui, au cours des douze mois précédents, auront été absents à plus de la moitié des séances de la Commission Permanente et ne se seront pas excusés en invoquant l'un des motifs visés à l'alinéa suivant, verront leur indemnité mensuelle de fonction réduite du tiers de son montant dans les limites posées à l'article L. 3123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les excuses sont considérées comme motivées dans les cas suivants :

- a) Maladie, accident ou évènement familial grave empêchant le Conseiller Général de se déplacer;
- b) Représentation du Conseil Général ou de son Président auprès d'organismes extérieurs ;
- c) Déplacement dans le cadre d'une mission relevant des compétences départementales ;

- d) Activité liée à une obligation professionnelle ou à un mandat politique ;
- e) Cas de force majeure.

#### CHAPITRE IV

#### **DU BUREAU**

#### ARTICLE 7

Le Président et les membres de la Commission Permanente ayant reçu délégation en application de l'article L. 3221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, forment le Bureau.

Le Bureau peut associer à ses travaux les Présidents des commissions ainsi que tout Conseiller Général concerné par l'ordre du jour.

#### CHAPITRE V

#### DES COMMISSIONS

#### ARTICLE 8

Pour l'étude des affaires qui lui sont soumises et la préparation des décisions qui lui incombent, le Conseil Général se divise en huit commissions présidées chacune par un Président.

Le ou les vice-Présidents ou le ou les Conseillers Généraux ayant reçu une délégation permanente pour signer les rapports du Président du Conseil Général, lorsque leurs fonctions entrent dans le champ des compétences d'une commission, siègent de droit aux côtés du Président de celle-ci.

Les dossiers soumis aux commissions le sont en fonction des compétences de chacune d'elles.

Leur dénomination est fixée comme suit :

1ère Commission: Qualité du service public,

Finances, Ressources humaines, Relations internationales, Affaires

européennes.

2ème Commission: Transports, Infrastructures.

3ème Commission: Lutte contre les exclusions,

Enfance, Famille, Jeunesse, Santé.

4ème Commission: Personnes âgées, Personnes en

situation de handicap.

5<sup>ème</sup> Commission: Education.

**6**ème Commission: Aménagement du territoire,

Développement économique, Développement de l'espace rural,

Logement, Habitat.

**7**ème Commission: Culture, Sports, Tourisme et Vie

associative.

8<sup>ème</sup> Commission: Environnement, Politique de l'eau.

#### ARTICLE 9

Dans le respect des dispositions de l'article 10, les sièges restés vacants après cette répartition sont attribués aux Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe. Les candidatures pour ces sièges font, à défaut d'accord entre les non-inscrits, l'objet d'un choix effectué au bénéfice de l'âge.

Dans l'hypothèse où la répartition n'a permis aucune vacance, le ou les Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe sont membres, en surnombre, de la commission de leur choix.

#### ARTICLE 10

- Chaque Conseiller Général est membre au moins d'une commission, sans toutefois dépasser le nombre de trois. L'effectif maximum des commissions est égal à 20 membres.
- 2. Les membres d'une Commission ne pouvant assister à une séance sont tenus de s'en excuser. Les membres d'une Commission qui, au cours des douze mois précédents, auront été absents à plus de la moitié des séances de la Commission ou de l'ensemble des Commissions auxquelles ils appartiennent et ne se seront pas excusés en invoquant l'un des motifs visés à l'alinéa suivant, verront leur indemnité mensuelle de fonction réduite du tiers de son montant dans les limites posées à l'article L. 3123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les excuses sont considérées comme motivées dans les cas suivants :

- a) Maladie, accident ou évènement familial grave empêchant le Conseiller Général de se déplacer ;
- b) Représentation du Conseil Général ou de son Président auprès d'organismes extérieurs ;
- c) Déplacement dans le cadre d'une mission relevant des compétences départementales ;
- d) Activité liée à une obligation professionnelle ou à un mandat politique ;
- e) Changement de la date de la réunion de la Commission après l'envoi d'une première convocation;
- f) Cas de force majeure.

#### ARTICLE 11

Les listes de désignation aux Commissions sont remises au Président de l'Assemblée par les Présidents de Groupe. Elles sont accompagnées, éventuellement, par la ou les candidatures aux sièges restés vacants présentées par le ou les Conseillers Généraux non-inscrits. Les listes de désignation, complétées le cas échéant par ces candidatures, sont affichées un quart d'heure au moins avant l'ouverture de la séance publique où il en sera donné connaissance au Conseil Général. Elles seront considérées comme ayant reçu ratification du Conseil si, avant la clôture de cette séance, 10 membres au moins ne s'y sont pas opposés par une déclaration écrite et signée remise au Président. En cas d'opposition, le Conseil Général procède à un vote.

#### ARTICLE 12

Au sein des commissions, chacun des membres du Conseil Général pourra permuter avec un membre de son groupe. Sur proposition de son Président de groupe, les permutations seront annoncées au Conseil Général et prendront effet dès cette communication.

#### ARTICLE 13

#### Conditions de réunion

1. Lorsqu'elles ont été constituées, les commissions sont convoquées par le Président du Conseil Général en vue de procéder à la désignation de leur Président.

Il ne peut être procédé à la désignation du Président de la commission que si la majorité des membres de cette dernière est présente.

Si cette condition n'est pas remplie, la réunion se tient de plein droit trois jours plus tard au moins, sans condition de quorum.

Le Président de la commission est désigné à la majorité absolue des membres de la commission pour la durée de la mandature. Si cette désignation n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et la désignation a lieu à la majorité relative des membres de la commission. En cas d'égalité des voix, la désignation est acquise au bénéfice de l'âge.

En cas de vacance du siège d'un Président de commission ou en cas d'empêchement définitif de celui-ci, les membres de la commission sont pareillement convoqués par le Président du Conseil Général en vue de procéder à la désignation d'un nouveau Président.

En cas d'empêchement non définitif d'un Président

de commission, celui-ci est suppléé dans ses fonctions par l'un des membres de la commission qu'il propose.

2. Les commissions sont réunies par leur Président.

Elles examinent les rapports qui relèvent de leurs compétences telles que définies à l'article 8 du présent Règlement.

Ces rapports leur sont transmis par le Président du Conseil Général ou le Président de la Commission sous la forme et par les moyens matériels que le Conseil Général juge appropriés.

Le ou les Vice-Présidents ou le ou les Conseillers Généraux ayant reçu délégation permanente pour signer les rapports, lorsque leurs fonctions reçues par délégation entrent dans le champ des compétences d'une commission, y siègent de droit pour y soutenir la discussion des rapports relatifs aux fonctions qui leur ont été déléguées.

- 3. Les rapports accompagnés d'un projet de délibération sont présentés au Conseil Général ou à la Commission Permanente par le Président de la Commission ou par un membre de celle-ci désigné comme rapporteur. L'avis de la commission est joint au rapport.
- 4. Lorsqu'une affaire concerne plusieurs commissions, le Président du Conseil Général désigne la commission chargée de la présentation d'un avis sur le rapport devant le Conseil Général ou la Commission Permanente, les autres commissions étant appelées à présenter un avis, soit devant la commission chargée à titre principal de l'examen du rapport, soit devant le Conseil Général ou la Commission Permanente.
- 5. Les commissions pourront grouper, dans un rapport collectif, les affaires ayant un intérêt commun.
- 6. Dans les commissions, l'avis des membres est recueilli à main levée. Le ou les Vice-Présidents ou le ou les Conseillers Généraux ayant reçu délégation permanente pour signer les rapports, qui y siègent de droit, ne prennent pas part au vote.
- 7. Toutefois, le vote nominal est de droit lorsqu'il est demandé par le Président, le vice-Président concerné par le rapport examiné en raison de ses fonctions déléguées ou par le tiers au moins des Conseillers Généraux présents.
- 8. Quel que soit le mode de votation, la voix du Président de la commission est prépondérante en cas de partage égal de voix.
- Le procès-verbal de chaque réunion de commission est distribué à tous les membres de la commission et soumis à l'approbation de celle-ci dès sa prochaine réunion.

#### ARTICLE 14

Le Président du Conseil Général peut assister aux réunions des commissions et demander à y être entendu.

#### ARTICLE 15

Les commissions peuvent solliciter l'audition d'un fonctionnaire ou de personnes qualifiées pour l'examen des dossiers dont elles sont saisies.

#### ARTICLE 16

Tout Conseiller Général peut demander à être entendu sur un sujet qui l'intéresse inscrit à l'ordre du jour des travaux d'une commission dont il n'est pas membre. Il a le droit de prendre connaissance sur place des dossiers remis aux commissaires sans qu'il puisse en résulter aucun retard ou aucun obstacle à leur examen.

#### ARTICLE 17

Pour compléter leur information, les commissions peuvent, après en avoir informé le Président du Conseil Général, charger un ou plusieurs de leurs membres de recueillir sur place ou sur pièce les renseignements qu'ils jugent nécessaires avant de statuer.

#### **CHAPITRE VI**

#### DES COMMISSIONS SPECIALES

#### ARTICLE 18

Des commissions spéciales peuvent être créées à l'initiative, soit du Président après avis de la Commission Permanente, soit de l'Assemblée, pour l'examen de projets spécifiques.

L'objet de la commission et sa durée seront fixés au moment de sa création.

La constitution d'une commission spéciale doit être notifiée à l'ensemble des Conseillers Généraux.

Chaque commission spéciale se compose de 15 membres. Elle est présidée par le Président du Conseil Général ou son délégué.

#### ARTICLE 19

1. Dans chaque arrondissement, il est créé une commission dite d'arrondissement, chargée d'examiner plus particulièrement les affaires intéressant l'arrondissement et qui lui sont soumises pour avis par le Président du Conseil Général.

Elle se compose des Conseillers Généraux de l'arrondissement.

Cette commission se réunit à l'initiative du Président du Conseil Général ou du Vice-Président ou du Conseiller Général délégué désigné à cet effet. Elle est présidée par le Président du Conseil Général ou son délégué.

2. Une mission spéciale d'information et d'évaluation peut être créée lorsqu'un cinquième des membres de l'Assemblée Départementale en fait la demande. Cette mission recueille des éléments d'informations sur une question d'intérêt départemental ou procède à l'évaluation d'un service public départemental.

Toute demande de création d'une telle mission spéciale doit s'effectuer, par les Conseillers Généraux intéressés, auprès du Président du Conseil Général du Nord. Ce dernier informe la commission compétente qui doit émettre un avis sur cette demande.

Une fois l'avis recueilli, l'Assemblée Départementale délibère dès sa plus proche réunion. Si l'Assemblée Départementale se prononce favorablement sur la création de la mission, celle-ci est constituée.

Chaque mission spéciale d'information et d'évaluation se compose de 15 membres désignés, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, entre les différents groupes de l'Assemblée. Elle est présidée par le Président du Conseil Général du Nord ou son délégué.

La mission prend fin par le dépôt de son rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la délibération qui l'a créée. La mission ne peut être reconstituée par une mission ayant un objet identique avant l'expiration d'un délai de douze mois.

Un arrêté du Président fixe les moyens qui sont alloués à la mission d'information et d'évaluation.

La mission établit un rapport qui est soumis à l'approbation de la majorité de ses membres. Si le rapport n'est pas déposé à l'expiration du délai de six mois mentionné au cinquième alinéa du présent article, les travaux de la mission ne peuvent être rendus publics, ni communiqués aux Conseillers Généraux. Le président de la mission décide de la transmission du rapport aux Conseillers Généraux.

Un même Conseiller Général ne peut s'associer à une demande de constitution de mission plus d'une fois par an (année civile). Aucune mission ne peut être créée à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement triennal du Conseil Général.

#### CHAPITRE VII

#### **DES GROUPES**

#### ARTICLE 20

Les Conseillers Généraux peuvent se grouper par affinités : aucun groupe ne peut comprendre moins de 5 membres non compris les Conseillers apparentés. Nul ne peut appartenir à plus d'un groupe.

#### ARTICLE 21

Les groupes se constituent en remettant à la Présidence une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ces membres et des apparentés, et du nom du Président du groupe. Ils constituent librement leur Bureau.

#### ARTICLE 22

Un Conseiller qui n'appartient à aucun groupe peut s'apparenter au groupe de son choix, avec l'agrément du Président de ce groupe. Il compte pour la détermination de l'importance numérique du groupe.

#### ARTICLE 23

Les modifications à la composition d'un groupe sont portées à la connaissance du Président du Conseil Général sous la signature du Conseiller intéressé s'il s'agit d'une démission, du Président du groupe s'il s'agit d'une radiation et sous la double signature du Conseiller et du Président s'il s'agit d'une adhésion ou d'un apparentement.

#### ARTICLE 24

 Le Président donne connaissance à l'Assemblée de la composition des groupes à la première séance qui suivra la déclaration qui lui en a été faite. Il en sera de même pour les modifications qui lui auront été notifiées. 2. Le Président peut réunir les Présidents de groupe en vue de procéder à l'examen de toute question ayant trait aux affaires du Département.

#### ARTICLE 25

1. Le Conseil Général affecte les moyens nécessaires au fonctionnement de chacun des groupes d'élus, dans les conditions prévues à l'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, le Conseil Général peut mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques et de télécommunications nécessaires.

- 2. Le Conseil Général fixe au moment du vote du budget les modalités de répartition des crédits relatifs aux rémunérations des collaborateurs en fonction de l'importance numérique des groupes.
- 3. Les groupes politiques constitués au sein du Conseil Général du Nord conformément à l'article 20 du présent Règlement disposent d'un espace réservé à leur expression au sein du journal « Le Nord » dont la parution est actuellement mensuelle.

Une page sera réservée au sein du journal « Le Nord » pour l'expression des groupes politiques. Chacun des groupes politiques bénéficiera d'une même surface sur cette page.

Les délais de remise de l'article pour sa publication au sein du journal « Le Nord » seront fixés au regard des contraintes qui pèsent sur l'impression de celui-ci. La date limite de remise de l'article sera portée à la connaissance des Présidents de Groupe au moins dix jours à l'avance.

Tout article parvenu hors délai ne pourra être publié.

Le Président du Conseil Général du Nord se verra communiquer les articles avant leur parution par les différents groupes politiques.

#### ARTICLE 26

Sur proposition du Président du Conseil Général, après consultation des Présidents des Groupes, le Conseil Général fixe le montant et les modalités des autres dépenses des groupes d'élus, pour leur usage propre ou pour un usage commun : local administratif, matériel de bureau, frais de documentation, de courrier et de télécommunications.

#### CHAPITRE VIII

#### DES REUNIONS DU CONSEIL GENERAL

#### ARTICLE 27

 Le Conseil Général siège à Lille, à l'Hôtel du Conseil Général.

Toutefois, le Président du Conseil Général, après décision de la Commission Permanente, peut réunir le Conseil Général en un autre lieu du département du Nord.

- 2. Sur l'initiative du Président du Conseil Général et après décision de la Commission Permanente, le Conseil Général peut se réunir en séance extraordinaire sur un ordre du jour déterminé.
- 3. Tout membre du Conseil Général a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Département qui font l'objet d'une délibération.
  - Le Conseil Général assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus dans les formes et par les moyens matériels qu'il juge les plus appropriés.
- 4. Les séances du Conseil Général sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du Président, le Conseil Général peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

- 5. Sans préjudice des pouvoirs que le Président tient au titre de la police de l'Assemblée, les séances du Conseil Général peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.
- 6. Les membres du Conseil Général ne pouvant assister à une séance sont tenus de s'en excuser. Les membres du Conseil Général qui, au cours des douze mois précédents, auront été absents à plus de la moitié des séances du Conseil Général et ne se seront pas excusés en invoquant l'un des motifs visés à l'alinéa suivant, verront leur indemnité mensuelle de fonction réduite du tiers de son montant dans les limites posées à l'article L. 3123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les excuses sont considérées comme motivées dans les cas suivants :

a) Maladie, accident ou évènement familial grave empêchant le Conseiller Général de se déplacer ;

- b) Représentation du Conseil Général ou de son Président auprès d'organismes extérieurs ;
- c) Déplacement dans le cadre d'une mission relevant des compétences départementales ;
- d) Activité liée à une obligation professionnelle ou à un mandat politique ;
- e) Cas de force majeure.

#### ARTICLE 28

 A l'ouverture de chacune des séances, le Président demande au plus jeune Conseiller Général présent d'assurer les fonctions de Secrétaire: il procède à l'appel nominal, puis le Président soumet à l'approbation des Conseillers Généraux le procès-verbal de la séance précédente.

Si aucune observation n'est faite, il en prononce l'adoption. Au cas contraire, il prend l'avis de l'Assemblée qui décide à main levée s'il y a lieu de rectifier.

- 2. Le Président donne ensuite connaissance à l'Assemblée des communications qui la concernent et appelle successivement, dans leur ordre d'inscription, toutes les affaires figurant à l'ordre du jour affiché avant l'ouverture de la séance et remis au Président de chaque groupe.
- 3. La discussion suit immédiatement l'appel des rapports sauf si, après lecture dudit rapport, le retrait ou le renvoi en commission est demandé et voté.
- 4. Le Vice-Président ou le Conseiller Général délégué concerné par un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour, en raison des fonctions qu'il a reçues par délégation du Président du Conseil Général, intervient s'il le souhaite au soutien de ce projet, au cours de la discussion.
- 5. Lorsque le Président de la commission saisie pour avis ou, le cas échéant, un autre rapporteur, a répondu aux interventions des Conseillers Généraux, le Président clôt la discussion et invite l'Assemblée à se prononcer sur les amendements éventuels et sur les conclusions du rapporteur.
- 6. Nul ne peut prendre la parole s'il ne l'a demandée au Président puis obtenue, même s'il est autorisé exceptionnellement par un orateur à l'interrompre.
- 7. La parole ne pourra être refusée ni pour un rappel au Règlement ni pour répondre à une question soulevée par le rapporteur.
- 8. Elle est accordée, mais seulement en fin de séance, au Conseiller qui la demande pour un fait personnel.

- 9. Les Conseillers qui demandent la parole sont inscrits suivant l'ordre de leur demande. Ils parlent de leur place.
- 10. Si un Conseiller intervient sans avoir obtenu la parole, ou s'il prétend la conserver après que le Président la lui ait retirée, le Président peut déclarer que ses paroles ne figureront pas au procès-verbal.
- 11. Le Président met un terme aux interruptions et réprime toute mise en cause personnelle.
- 12. Il rappelle à l'ordre le Conseiller qui s'écarte de la question ou tient des propos qui troublent la bonne marche de l'Assemblée ou sont contraires à la loi ou au règlement.
- 13. Dans le cas d'un rappel à l'ordre non suivi d'effet, le Conseil consulté peut interdire à un Conseiller de prendre la parole pendant la suite de la séance. Si le Conseiller intéressé ne se soumet pas à la décision, la séance peut être suspendue ou même levée et reportée.
- 14. Tout Conseiller Général peut demander une suspension de séance. Le Président, s'il la lui accorde, en détermine la durée.

Lorsqu'un Président de Groupe demande une suspension de séance, celle-ci lui est accordée de droit. Le Président de l'Assemblée en détermine la durée.

#### **CHAPITRE IX**

#### DES MOTIONS, VOEUX ET PROPOSITIONS

#### **DES AMENDEMENTS**

#### ARTICLE 29

- 1. Tout Conseiller Général peut déposer par écrit une proposition, une motion ou un vœu à l'occasion d'une réunion de l'Assemblée Départementale.
- 2. Cette proposition, cette motion ou ce vœu doit être déposé deux heures au moins avant l'ouverture de la séance, auprès du Président du Conseil Général.
  - Le Président le transmet à la commission compétente.

La commission fait un rapport à l'Assemblée qui l'examine au plus tard lors de la deuxième réunion suivant la date de son dépôt.

3. En application de l'article L. 1112-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, un dixième

des électeurs du Nord peuvent demander à ce que soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil Général l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de sa décision.

Dès réception de cette demande, et après vérification de la qualité des auteurs de cette demande, le Président la transmet à la Commission compétente.

La Commission fait un rapport à l'Assemblée qui l'examine au plus tard lors de la deuxième réunion suivant la date de son dépôt.

#### ARTICLE 30

Tout Conseiller Général peut déposer une question écrite auprès du Président concernant les affaires qui sont de la compétence du Département.

Le Président doit y répondre par courrier ou courriel dans le délai d'un mois.

Si ce délai s'avère trop court, il en informe son auteur.

#### ARTICLE 31

- 1. Au début de chaque séance ordinaire du Conseil Général, pour une durée d'une heure au maximum, le Président appelle l'examen des questions orales. Tout Conseiller Général peut exposer, à cette occasion, une question relative aux affaires départementales ou à un problème politique d'actualité. Les thèmes des questions doivent être déposés deux heures au moins avant l'ouverture de la séance, auprès du Président du Conseil Général. Les questions portant sur un même thème peuvent être rassemblées et examinées ensemble.
- 2. Le temps consacré à la formulation des questions est réparti à la proportionnelle des Groupes composant l'Assemblée Départementale, dans la limite d'un total de 30 minutes. Les Conseillers Généraux n'appartenant à aucun Groupe disposent d'un temps de parole proportionnel à leur nombre. L'ordre d'intervention des orateurs est déterminé par le Président du Conseil Général, après consultation des Présidents des Groupes.

#### ARTICLE 32

Les propositions, les motions ou les vœux adoptés, les questions écrites ou orales et leurs réponses, font l'objet d'une publication régulière.

#### ARTICLE 33

- 1. Tout conseiller a le droit de présenter des amendements aux textes soumis à la discussion du Conseil Général ou de la Commission Permanente.
- Les amendements, sur des questions à l'ordre du jour joint à la convocation, sont déposés deux heures au moins avant le début de la séance, auprès du Président du Conseil Général.

En préparation des décisions du Conseil Général et de la Commission Permanente, les Conseillers Généraux peuvent déposer des amendements aux projets de texte qui seront soumis aux commissions. L'avis de la Commission sur ces amendements est joint au rapport.

Les amendements sont rédigés, motivés et signés.

- 3. Les amendements ne sont recevables que s'ils s'appliquent effectivement au texte qu'ils visent.
- 4. Le Président met les amendements déposés en discussion après l'examen du texte qu'ils tendent à modifier.
  - Il les fait éventuellement examiner par la commission compétente.

Il les met aux voix avant le vote de ce texte.

- Si un amendement déposé a déjà fait l'objet d'un examen en commission, le Président ne met en discussion que les conclusions adoptées par la commission.
- 6. Les amendements sont alors classés et inscrits par référence aux dossiers énumérés à l'ordre du jour.

Lorsqu'ils sont mis en concurrence, les amendements sont mis en discussion dans l'ordre ci-après :

- les amendements de suppression,
- les autres amendements en commençant par ceux qui s'écartent le plus du texte proposé.
- 7. Si le Président du Conseil Général estime que l'amendement aurait pour conséquence, s'il était adopté, de modifier profondément l'ensemble du texte en discussion, il peut demander que la discussion du texte soit différée et renvoyer ce dernier en commission compétente pour un nouvel examen. Ce renvoi est de droit.
- 8. La question préalable peut toujours être proposée.

Elle est mise immédiatement en discussion et aux voix.

#### CHAPITRE X

#### **DES MODES DE VOTATION**

#### ARTICLE 34

Le Conseil Général vote sur les questions soumises à ses délibérations de trois manières :

- à main levée.
- au scrutin public,
- au scrutin secret.

#### ARTICLE 35

Pour l'application de l'article L. 3121-16 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la constitution de pouvoirs.

Tout Conseiller Général peut déléguer son vote. La délégation doit être écrite, signée et adressée par le délégant au délégué. Un Conseiller Général ne peut disposer de plus d'une délégation.

Pour être valable, la délégation doit être notifiée au Président de séance avant l'ouverture du premier scrutin auquel l'intéressé ne peut prendre part.

#### ARTICLE 36

- Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire. Le résultat est constaté conjointement par le Président et le Secrétaire de séance qui comptent au besoin le nombre de votants pour et contre. Le plus jeune Conseiller Général présent assure les fonctions de secrétaire de séance.
  - Il peut se faire aider des services de l'Assemblée Départementale.
- Il est toujours voté à main levée sur la question préalable, l'ordre du jour, les demandes de priorité, d'ajournement, de renvoi, de clôture de la discussion, de discussion d'urgence sauf s'il y est fait opposition dans les conditions prévues ci-après.

#### ARTICLE 37

 Le scrutin public est de droit toutes les fois qu'un groupe ou le sixième des membres présents à la séance le demande, sauf les votes sur les nominations et, en général, les cas où la loi et le règlement prescrivent un mode de votation spécial.

- La demande de scrutin public doit être faite par écrit et déposée entre les mains du Président. Les noms des signataires sont inscrits au procès-verbal de la séance.
- 3. Le scrutin public est de droit pour le vote sur l'ensemble du budget.
- 4. Il est procédé au scrutin public par appel nominal dans les formes suivantes: chaque Conseiller exprime son vote par les mots "oui" ou "non" et signe son bulletin.
- 5. Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ou représentés ont voté, il prononce la clôture du scrutin. Le Secrétaire de séance procède au dépouillement. Il peut se faire aider des services de l'Assemblée départementale. Le Président en proclame le résultat qui est inséré au procès-verbal avec le nom des votants et l'indication de leur vote.

#### ARTICLE 38

- 1. Le scrutin secret peut être demandé par un groupe ou un sixième des Conseillers présents.
- 2. Pour les nominations sont utilisés des bulletins clos portant le nom de ceux qu'on veut élire.
- 3. Pour les questions autres que les nominations, sont utilisés des bulletins clos portant les uns le mot "oui", les autres le mot "non", les premiers indiquant l'adoption, les seconds le rejet.
- 4. Lorsque le Président s'est assuré que tous les membres présents ou représentés ont pris part au vote, il prononce la clôture du scrutin. Le Secrétaire de séance procède au dépouillement. Il peut se faire aider des services de l'Assemblée départementale. Il transmet le résultat au Président qui le proclame.

#### ARTICLE 39

- 1. Pour toute délibération du Conseil Général, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'entrent pas en compte dans le calcul de la majorité.
- 2. En cas de partage égal des voix, soit à main levée, soit au scrutin public, la voix du Président est prépondérante.
- 3. Conformément au droit commun en matière électorale, les abstentions n'entrent pas en ligne de compte dans le dénombrement des suffrages exprimés.

#### ARTICLE 40

- 1. Les demandes relatives à la question préalable, à l'ordre du jour et à la priorité, sont mises aux voix avant la discussion de la question principale.
- Tout Conseiller peut demander qu'il soit procédé au vote par division sur un texte soumis à la délibération de l'Assemblée.
- 3. Avant le vote sur l'ensemble, le Conseil Général peut décider, sur la demande de l'un de ses membres, que le texte sera renvoyé à la commission compétente pour coordination. Ce renvoi pour coordination est de droit si le Président ou la commission le demande.

#### **CHAPITRE XI**

#### DE LA POLICE INTERIEURE ET EXTERIEURE

#### **DU CONSEIL GENERAL**

#### ARTICLE 41

- Le Président a seul la police de l'Assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit il en dresse procès-verbal et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.
- 2. Aucune personne autre que celles autorisées ne peut s'introduire dans la salle des débats.
- 3. Pendant toute la durée des séances, les personnes admises dans les tribunes du public, dans la limite des places disponibles, doivent se tenir en silence.
- 4. Toute personne donnant des marques d'approbation ou de désapprobation est exclue des tribunes sur-le-champ.
- 5. Toute communication entre les personnes placées dans les tribunes et les membres du Conseil est interdite pendant les séances.
- Des places sont réservées dans les tribunes aux anciens membres du Conseil Général, aux fonctionnaires chefs de service et aux membres de la presse accréditée.

#### **CHAPITRE XII**

#### DU REGIME INDEMNITAIRE ET DE LA RETRAITE

#### ARTICLE 42

1. Les indemnités de fonction sont déterminées selon

- les modalités fixées par les articles L. 3123-15 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- 2. En application de l'article L. 3123-20-1 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'un élu qui perçoit une indemnité de fonction et qui n'a pas interrompu toute activité professionnelle ne peut exercer effectivement ses fonctions en cas de maladie, maternité, paternité ou accident, le montant de l'indemnité de fonction qui lui est versée est au plus égal à la différence entre l'indemnité qui lui était allouée antérieurement et les indemnités journalières versées par son régime de protection sociale.
- 3. Les membres du Conseil Général du Nord peuvent être indemnisés de leurs déplacements, nuitées, repas et frais spécifiques en application de l'article L. 3123-19 du code général des collectivités territoriales.
- 4. Lorsque le Président du Conseil Général du Nord et les vice-Présidents ayant reçu délégation de celui-ci qui ont interrompu leur activité professionnelle pour exercer leur mandat, utilisent le chèque-service prévu à l'article L. 129-2 du Code du Travail dans les conditions fixées par l'article L. 3123-19-1 du code général des collectivités territoriales, ils peuvent recevoir une aide financière du Conseil Général du Nord.
- 5. Lorsque le Président du Conseil Général ou tout vice-Président ayant reçu délégation de celui-ci a cessé d'exercer toute activité professionnelle pour l'exercice de son mandat et ne relève plus, à titre obligatoire, d'un régime de sécurité sociale, il est affilié au régime général de la sécurité sociale pour les prestations en nature et en espèce des assurances maladie, maternité, invalidité et décès. Les modalités d'application de cette disposition sont précisées par le décret d'application de l'article L. 3123-20-2 du code général des collectivités territoriales. Les cotisations du Département du Nord et de l'élu sont le montant calculées sur des indemnités effectivement perçues par ce dernier en application des dispositions du code général des collectivités territoriales.
- 6. Les membres du Conseil Général peuvent constituer une retraite par rente à laquelle doivent participer les élus affiliés. La constitution de cette retraite par rente incombe par moitié à l'élu et par moitié au Département.
- 7. Les membres du Conseil Général sont affiliés au régime complémentaire de retraite institué au profit des agents non titulaires des collectivités publiques, conformément à l'article L. 3123-23 du code général des collectivités territoriales.

#### **CHAPITRE XIII**

#### DU DROIT A LA FORMATION

#### ARTICLE 43

- Conformément aux dispositions des articles L. 3123-10 et suivants du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Général ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions dispensée par des organismes agréés par le ministre de l'Intérieur.
- 2. Les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.
- 3. Les pertes de revenu de l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par les articles L. 3123-10 et suivants du code général des collectivités territoriales sont compensés par le Département du Nord dans la limite de dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.
- 4. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus du Département du Nord.
- 5. Les dépenses prévues au présent article constituent, pour le Département du Nord, une dépense obligatoire.

#### CHAPITRE XIV

#### **DE L'HONORARIAT**

#### ARTICLE 44

- 1. En témoignage exceptionnel d'estime et de reconnaissance, le Conseil Général peut conférer à ses anciens Présidents le titre de Président d'Honneur.
- 2. Le titre de Conseiller Général honoraire pourra être attribué aux anciens Conseillers Généraux ayant exercé leur mandat pendant dix-huit ans au moins. Il ne pourra être retiré ou refusé que dans les cas où l'intéressé aura fait l'objet d'une condamnation entraînant l'inéligibilité.

#### CHAPITRE XV

#### DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT

#### ARTICLE 45

- 1. Le présent Règlement pourra être modifié si cela s'avère nécessaire, notamment pour mise en conformité avec les textes législatifs et réglementaires qui pourraient intervenir.
- Par ailleurs, toute proposition de modification du présent Règlement ne pourra être présentée que par la moitié au moins des membres de l'Assemblée Départementale.
- 3. Toute demande de modification sera renvoyée à l'examen d'une commission spéciale, dite du Règlement, composée à la représentation proportionnelle des groupes et présidée par le Président du Conseil Général qui en sera membre de droit

Le projet de délibération amendé correspondant est adopté à l'unanimité.

#### Indemnités de fonction des membres du Conseil Général

Monsieur le Président fait observer qu'il est proposé de reconduire le régime antérieur qui est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

 $N^{\circ} \; 3$ 

# DSAD/2011/288 OBJET: INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

L'article L3123-15-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Conseil Général, lorsqu'il est renouvelé, de délibérer sur la fixation des indemnités de ses membres dans les trois mois suivant son installation.

Par ailleurs, l'article L3123-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales dispose que « les membres du Conseil Général reçoivent pour l'exercice effectif de leurs fonctions une indemnité fixée par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

Il apparait cohérent de reconduire le régime antérieur.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de prévoir le versement de l'indemnité de fonction de base aux Conseillers Généraux fixée par référence au montant du traitement correspondant à 70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (taux maximum autorisé pour les départements de plus de 1,25 million d'habitants),
- de majorer de 10 % cette indemnité aux membres de la Commission Permanente,
- de majorer de 40 % cette indemnité aux Vice-Présidents ayant délégation de l'exécutif,
- de fixer l'indemnité du Président par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique majoré de 45 %.

Pour répondre aux dispositions de l'article L3123-15-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Général est annexé à la délibération.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

### Exercice du droit à la formation des membres du Conseil Général

Monsieur le Président note qu'il est proposé de maintenir le système qui a prévalu jusqu'à présent.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

 $N^{\circ}$  4

#### DSAD/2011/289 OBJET:

### EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

Conformément aux dispositions des articles L3123-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Général ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et dispensée par des organismes ayant fait l'objet d'un agrément ministériel.

Dans les conditions fixées par la loi, les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement et les pertes de revenus sont compensées par le Département.

L'article L3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Conseil Général de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres.

Le Conseil Général détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Depuis que la loi du 3 février 1992 leur en a offert la possibilité, les membres du Conseil Général du Nord qui l'ont souhaité, ont suivi des formations sur les thèmes de leurs choix, en relation avec leurs fonctions électives départementales.

Il apparaît souhaitable de maintenir, dans la limite budgétaire prévue par la loi, le système qui a prévalu jusqu'à présent.

En tant que de besoin, des journées de formation pourraient être organisées, au sein du Conseil Général, sur des thèmes choisis par les Conseillers Généraux eux-mêmes.

Ce dispositif est coordonné par la Direction du Secrétariat de l'Assemblée Départementale qui est à la disposition des groupes d'élus et de chaque Conseiller Général pour répondre à toute demande de formation.

Un crédit de 346 000 € est prévu au budget de l'exercice 2011.

Par ailleurs, certains organismes souhaitent signer, avec le Département, une convention fixant les modalités d'organisation de la formation ainsi que les conditions particulières.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- d'approuver les dispositions reprises dans le présent rapport concernant la formation des membres du Conseil Général.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, avec les organismes agréés et qui le demandent, les conventions (selon le modèle ci-annexé) et avenants définissant les modalités d'application de la formation des membres du Conseil Général.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

### Représentation au sein d'organismes et instances divers

Monsieur le Président souligne une répartition arithmétique entre les Groupes.

Monsieur le Président fait remarquer que le nombre d'organismes est très important et qu'il n'est donc pas possible de citer toutes les candidatures. Il souhaite néanmoins insister sur certains de ces organismes et donne ainsi connaissance des candidatures au sein de l'Agence Technique Départementale, du Comité Départemental du Tourisme, de l'Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education, du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, ainsi qu'au sein du Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord.

Monsieur le Président note l'approbation de l'Assemblée Départementale concernant les différentes propositions.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

 $N^{\circ}$  5

# DSAD/2011/277 OBJET: REPRESENTATION AU SEIN D'ORGANISMES ET INSTANCES DIVERS

L'article L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « le Conseil Général procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

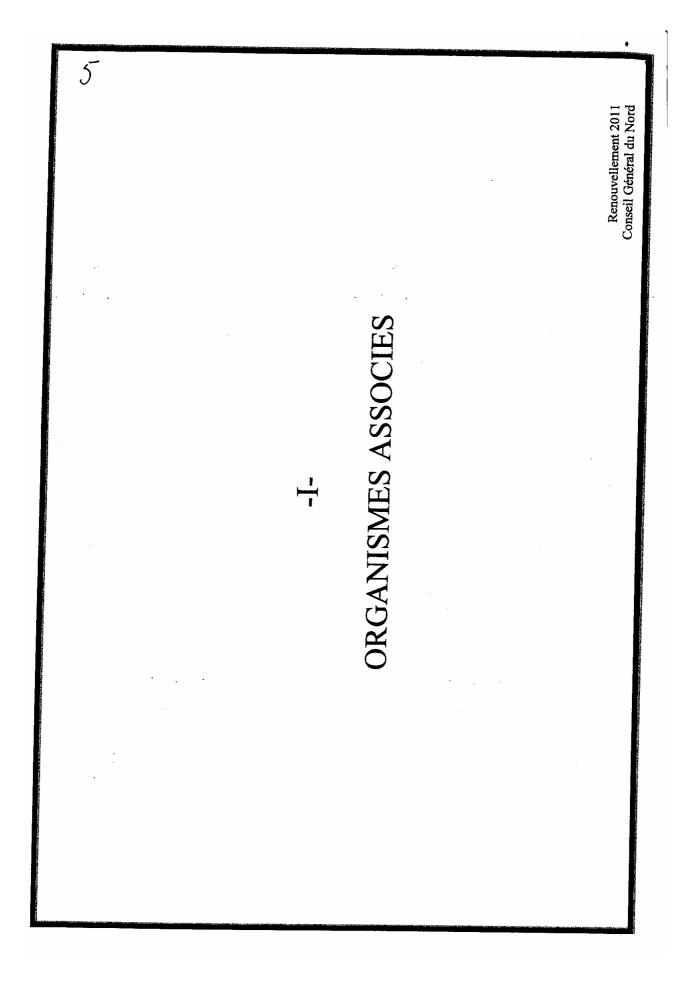
En conséquence, suite à son renouvellement partiel, je propose au Conseil Général :

de ne pas procéder au scrutin secret ;

- de désigner ses représentants au sein des organismes et instances divers selon les tableaux détaillés ci-dessous et joints au présent rapport :
- -I- Organismes Associés,
- -II- Comité, Commissions et Conseils sous la responsabilité du Département,
- -III- Entente et Institutions interdépartementales,
- -IV- Syndicats Mixtes,
- -V- Sociétés d'Economie Mixte Locales,
- -VI- Groupements Européens,
- -VII- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER),
- -VIII- Comité de Bassin Artois-Picardie et Commissions Locales de l'Eau (CLE),
- -IX- Comités, Commissions, Conférences et Conseils sous la responsabilité de l'Etat,
- -X- Etablissements Publics et Grand Port Maritime.
- -XI- Hôpitaux Départementaux, Etablissements Publics de Santé Mentale et Institut d'Education Motrice,
- -XII- Associations,
- -XIII- Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formations Professionnelles Agricoles (EPLEFPA), Instituts Universitaires (IUT), Lycée et Universités,
- -XIV- Fondation.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein des organismes et instances divers, conformément aux tableaux joints en annexe.

5 Renouvellement 2011 Conseil Général du Nord ORGANISMES ET INSTANCES DIVERS



Νº	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Agence Technique Départementale (ATD) au service	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901	Suit le sort de	à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration		
	des Collectivités Territoriales du Nord	Statuts modifiés du 23/05/2005, articles 6 et 8	l'Assemblée	<u>M. le Président</u> <u>ou son représentant</u>	<u>M. Georges FLAMENGT</u> (Arrêté du 03/04/2008)	<u>M. Georges FLAMENGT</u> (Arrêté du )
	dernière désignation : 03/04/2008			10 conseillers généraux	M. Philippe LETY M. Jean-Lue PERAT Mme Monique DENISE M. Marc GODEFROY M. Erick CHARTON M. Joel CARBON Mme Delphine BATAILLE M. Jean-Claude QUENNESSON M. Guy BRICOUT M. Jean-Luc DETAVERNIER	M. Philippe LETY M. Joel CARBON Mme Delphine BATAILLE M. Erick CHARTON M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Claude QUENNESSON M. Eric RENAUD M. Guy BRICOUT M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Bernard DELVA
2	Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Nord	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 06/10/1999, article 8	Suit le sort de l'Assemblée	an Conseil d'Administration  M. le Président  ou son représentant	<u>M. Alain FAUGARET</u> (Arrêté du 03/04/2008)	<u>M. Bertrand RINGOT</u> (Arrêté du )
				14 conseillers généraux	M. Philippe LETY M. Michel GILLOEN M. Georges FLAMENGT Mme Françoise POLNECQ Mme Martine FILLEUL Mme Monique DENISE	Mme Delphine BATAILLE M. Philippe LETY M. Michel MANESSE Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Marie RUANT M. Laurent COULON
				dont le Vice-Président chargé du tourisme	Mme Danièle THINON Mme Béatrice MULLIER M. Erick CHARTON M. René CHER	Mme Martine FILLEUL M. Alain VANWAEFELGHEM M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean JAROSZ
					M. Norbert JESSUS M. Patrick VALOIS M. Jean-Luc DETAVERNIER	M. Jacques HOUSSIN M. Patrick VALOIS M. Jean-Marc GOSSET
	dernière désignation : 03/04/2008				M. Jacques HOUSSIN	Mme Sylvie LABADENS

N	organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
3	Conseil d'Architecture,  3 d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE du Nord)  dernière désignation:	Loi n° 77-2 du 03/01/1977 Décret n° 78-172 du 09/02/1978 Statuts du 04/05/1990, articles 7 et 8	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> 6 conseillers généraux	M. Serge VAN DER HOEVEN Mme Delphine BATAILLE M. Guy BRICOUT M. Jacques PARENT M. Michel LEFEBVRE M. Jean-René LECERF	M. Jean-Marie RUANT M. Jean SCHEPMAN M. Jacques PARENT M. Michel LEFEBVRE M. Bernard DELVA Mme Brigitte LHERBIER
	Etablissement Public Départemental de Soins,	Code de l'Action Sociale et des Familles, article R315-6 Délibération DGAS/2006/2169 du 18/12/2006	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseil d'Administration est présidé par le Président du Conseil Général  Toutefois sur proposition du Président du Conseil Général la présidence du conseil d'administration est assurée par un représentant élu en son sein par le Conseil Général	Présidente de l'EPDSAE ; Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	Présidente de l'EPDSAE : Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
	dernière désignation : 03/04/208			et 4 conseillers généraux 2 au titre de la collectivité territoriale de rattachement et 2 au titre de Département financeur	M. Jean-Luc CHAGNON M. Jean-Claude DELALONDE M. Fabien THIEME Mme Brigitte LHERBIER	Mme Alexandra LECHNER M. Joël CARBON M. Fabien THIEME Mme Brigitte LHERBIER
4	Réseau départemental des ruches d'entreprises du Nord	Statuts du 18/05/2009, articles 7 et 9	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au C'onseil d'Administration</u> 11 conseillers généraux	M. Jean-Luc PERAT  Mme Françoise POLNECQ M. Bernard HAESEBROECK Mme Delphine BATAILLE M. Jacques MARISSIAUX M. Laurent HOULLIER M. Patrick KANNER Mme Marie FABRE Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010) M. Jean-Claude DEBUS M. Christian POIRET	Mme Martine FILLEUL M. Jean-Luc PERAT Mme Delphine BATAILLE M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Michel GILLOEN M. Jean SCHEPMAN M. Jean BRUNEEL M. Aymeric ROBIN M. Christian POIRET Mine Brigitte LHERBIER Mme Sylvie LABADENS
	dernière désignation : 03/04/2008					

Renouvellement 2011 Conseil Général du Nord COMITE, COMMISSIONS ET CONSEILS SOUS LA RESPONSABILITE DU DEPARTEMENT

No	Instances	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Comité Départemental de l'Aide à Domicile Famille (CDADF) dernière désignation : 03/04/2008	Convention du 20/05/2010 avec l'AdéCAF et les CAF, article 31	Suit le sort de l'Assemblée	Co-Piloté par le Vice-Président délégué à l'Enfance et Famille et 2 conseillers généraux	Vice-président délégué à l'Enfance et Famille et Mme Betty GLEIZER M. Jean-Marc GOSSET	Vice-président délégué à l'Enfance et Famille et Mme Marie DEROO M. Jean-Marc GOSSET
2	Commission Consultative du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (CCPDEDMA)	Code de l'Environnement, article L541-18 Arrêté de M. le Président du 05/06/2007	Suit le sort de l'Assemblée	M. le Président (siège de droit) ou son représentant	M. Gérard BOUSSEMART (Arrêté du 03/04/2008)	M. Gérard BOUSSEMART (Arrêté du)
	demière désignation : 03/04/2008			15 conseillers généraux	Mme Delphine BATAILLE Mme Françoise POLNECQ M Michel MANESSE M Philippe LETY M Michel GILLOEN M Laurent HOULLIER Mme Monique DENISE M Philippe DRONSART M Jacques MARISSIAUX M Charles BEAUCHAMP M Serge VAN DER HOEVEN M Joel WILMOTTE M Didier DRIEUX M Jean-Luc DETAVERNIER M Jean-Marc GOSSET	M. Jean SCHEPMAN M. Laurent COULON Mme Françoise POLNECQ M. Philippe LETY M. Jacques MARISSIAUX M. Georges FLAMENGT M. Michel MANESSE M. Mehdi MASSROUR M. Alain BRUNEEL M. Serge VAN DER HOEVEN M. Michel LEFEBVRE M. Didier DRIEUX M. Jean-Marc GOSSET M. Joel WILMOTTE Mme Sylvie LABADENS

No	Instances	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
3	Commission Locale d'Information de Gravelines (CLI de Gravelines)	Loi nº 2006-686 du 13/06/2006, article 22 Décret 2008-251 du 12/03/2008, articles 1 et 5 Arrêté du 31/12/2008	Suit le sort de l'Assemblée	M. le Président (siège de droit) Dans le cas où la commission n'est pas présidée par le Président du Conseil Général, celui-ci en nomme le Président.	Monsieur le Président siège	M. Bertrand RINGOT
	dernière désignation 16 et 17/02/2005	Arrêtés nominatifs de M. le Président du Conseil Général du 20/03/2009		Le Président du Conseil Général peut désigner, parmi les membres, un vice-président chargé de suppléer le Président de la CLI 9 conseillers généraux	M. Jean-Claude DELALONDE (nommé Vice-Président de la CLI le 20/03/2009)  Mime Marie FABRE M. Joel CARBON M. Roméo RAGAZZO Mime Monique DENISE M. Jean-SCHEPMAN Mime Danièle THINON M. Patrick VALOIS M. Jean-Marc GOSSET	M. Jean SCHEPMAN Mme Marie FABRE M. Joel CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM M. Roméo RAGAZZO M. Jean-Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS M. Jean-Marc GOSSET
4	Commission Locale d'Information de Société de Maintenance Nucléaire de Maubeuge (CLI de SOMANU)	Loi nº 2006-686 du 13/06/2006, article 22 Décret 2008-251 du 12/03/2008, articles 1 et 5 Arrêté du 02/11/2009	Suit le sort de l'Assemblée	M. le Président (siège de droit) Dans le cas où la commission n'est pas présidée par le Président du Conseil Général, celui-ci en nomme le Président.	M. Philippe LETY (nommé Président de la CLI le 02/11/2009)	M. Philippe LETY
	nouvelle désignation 14 et 15/12/2009	Arrêtés nominatifs de M. le Président du Conseil Général du 30/12/2009		Le Président du Conseil Général peut désigner, parmi les membres, un vice-président chargé de suppléer le Président de la CLI 4 conseillers généraux	M. Philippe DRONSART (nommé Vice-Frésident de la CLI le 24/09/2010) M. Michel MANESSE M. Jean JAROSZ M. Joel WILMOTTE	M. Michel MANESSE M. Philippe DRONSART M. Jean JAROSZ M. Joël WILMOTTE

$N_0$	Instances	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	Conseils de gouvernance des Plans Locaux de Développement Economique (PLDE)	Loi n° 2004-809 du 13/08/2004	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Le Vice-Président référent</u> :	M. Patrick KANNER	Mme Martine FILLEUL
					Communautés Urbaines :	<u>Communautés Urbaines :</u>
				11 conseillers généraux (soit un par territoire)	<b>de Dunkerque</b> , M. Roméo RAGAZZO	<b>de Dunkerque,</b> M. Roméo RAGAZZO
					de Lille Métropole, M. Michel GILLOEN	de Lille Métropole, M. Marc GODEFROY
					Communautés d'Agglomération :	Communautés d'Agglomération :
					du Douaisis, M. Charles BEAUCHAMP	du Douaisis, M. Charles BEAUCHAMP
					<b>de la Porte du Hainaut</b> , M. Michel LEFEBVRE	de la Porte du Hainaut, M. Aymeric ROBIN
					de Valenciennes Métropole, M Jean-Luc CHAGNON	de Valenciennes Métropole, M. Jacques MARISSIAUX
					Pays:	Pays:
					des Moulins de Flandre, M. René DECODTS	des Moulins de Flandre, M. Jean SCHEPMAN
					du Cœur de Flandre, M. Jean-Pierre ALLOSSERY	du Cœur de Flandre, M. Michel GILLOEN
					<b>de Pévélois</b> , Mme Bétarice MULLIER	de Pévélois, M. Jean-Marie RUANT
					du Cambrésis, M. Laurent COULON	du Cambrésis, M. Laurent COULON
					Sambre Avesnois, M. Jean-Luc PERAT	Sambre Avesnois, M. Jean-Luc PERAT
					<u>Communauté de Communes :</u>	Communauté de Communes :
	demière désignation : 17/05/2010				du Cœur d'Ostrevent, M. Laurent HOULLIER	du Cœur d'Ostrevent, M. Alain BRUNEEL
6	Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes entre le Département et la SEM Ville renouvelée	Code des Marchés Publics, article 8	Suit le sort de l'Assemblée	l conseiller général élu parmi les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres	M. Joël CARBON	M. Joël CARBON
	dernière désignation : 17/05/2010					

Renouvellement 2011 Conseil Général du Nord INSTITUTIONS INTERDEPARTEMENTALES ENTENTE ET

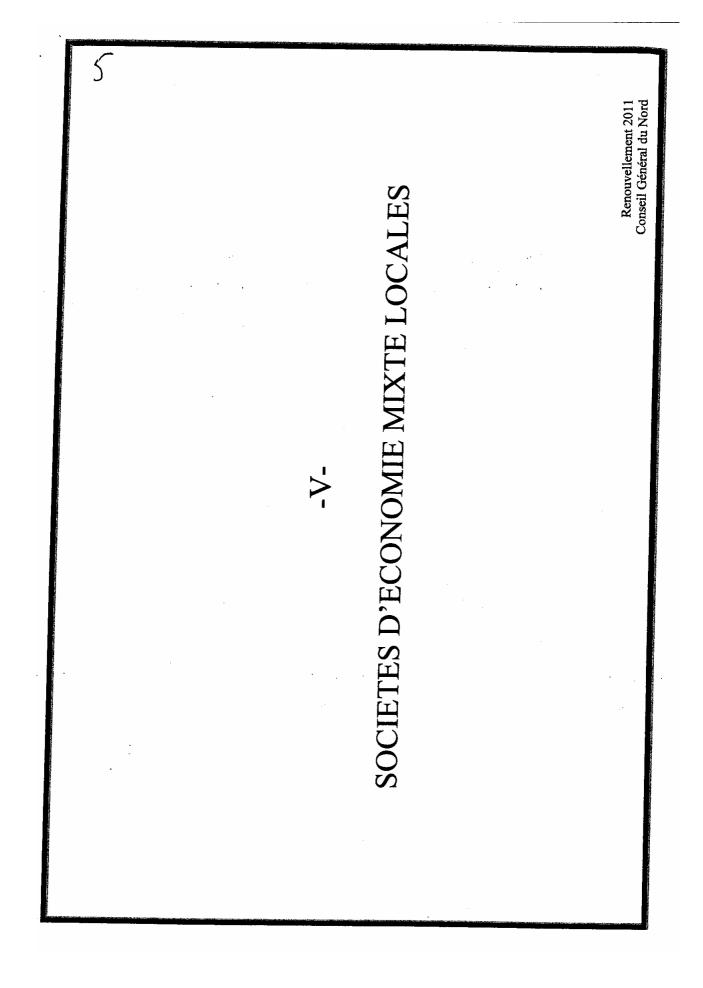
$\mathbf{N}_{c}$	Entente et Institutions	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Entente interdépartementale de lutte contre la Rage et autres Zoonoses (ERZ)	Loi du 09/01/1930 Décret du 28/07/1931 Statuts du 08/04/2010, article 5	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration 4 conseillers généraux titulaires	M. Jean-Jacques ANCEAU Mme Delphine BATAILLE M. Albert DESPRES M. Jacques HOUSSIN	M. Jean - Jacques ANCEAU M. Jean SCHEPMAN M. Albert DESPRES M. Jacques HOUSSIN
	dernière désignation : 03/04/2008			4 conseillers généraux suppléants	M. Philippe LETY M. Georges FLAMENGT M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Pierre DECOOL	M. Philippe LETY M. Georges FLAMENGT M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Pierre DECOOL
2	Institution interdépartementale Nord Pas-de-Calais pour la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de la région des Wateringues dernière désignation :	Décret nº 83-479 du 10/06/1983 Statuts du 07/12/1984, art 4 et 5	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> 7 conseillers généraux	M. Jean SCHEPMAN M. Joël CARBON Mme Monique DENISE M. Jean-Claude DELALONDE M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS	M. Jean SCHEPMAN M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM M. Marie FABRE M. Charles BEAUCHAMP M. André FIGOUREUX M. Jean-Pierre DECOOL
3	03/04/2008  Institution interdépartementale  pour l'aménagement de  la Vallée de la Sensée	Décret n° 83-479 du 10/06/1983 Statuts	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration  M. le Président ou son représentant	M. Charles BEAUCHAMP (Arrêté du 03/04/2008)	M. Charles BEAUCHAMP
	dernière désignation : 03/04/2008			4 conseillers généraux	M. Laurent COULON M. Erick CHARTON M. Albert DESPRES Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010)	M. Erick CHARTON M. Georges FLAMENGT M. Albert DESPRES Mme Sylvie LABADENS

Renouvellement 2011 Conseil Général du Nord SYNDICATS MIXTES

No	Syndicats	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL) dernière désignation : 03/04/2008	Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5721-2 à L5722-6 Statuts du 20/04/2007	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Comité Syndical</u> 7 conseillers généraux	M. Jean SCHEPMAN M. Gérard BOUSSEMART M. Jacques PARENT M. Michel VANDEVOORDE M. Charles BEAUCHAMP M. Jacques HOUSSIN M. Philippe WAYMEL	M. Jean SCHEPMAN M. Gérard BOUSSEMART M. Jacques PARENT M. Michel VANDEVOORDE M. Alain BRUNEEL M. Jacques HOUSSIN M. Philippe WAYMEL
2	Syndic at Mixte de la Côte d'Opale (SMCO) dernière désignation : 03/04/2008	Code Général des Collectivtés Territoriales, articles L 5721-1 et suivants Statuts du 02/07/2007	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Comité Syndical</u> 4 conseillers généraux	Mme Danièle THINON M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Claude DELALONDE M. Jean-Pierre DECOOL	M. Jean SCHEPMAN Mme Marie FABRE M. Joël CARBON M. Jean-Pierre DECOOL
3	Syndicat Mixte de la station touristique départementale du Valjoly demière désignation : 03/04/2008	Code Général des Collectivtés Territoriales, articles L 5721-1 et suivants Statuts de 2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Comité Syndical</u> 8 conseillers généraux dont le conseiller général du canton de Trélon	M Philippe LETY M. Jean-Jacques ANCEAU M. Rémi PAUVROS M. Jean-Luc PERAT M. Georges FLAMENGT M. Jean JAROSZ M. Alain POYART M. René LOCOCHE	M. Philippe LETY M. Rémi PAUVROS M. Michel MANESSE M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean JAROSZ M. Alain POYART M. Bernard DELVA
4	Syndicat Mixte de la gestion du parc naturel régional Scarpe-Escaut	Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 5721-1 à L5721-8 Statuts du 07/12/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Comité Syndical</u> <u>"collège du Département du Nord"</u> 9 conseillers généraux	M. Erick CHARTON Mme Delphine BATAILLE M. Georges FLAMENGT M. Jacques MARISSIAUX M. Laurent HOULLIER M. Laurent COULON M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Guy BRICOUT	M. Erick CHARTON M. Georges FLAMENGT M. Jacques MARISSIAUX M. Laurent COULON Mme Delphine BATAILLE M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Guy BRICOUT M. Christian POIRET
	demière désignation : 03/04/2008					

No	Syndicats	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de l'Avesnois	Décret n° 98-164 du 13/03/1998  Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5721-1 à L5721-9  Code de l'Environnement, articles R333-1 à R333-16  Statuts du 07/12/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Comité Syndical</u> "collège du Département du Nord" 11 conseillers généraux	M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY M. Michel MANESSE M. Jean-Jacques ANCEAU Mme Delphine BATAILLE M. Jean-Luc PERAT M. Philippe DRONSART M. Jean JAROSZ M. René LOCOCHE M. Alain POYART	M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY M. Michel MANESSE M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT M. Philippe DRONSART M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ M. Bernard DELVA M. René LOCOCHE M. Alain POYART
	dernière désignation : 03/04/2008					
6	Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT)	Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5721-1 à L5721-9  Loi n° 82-1153 du 30/12/1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI), articles 30-1 et 30-2  Statuts du 25/10/2010	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Comité Syndical</u> 4 conseillers généraux titulaires	M. Patrick K.ANNER M. Rémi PAUVROS M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Claude DEBUS	Mme Martine FILLEUL M. Rémi PAUVROS M. Bernard BAUDOUX M. Jean-Claude DEBUS
	dernière désignation : 03/04/2008			4 conseillers généraux suppléants	M. Renaud TARDY M. Philippe DRONSART M. Marc GODEFROY M. Guy BRICOUT	M. Joël CARBON M. Marc GODEFROY M. Aymeric ROBIN M. Guy BRICOUT
7	Syndicat Mixte pour la plate-forme multimodale de Dourges	Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5721-1 à L5722-6 Statuts du 22/10/2002	Suit le sort de l'Assemblée	au Comité Syndical 4 conseillers généraux	M. Patrick KANNER M. Jacques MARISSIAUX M. Renaud TARDY M. Jacques HOUSSIN	Mme Martine FILLEUL M. Rémi PAUVROS M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques HOUSSIN
	dernière désignation : 03/04/2008					

No	Syndicats	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011	
				<u>au Comité Syndical</u> "Collège Conseils Généraux"	M. Jean-Luc PERAT	<u>par Canton</u> : <i>Tréion</i> M. Jean-Luc PERAT	
8	Syndicat Mixte Thiérache Développement	·	Suit le sort de l'Assemblée	8 conseillers généraux	M. René LOCOCHE	Avesnes-Nord M. Alain POYART Berlaimont	
					1 siège par canton compris dans le	M. Jean JAROSZ	M. Bernard BAUDOUX
				périmètre du Syndicat	M. Michel MANESSE	Le Quesnoy-Est M. Michel MANESSE	
					M. André DUCARNE	Landrecies M. Bernard DELVA	
				<u>Cantons concernés</u> :  Trélon Landrecies	M. Jean-Jacques ANCEAU	Avesnes-Sud M. Jean-Jacques ANCEAU	
				Avesnes-Nord Avesnes-Sud Berlaimont Maubeuge-Sud Le Quesnoy-Est Solre-le-Château	M. Philippe DRONSART	Maubeuge-Sud M. Philippe DRONSART	
	dernière désignation : 03/04/2008				M. Philippe LETY	Solre-le-Château M. Philippe LETY	



No	Sociétés	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Société d'Eau de la Métropole du Nord (S.E.Mé.N.)	Code Général des Collectivités Territoriales articles L1521-1 et suivants. Statuts au 08/06/2004	Suit le sort de l'Assemblée	<u>à l'Assemblée Générale</u> : 1 conseiller général	M. Jean SCHEPMAN	M. Jean SCHEPMAN
	dernière désignation : 03/04/2008	Selon les Statuts de l'Assemblée Générale du 10/04/2001, la durée de la Société fixée à 30 ans, prolongée de 10 ans, prendra fin le 11/05/2011		au Conseil d'Administration : 2 conseillers généraux	M. Bernard CARTON M. Gérard BOUSSEMART	M. Gérard BOUSSEMART M. Jean-René LECERF
2	<b>SAEM Euralille</b> dernière désignation : 03/04/2008	Code Général des Collectivités Territoriales article L1521-5. Statuts au 31/12/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u> : 1 conseiller général	Mme Betty GLEIZER	Mme Alexandra LECHNER
3	SOciété pour la réalisation et la GEstion du Marché d'Intérêt National (SO.GE.MIN) de la région de Lille	Code Général des Collectivités Territoriales article L1521-5. Statuts au 12/12/2002	Suit le sort de l'Assemblée	<u>à l'Assemblée Générale et</u> <u>à la Commission d'Appel d'Offres</u> : 1 conseiller général <u>au Conseil d'Administration</u> :	M. Patrick KANNER  M. Patrick KANNER	Mme Martine FILLEUL  Mme Martine FILLEUI.
	dernière désignation : 03/04/2008			3 conseillers généraux dont celui siégeant à l'Assemblée Générale et à la Commission d'Appel d'Offres	M. Gérard BOUSSEMART M. Philippe WAYMEL	M. Gérard BOUSSEMART M. Philippe WAYMEL
4	Télés Nord Pas-de-Calais	Code Général des Collectivités Territoriales articles L1521-1 et suivants. Statuts au 12/03/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u> : 2 conseillers généraux	M. Bernard DEROSIER Mme Martine FILLEUL	M. Jean-Pierre ALLOSSERY Mme Joëlle COTTENYE
	dernière désignation : 19 & 20/01/2009					

Renouvellement 2011 Conseil Général du Nord GROUPEMENTS EUROPEENS

No	Groupements	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Nouveaux représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (Groupement Européen de Coopération Territoriale)	Délibération du 21/01/2008 DRIPE/2007/43 Statuts, articles 8 & 11	Suit le sort de l'Assemblée	4 conseillers généraux à l'Assemblée Générale <i>parmi ces 4</i> 2 conseillers généraux au Bureau	Assemblée Générale  M. Renaud TARDY  M. Vincent LANNOO  M. Patrick KANNER  M. Bernard HANICOTTE  Bureau  M. Renaud TARDY  M. Patrick KANNER	Assemblée Générale M. Frédéric MARCHAND M. Medhi MASSROUR M. Aymeric ROBIN M. Bernard HANICOTTE  Bureau M. Frédéric MARCHAND M. Bernard HANICOTTE
	dernière désignation : 03/04/2008					
2	GECT de West Vlannderen Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale (Groupement Européen de Coopération Territoriale)	Loi n° 2008-352 du 16/04/2008 Statuts	Suit le sort de l'Assemblée	A l'Assemblée Générale et au Bureau 1 conseiller général titulaire	M. Jean SCHEPMAN	M. Jean SCHEPMAN
	demière désignation : 19 & 20/01/2009			1 conseiller général suppléant	Mme Marie FABRE	M. Michel GILLOEN

#### -\[\]

## SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER)

No	Société	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	SAFER Flandres Artois (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)	Code Rural et de la Pêche Maritime, articles L141-6 et R141-4 Statuts du 06/06/2006	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration  1 conseiller général	M. Jean-Jacques ANCEAU	M. Jean-Jacques ANCEAU
				<u>Par Comité Technique</u> 1 conseiller général titulaire	Comité technique <u>Nord-Ouest (Lille)</u> M. Michel VANDEVOORDE (T) M. René DECODTS (S)	Comité technique <u>Nord-Ouest (Lille)</u> M. Michel GILLOEN (T) Mme Françoise POLNECQ (S)
	demière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	Comité technique <u>Nord-Est (Sars et Rosières)</u> M. Jean-Jacques ANCEAU (T) M. Philippe LETY (S)	<u>Comité technique</u> <u>Nord-Est (Sars et Rosières)</u> M. Jean-Jacques ANCEAU (T) M. Philippe LETY (S)

### -VIII

## COMMISSIONS LOCALES DE 1'EAU (CLE) COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE ET

No	Comité / Commissions Locales	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Comité de bassin Artois-Picardie	Code de l'Environnement, articles D213-17 à D213-20. Arrêté du 17/06/2008	Suit le sort de l'Assemblée	4 conseillers généraux	M. Jean SCHEPMAN Mme Delphine BATAILLE M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Marc GOSSET	M. Jean SCHEPMAN M. Gérard BOUSSEMART M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Marc GOSSET
	dernière désignation : 03/04/2008					
2	CLE du SAGE de la Lys Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34. Arrêté inter-préfectoral du 06/08/2010	Suit le sort de l'Assemblée	au Collège des Collectivités <u>Territoriales</u> 2 conseillers généraux	M.Jean SCHEPMAN M. Michel GILLOEN	M. Jean SCHEPMAN M. Jacques HOUSSIN
	dernière désignation : 03/04/2008					
3	CLE du SAGE de la Scarpe Aval Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Code de l'Environnement, articles R212-4 ainsi que R212-26 et suivants. Arrêté préfectoral du 03/09/2009	Suit le sort de l'Assemblée	au Collège des Collectivités Territoriales 4 conseillers généraux	M. Jean SCHEPMAN M. Georges FLAMENGT M. Eric RENAUD M. Christian POIRET	M. Jean SCHEPMAN M. Georges FLAMENGT M. Eric RENAUD M. Christian POIRET
	dernière désignation : 03/04/2008					
4	CLE du SAGE de la Sensée Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34. Arrêté préfectoral du 27/04/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Collège des Collectivités</u> <u>Territoriales</u> 1 conseiller général	M. Laurent COULON	M. Erick CHARTON
	dernière désignation : 03/04/2008					

No	Comité / Commissions Locales	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	CLE du SAGE de l'Audomarois Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34. Arrêté préfectoral du 02/02/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Collège des Collectivités</u> <u>Territoriales</u> 1 conseiller général	M. Jean SCHEPMAN	M. Jean SCHEPMAN
	dernière désignation : 03/04/2008					
6	CLE du SAGE de l'Escaut Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34. Arrêté préfectoral du 06/08/2008	Suit le sort de l'Assemblée	au Collège des Collectivités <u>Territoriales</u> 1 conseiller général	Mme Brigitte GUIDEZ	M. Georges FLAMENGT
	dernière désignation : 03/04/2008					
7	CLE du SAGE du bassin-versant de la Marque et de la Deûle Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34.  Décret n° 2007-1213 du 10/08/2007  Arrêté préfectoral renouvelé du 11/07/2007	Suit le sort de l'Assemblée	au Collège des Collectivités <u>Territoriales</u> 1 conseiller général	M. Gérard BOUSSEMART	M. Gérard BOUSSEMART
	dernière désignation : 03/04/2008					

No	Comité / Commissions Locales	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
8	CLE du SAGE du bassin versant de l'Yser Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34. Arrêté préfectoral du 23/11/2008	Suit le sort de l'Assemblée	au Collège des Collectivités Territoriales 3 conseillers généraux	M. Jean SCHEPMAN M. René DECODTS M. Patrick VALOIS	M. Jean SCHEPMAN M. Michel GILLOEN M. Patrick VALOIS
	dernière désignation : 03/04/2008					
9	CLE du SAGE du Delta de l'Aa Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34. Arrêté préfectoral du 01/12/2008	Suit le sort de l'Assemblée	au Collège des Collectivités <u>Territoriales</u> 3 conseillers généraux	M. Joël CARBON M. Jean-Claude DELALONDE M. Jean-Pierre DECOOL	M. Joël CARBON M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Pierre DECOOL
	dernière désignation : 03/04/2008					
10	CLE du SAGE Sambre/Avesnois Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	Code de l'Environnement, articles L212-3 à L212-11 et R212-29 à R212-34. Arrêté inter-préfectoral du 18/10/2004	Suit le sort de l'Assemblée	au Collège des Collectivités <u>Territoriales</u> 2 conseillers généraux	M. Jean-Luc PERAT M. Jean JAROSZ	M. Jean-Luc PERAT M. Alain POYART
	dernière désignation : 03/04/2008					

Renouvellement 2011 Conseil Général du Nord COMITE, COMMISSIONS, CONFERENCES ET CONSEILS SOUS LA RESPONSABILITE DE L'ETAT

No	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS)	Code de la Santé Publique, article R6313-1-1	Suit le sort de l'Assemblée	l conseiller général	M. Michel VANDEVOORDE	M. Michel VANDEVOORDE
	dernière désignation : 13/12/2010					
2	Commission Académique sur l'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères (CAELVE)	Code de l'Education, articles D312-24 et suivants	Suit le sort de l'Assemblée	l conseiller général	M. Jean-Luc PERAT	M. Jean-Luc PERAT
	dernière désignation : 03/04/2008					
3	Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) du Nord	Décret n° 95-260 du 08/03/1995 modifié	Suit le sort de l'Assemblée	3 conseillers généraux	Mme Jocya VANCOILLIE M. Albert DESPRES M. Joel WILMOTTE	M. Rémi PAUVROS M. Renaud TARD Y M. Jean-Marc GOSSET
	dernière désignation : 03/04/2008					
4	Commissions de surveillance des établissements pénitentiaires du Nord	Code de Procédure Pénale, articles D180 et suivants	Suit le sort de l'Assemblée	1 conseiller général par établissement	<u>Maison d'arrêt de Douai</u> M. Jacques MICHON	Maison d'arrêt de Douai M. Jacques MICHON
		Arrêté préfectoral du 15/05/2009		-		·
		Arrêté préfectoral du 28/05/2009			<u>Maison d'arrêt de Dunkerque</u> M. Joël CARBON	<u>Maison d'arrêt de Dunkerque</u> M. Joël CARBON
		Arrêté préfectoral du 28/05/2009			<u>Centre pénitentiaire de</u> <u>Lille-Loos-Sequedin</u> M Roger VICOT	<u>Centre pénitentiaire de</u> <u>Lille-Loos-Sequedin</u> M. Roger VICOT
		Arrêté préfectoral du 15/05/2009			Centre pénitentiare de Maubeuge M. Rémi PAUVROS	<u>Centre pénitentiare de Maubeuge</u> M. Rémi PAUVROS
		Arrêiés préjectoraux des 28/10/2008 et26/11/2009			Maison d'arrêt de Valenciennes et Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain M. René CHER	Maison d'arrêt de Valenciennes et <u>Etablissement pénitentiaire</u> pour mineurs de Quiévrechain M. Eric RENAUD
	demière désignation : 03/04/2008				<u>Centre de semi-liberté d'Haubourdin</u> M. Daniel RONDELAERE	<u>Maison d'arrêt d'Hanbourdin</u> <u>Centre pénitentiàire d'Annoeullin</u> M. Daniel RONDELAERE

No	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	Commission Départementale chargée de dresser la liste d'Aptitude aux Fonctions de Commissaire Enquêteur	Code de l'Environnement, articles D123-34 à D123-37	Suit le sort de l'Assemblée	l conseiller général titulaire	M. Gérard BOUSSEMART	M. Gérard BOUSSEMART
	dernière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	Mme Betty GLEIZER	M. Medhi MASSROUR
6	Commission Départementale compétente en vue de l'attribution des bourses nationales d'études du second degré dernière désignation : 03/04/2008	Code de l'Education, articles D531-37 et D531-38	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux	M. Marc GODEFROY M. Bernard BAUDOUX	M. Laurent COULON Mme Joëlle COTTENYE
7	Commission Départementale Consultative des Gens du Voyage (CDCGV)	Loi nº 2000-614 du 05/07/2000, article 1 Décret nº 2001-540 du 25/06/2001	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Le Président</u> (siège de droit avec le Préfet du Nord) ou son représentant et 4 conseillers généraux titulaires	M. Rémi PAUVROS M. Michel GILLOEN M. Serge VAN DER HOEVEN Mme Brigitte LHERBIER	M. Roger VICOT et M. Vincent LANNOO M. Michel GILLOEN M. Serge VAN DER HOEVEN Mme Brigitte LHERBIER
	demière désignation : 03/04/2008			4 conseillers généraux suppléants	M. Roger VICOT Mme Damèle THINON M. Jean JAROSZ M. Luc MONNET	Mme Alexandra LECHNER M. Michel VANDEV○ORDE M. Jean JAROSZ M. Luc MONNET
8	Commission Départementale d'Aménagement Foncier sous la responsabilité de l'Etat (CDAF)	Code Rural et de la Pêche Maritime, article L121-8	Suit le sort de l'Assemblée	4 conseillers généraux titulaires	M. Jean-Jacques ANCEAU Mme Delphine BATAILLE M. René DECODTS M. Patrick VALOIS	M. Philippe LETY M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean SCHEPMAN M. Stéphane DIEUSAERT
	demière désignation : 03/04/2008			4 conseillers généraux suppléants	M. Philippe LETY M. Roméo RAGAZZO M. Georges FLAMENGT Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010)	Mme Françoise POLNECQ M. Roméo RAGAZZO M. Georges FLAMENGT Mme Sylvie LABADENS

No	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
9	Commission Départementale de la Cohésion Sociale (CDCS)	Code de l'Action Sociale et des Familles, article R145-6	Suit le sort de l'Assemblée	l conseiller général	M. Rémi PAUVROS	M. Roger VICOT
	dernière désignation : 03/04/2008					
		Décret n° 2006-665 du 07/06/2006, articles 8 et 9		au " <u>Collège de représentants élus des collectivités</u> <u>territoriales</u> "  M. le Président ou son représentant	Mme Delphine BATAILLE	M. Jean SCHEPMAN
10	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)	Code de l'Environnement, articles R341-17 et suivants.	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux titulaires	(Arrêté du 02/06/2008)  M. René DECODTS  Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010)	(Arrêté du )  M. Michel GILLOEN  Mme Sylvie LABADENS
		Arrêté préfectoral du 20/09/2006 modifié		2 conseillers généraux suppléants	Mme Martine FILLEUL M. André DUCARNE	Mme Françoise POLNECQ M. Guy BRICOUT
				répartis au sein de Formations Spécialisées :  Formations nature, publicité, faune sauvage captive :	<u>Formations nature, publicité,</u> <u>faune sauvage captive</u> :	<u>Formations nature, publicité,</u> <u>faune sauvage captive</u> :
				2 conseillers généraux titulaires	M. René DECODTS Mime Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010)	M. Michel GILLOEN Mme Sylvie LABADENS
				2 conseillers généraux suppléants	Mme Martine FILLEUL M. André DUCARNE	Mme Françoise POLNECQ M. Guy BRICOUT
				Formation sites et paysages :	Formation sites et paysages :	<u>Formation sites et paysages</u> :
				1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	M. René DECODTS Mme Martine FILLEUL	M. Michel GILLOEN Mme Françoise POLNECQ
				Formation carrières :	Formation carrières :	<u>Formation carrières</u> :
				M. le Président ou son représentant	Mme Delphine BATAILLE (Arrêté du 02/06/2008)	<u>M. Jean SCHEPMAN</u> (Arrêté du )
				1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	Mme Sylvie LABADENS (désignée le 13/12/2010) M. André DUCARNE	M. Michel GILLOEN Mme Françoise POLNECQ
				Comité de pilotage et des groupes de travail de la Formation carrières :	Comité de pilotage et des groupes de travail de la Formation carrières :	<u>Comité de pilotage et des groupes de travail</u> <u>de la Formation carrières</u> :
				M. le Président ou son représentant	Mme Delphine BATAILLE (Arrêté du 02/06/2008)	<u>M. Jean SCHEPMAN</u> (Arrêté du )
	demière désignation : 03/04/2008					

No	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
11	Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale (CDPPT)	Loi n° 90-568 du 02/07/1990 modifiée Décret n° 2007-448 du 25/03/2007 Arrêté préfectoral du 03/08/2010	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux titulaires	M. Bernard CARTON M. Charles BEAUCHAMP	M. Charles BEAUCHAMP M. Stéphane DIEUSAERT
	dernière désignation : 03/04/2008			2 conseillers généraux suppléants	M. Gérard BOUSSEMART M. Jean-Luc PERAT	M. Jean-Marie RUANT M. Jean-Marc GOSSET
12	Commission Départementale de la Sécurité Routière (CDSR)	Code de la Route, articles R411-10 à R411-12	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Section spécialisée :</u>	Conduite et ense <u>ign</u> ement de la conduite	Conduite et enseignement de la conduite
				1 conseiller général titulaire	M. Roméo RAGAZZO	M. Rémi PAUVROS
				1 conseiller général suppléant	Mme Jocya VANCOILLIE	M. Roméo RAGAZZO
				Section spécialisée :	Epreuves et compétitions sportives	Epreuves et compétitions sportives
				5 conseillers généraux titulaires	M. Bernard CARTON Mmc Danièle THINON M. Joël CARBON M. Jean JAROSZ M. Bernard HANICOTTE	M. Rémi PAUVROS M. Joel CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM M. Jean JAROSZ M. Bernard HANICOTTE
				5 conseillers généraux suppléants	Mme Béatrice MULLIER M. Laurent HOULLIER Mme Jocya VANCOILLIE M. Jean-Claude QUENNESSON M. Luc MONNET	M. Frédéric MARCHAND M. Michel MANESSE Mme Marie FABRE M. Jean-Claude QUENNESSON M. Luc MONNET
				Section spécialisée :	Chargée des demandes d'agréments des personnes et des organismes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions la formation spécifique à la sécurité routière	
				1 conseiller général titulaire	M. Roméo RAGAZZO	M. Medhi MASSROUR
				1 conseiller général suppléant	Mme Jocya VANCOILLIE	Mme Alexandra LECHNER
				<u>Section spécialisée :</u>	<u>De "l'agrément des gardiens de fourrière</u> <u>et de leurs installations"</u>	
				1 conseiller général titulaire	M. Roger VICOT	M. Roger VICOT
	dernière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	M. Luc MONNET	M. Luc MONNET

No	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
13	Commission Départementale de réforme des Agents de la Fonction Publique Territoriale	Arrêté ministériel du 04/08/2004, articles 3, 5 et 6	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux titulair er s	M. Bernard HAESEBROECK (Titulaire) Mme Marie DEROO (Suppléante) M. Laurent COULON (Suppléant)	Mme Marie FABRE (Titulaire) M. Joël CARBON (Suppléant) M. Philippe LETY (Suppléant)
	dernière désignation : 03/04/2008			4 conseillers généraux suppléants	Mme Marie FABRE (Titulaire) M. Joel CARBON (Suppléant) M. Alain POYART (Suppléant)	M. Alain POYART (Titulaire) Mrne Joelle COTTENYE (Suppléante) M. Jean-Claude DULIEU (Suppléant)
14	Commission Départementale des Objets Mobiliers (CDOM)	Décret n° 94-83 du 19/01/1994 modifié Arrêté prefectoral du 20/11/2007 modifié	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux titulaires	Mme Martine FILLEUL M. Jean-René LECERF	M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Jean-René LECERF
	dernière désignation : 03/04/2008			2 conseillers généraux suppléants	Mme Betty GLEIZER M. Jean-Claude DEBUS	Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Claude DEBUS
15	Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics (CDOMSP)	Décret 2006-1410 du 21/11/2006. Arrêté Préfectoral du 08/08/2007. Arrêté Préfectoral du 27/01/2009.	Suit le sort de l'Assemblée	M. le Président (président de droit) ou son représentant	M. Bernard CARTON (Arrêté du 12/06/2008)	<u>M. Georges FLAMENGT</u> (Árrêté du )
				2 conseillers généraux titulaires	M. Georges FLAMENGT M. Charles BEAUCHAMP	M Joel CARBON M. Alain POYART
	dernière désignation : 03/04/2008			2 conseillers généraux suppléants	M. Joel CARBON M. Albert DESPRES	M. Charles BEAUCHAMP M. Guy BRICOUT
16	Commission Départementale de l'Emploi et de l'Insertion	Code du Travail,	Suit le sort	1 conseiller général titulaire	M. Rémi PAUVROS	M. Roger VICOT
	(CDEI)	article R5112-14	de l'Assemblée	l conseiller général suppléant	Mme Marie DEROO	Mme Marie DEROO
	dernière désignation : 03/04/2008			et sa Formation Spécialisée (LAE) : 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	<u>en matière d'Insertion par l'Activité Economique :</u> M. Rémi PAUVROS Mme Marie DEROO	en matière d'Insertion par l'Activité Economique : M. Roger VICOT Mme Marie DEROO
17	Commission du Jury Criminel	Code de la Procédure Pénale, article 262	1 an	5 conseillers généraux	Mme Delphine BATAILLE M. Gérard BOUSSEMART M. Michel MANESSE M. Jean-Claude QUENNESSON Mme Brigitte LHERBIER	M. Gérard BOUSSEMART Mme Delphine BATAILLE M. Michel MANESSE M. Jean-Claude QUENNESSON Mme Brigitte LHERBIER
	demière désignation : 17/05/2010					

No	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
18	Commission Interdépartementale de Répartition du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (CIRFDTP)	Code Général des Impôts, article 1648A Décret nº 88-988 du 17/10/1988 modifié	Suit le sort de l'Assemblée	7 conseillers généraux titulaires	M. Bernard CARTON M. Bernard HAESEBROECK M. Laurent HOULLER M. Jean-Luc PERAT M. Jacques MICHON M. Christian POIRET M. René LOCOCHE	M. Joel CARBON M. Bernard HAESEBROECK M. Jean-Luc PERAT M. Georges FLAMENGT M. Jacques MICHON M. Christian POIRET M. Alain POYART
	dernière désignation : 03/04/2008			7 conseillers généraux suppléants	M. Roméo RAGAZZO M. Joël CARBON M. Philippe LETY Mme Danièle THINON M. Erie RENAUD M. Alain POYART M. Jean-René LECERF	M. Roméo RAGAZZO M. Philippe LETY Mrne Marie FABRE Mrne Marie STANIEC-WAVRANT M. Eric RENAUD M. René LOCOCHE M. Jean-René LECERF
19	CLIS du centre de stockage de déchets STTA FD à Haulchin (Commission Locale d'Information et de Surveillance)	Code de l'Environnement, articles R125-5 à R125-8 Arrêté préfectoral du 03/11/2006	Suit le sort de l'Assemblée	3 conseillers généraux	M. Norbert JESSUS M. Michel LEFEBVRE M. Jean-Luc DETAVERNIER	M. Jacques MARISSIAUX M. Michel LEFEBVRE M. Jean-Luc DETAVERNIER
	dernière désignation : 03/04/2008					
20	Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF)	Code Forestier, articles R4-1 à R4-5	Suit le sort de l'Assemblée	l conseiller général titulaire	Mme Delphine BATAILLE	M. Jean SCHEPMAN
	demière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	M. Philippe LETY	M. Philippe LETY
21	Commission Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CRJSVA)	Décret n° 2006-665 du 07/06/2006, articles 28 et 30 Décret n° 2006-672 du 08/06/2006 Arrêté préfectoral du 11/05/2007	Suit le sort de l'Assemblée	l conseiller général titulaire	Mme Danièle THINON	Mme Delphine BATAILLE
	dernière désignation : 03/04/2008			l conseiller général suppléant	M. Jean-Pierre ALLOSSERY	M. Laurent COULON
22	Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (CDJSVA)	Décret n° 2006-665 du 07/06/2006, articles 28 et 29 Décret n° 2006-672 du 08/06/2006	Suit le sort de l'Assemblée	<u>A l'Assemblée plénière</u> 1 conseiller général titulaire	M. Jean-Luc PERAT	M. Jean-Luc PERAT
	dernière désignation : 25/10/2010			1 conseiller général suppléant	Mme Betty GLEIZER	Mme Alexandra LECHNER

$N_0$	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
23	Commission Regionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (CoREAMR)	Code Rural et de la Pêche Maritime, articles R313-45 à R313-47 Arrêté préfectoral du 11/05/2007	Suit le sort de l'Assemblée	l conseiller général titulaire	M. Jean-Jacques ANCEAU	M. Jean-Jacques ANCEAU
	demière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	M. Patrick KANNER	M. Georges FLAMENGT
	Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS)	Code du Patrimoine, article L612-1 Arrêté préfectoral du 12/09/2008		1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	Mme Martine FILLEUL (Arrêté du 25/08/2008)  Mme Delphine BATAILLE (Arrêté du 25/08/2008)	M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Jean SCHEPMAN
24	denière désignation : 03/04/2008		Suit le sort de l'Assemblée	<u>Section Recours :</u> 2 conseillers généraux titulaires 2 conseillers généraux suppléants	Section Recours :  Mrne Delphine BATAILLE  M. Charles BEAUCHAMP  M. René DECODTS  M. Albert DESPRES	Section Recours : M. Jean SCHEPMAN Mme Sylvie LABADENS M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Guy BRICOUT
25	Commissions Consultatives de l'Environnement pour les Aérodromes	Code de l'Environnement, articles R571-70 et suivants	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Aérodrome de Valenciennes-Denain</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	Aérodrome de Valenciennes-Denain M. Jean-Luc CHAGNON M. Jacques MARISSIAUX	<u>Aérodrome de Valenciennes-Denain</u> M. Jacques MARISSIAUX M. Norbert JESSUS
				<u>Aérodrome de Lille-Marcq en Baroeul</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	<u>Aérodrome de Lille-Marcq en Baroeul</u> M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER	<u>Aérodrome de Lille-Marcq en Baroeul</u> M. Daniel RONDELAERE M. Jean-René LECERF
	demière désignation : 03/04/2008			<u>Aérodrome de Lille-Lesquin</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	<u>Aérodrome de Lille-Lesquin</u> M. Patrick K.ANNER Mme Béatrice MULLIER	<u>Aérodrome de Lille-Lesquin</u> M. Daniel RONDELAERE M. Jean-Marie RUANT
	dernière désignation : 13/12/2010			Aérodrome de Maubeuge-Elesmes 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	<u>Aérodrome de Maubeuge-Elesmes</u> M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY	<u>Aérodrome de Maubeuge-Elesmes</u> M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY

$N_0$	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
26	Conférences de Territoire de la Région Nord/Pas-de-Calais	Code de la Santé Publique, articles D1434-22 et D1434-23	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Territoire de santé "Artois - Douaisis"</u> : 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant <u>Territoire de santé "Hainaut - Cambrésis"</u> :	Territoire de santé "Artois - Douaisis" :  M. Laurent HOULLIER M. Jean-Claude QUENNESSON Territoire de santé "Hainaut - Cambrésis" :	Territoire de santé "Artois - Douaisis" :  M. Erick CHARTON M. Jean-Claude QUENNESSON  Territoire de santé "Hainaut - Cambrésis" :
				2 conseillers généraux titulaires 2 conseillers généraux suppléants <u>Territoire de santé "Littoral"</u> : 1 conseiller général titulaire	M Jean-Luc CHAGNON et M Fabien THIEME M Laurent COULON et Mme Sylvie LABADENS <u>Territoire de santé "Littoral"</u> :  M Joel CARBON	M. Laurent COULON et Mme Sylvie LABADENS M. Jean-Claude DULIEU et M. Didier DRIEUX  Territoire de sauté "Littoral":  Mme Marie FABRE
	dernière désignation : 13/12/2010			1 conseiller général suppléant <u>Territoire de santé</u> <u>"Métropole - Flandre intérieure"</u> :  2 conseillers généraux titulaires 2 conseillers généraux suppléants	Mme Marie FABRE  Territoire de santé  "Mêtropole - Flandre intérieure" :  Mme Betty GLEIZER et M. Bernard HAESEBROECK M. Jean-Pierre ALLOSSERY et M. Jean-Marc GOSSET	M Joel CARBON  Territoire de santé  "Métropole - Flandre intérieure" :  M Bernard HAESEBROECK et M. Jean-Marc GOSSET  Mme Marie DEROO et M. Bernard HANICOTTE
27	Conseil de Discipline de Recours (CDR) de la fonction publique territoriale	Décret n° 89-677 du 18/09/1989 modifié, articles 1 et 18	Suit le sort de l'Assemblée	3 conseillers généraux titulaires	M. Bernard HAESEBROECK M. Jean-Claude QUENNESSON M. Philippe WAYMEL	Mme Marie FABRE M. Jean-Claude QUENNESSON M. Philippe WAYMEL
	demière désignation : 03/04/2008			3 conseillers généraux suppléants	M. Joel CARBON M. Norbert JESSUS M. Alam POYART	M. Joel CARBON M. Norbert JESSUS M. Alain POYART
28	Conseils de Famille des Pupilles de l'Etat (CFPE)	Code de l'Action Sociale et des Familles, article R224-3	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux Par Conseil de Famille	<u>Avesnes</u> M. Jean-Luc PERAT M. Philippe DRONSART	<u>Avesnes</u> M. Jean-Luc PERAT M. Bernard DELVA
					<u>Cambrai-Douai</u> Mme Brigitte GUIDEZ  M. Christian POIRET  Dunkerque	Cambrai-Douai  M. Georges FLAMENGT  M. Christian POIRET  Dunkerque
					M. Romeo RAGAZZO M. Jean-Marc GOSSET  Lille ler	M. Roméo RAGAZZO M. Jean-Marc GOSSET  Lille ler
					Mme Betty GLEIZER M. Roger VICOT <u>Lille 2ème</u>	Mme Alexandra LECHNER M. Bernard HANICOTTE <u>Lille 2ème</u>
					Mme Martine FILLEUL Mme Brigitte LHERBIER Lille 3ème	M Frédéric MARCHAND Mme Brigitte LHERBIER Lille 3ème
					M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART	Mme Marie DEROO Mme Joëlle COTTENYE
					Valenciennes Ler M. Jean-Luc CHAGNON M. Michel LEFEBVRE	Valenciennes I er M. Jean-Claude DULIEU M. Michel LEFEBVRE
	dernière désignation : 03/04/2008				<u>Valenciennes 2 ème</u> M. Jacques MARISSIAUX M. Eric RENAUD	<u>Valenciennes 2 ème</u> M. Jacques MARISSIAUX M. Eric RENAUD

No	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
29	Conseil des Rivages de Nord Pas-de-Calais Picardie	Code de l'Environnement, articles L322-13 et R322-30, R322-31	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux titulaires	M Jean SCHEPMAN Mme Delphine BATAILLE	M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Pierre DECOOL
	dernière désignation : 03/04/2008			2 conseillers généraux suppléants	M. Jean-Claude DELALONDE M. Joel CARBON	M. Joel CARBON M. Stéphane DIEUSAERT
30	Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Nord dernière désignation : 03/04/2008	Loi nº 91-647 du 10/07/1991 modifiée, article 55 Décret nº 91-1266 du 19/12/1991modifié, article 145	Suit le sort de l'Assemblée	3 conseillers généraux	M. Renaud TARDY Mme Betty GLEIZER Mme Brigitte LHERBIER	M. Renaud TARDY Mne Alexandra LECHNER Mme Brigitte LHERBIER
31	Conseil Départemental de la Santé de la Protection Animale du Département du Nord (CDSPA)	Code Rural et de la Pêche Mantime, articles R214-1 et suivants Arrêtés préfectoraux du 12/12/2006, 2006-76 et 2006-77	Suit le sort de l'Assemblée	<u>M. le Président</u> ou son représentant	M. Jean-Jacques ANCEAU (Arrêté du 09/11/2008)	M. Jean-Jacques ANCEAU
	dernière désignation : 03/04/2008			2 conseillers généraux	M. Philippe LETY M. Jacques HOUSSIN	M. Philippe LETY M. Jean-Pierre DECOOL
32	Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN)	Code de l'Education, articles R234-1 à R234-15	Suit le sort de l'Assemblée	4 conseillers généraux titulaires	Mme Marie FABRE M. Marc GODEFROY M. Bernard BAUDOUX M. Jean-Claude DEBUS	M. Laurent COULON Mme Alexandra LECHNER M. Bernard BAUDOUX Mme Joëlle COTTENYE
	dernière désignation : 03/04/2008			4 conseillers généraux suppléants	Mme Betty GLEIZER M. Jacques MARISSIAUX M. Jacques MICHON M. Jean-René LECERF	M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Marc RUANT M. Albert DESPRES M. Jean-Claude DEBUS

$N_0$	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
33	Conseil Départemental de l'Education Nationale dans le Département (CDEN)	Code de l'Education, article R235-1 à R235-11-1	Suit le sort de l'Assemblée	M. le <u>Président (Président de droit)</u> ou son représentant	M. Bernard BAUDOUX (Arrêtê du 03/04/2008)	M. Bernard BAUDOUX
				5 conseillers généraux titulaires	M. Marc GODEFROY Mme Marie DEROO Mme Betty GLEIZER M. Jacques MICHON M. Jean-Claude DEBUS	M. Laurent COULON Mme Marie DEROO Mme Françoise POLNECQ M. Albert DESPRES M. Jean-Claude DEBUS
	demière désignation 03/04/2008			5 conseillers généraux suppléants	M Jacques MARISSIAUX Mme Danièle THINON Mme Françoise POLNECQ M Jean-Claude QUENNESSON M Jean-René LECERF	M. Jacques MARISSIAUX Mme Alexandra LECHNER M. Jean-Marc RUANT M. Jean-Claude QUENNESSON Mme Joëlle COTTENYE
	demière désignation 28/09/2010		Suit le sort de l'Assemblée	1 personnalité qualifiée titulaire	M. Jean-Paul <u>CABOCHE</u> (Arrêté du 28/09/2010)	M Jean-Paul CABOCHE
34	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST)	Code de la Santé Publique, articles R1416-1 à R1416-6	Suit le sort de l'Assemblée	2 conseillers généraux titulaires	Mme Delphine BATAILLE M. Patrick VALOIS	M. Jean SCHEFMAN M. Didier DRIEUX
	demière désignation 03/04/2008			2 conseillers généraux suppléants	M. Joel CARBON M. Didier DRIEUX	M. Charles BEAUCHAMP M. Stéphane DIEUSAERT
		Code de la Santé Publique, article R1416-5		au sein de la Commission spécialisée  1 conseiller général  désigné par le Président du Conseil Général  parmi les membres du CoDERST	pour les déclarations d'insalubrités de logement lors des réunions de Lille et Valenciennes M. Joël CARBON (Arrêté du 24/12/2008)	M. Charles BEAUCHAMP
35	Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'Aide aux Victimes et de Lutte contre la Drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes	Décret n° 2006-665 du 07/06/2006 modifié, article 12 Arrêté préfectoral du 19/05/2010	Suit le sort de l'Assemblée	<u>M. le Président</u> ou son représentant	<u>Mme Betty GLEIZER</u> (Arrêté du 03/04/2008)	Mme Françoise POLNECQ
	demière désignation 03/04/2008			4 conseillers généraux	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Luc CHAGNON M. Fabien THIEME Mme Brigitte LHERBIER	M. Jean-Luc PERAT M. Marc GODEFROY M. Michel LEFEBVRE M. Brigitte LHERBIER

$N_0$	Comité / Commissions / Conférences / Conseils	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
36	Conseil Départemental de Sécurité Civile (CDSC)	Loi n° 2004-811 du 13/08/2004 Décret n° 2006-665 du 07/06/2006, article 13	Suit le sort de l'Assemblée	<u>"Collège des Elus"</u> 4 conseillers généraux titulaires	M. Daniel RONDELAERE M. Michel GILLOEN M. Laurent COULON M. Didier DRIEUX	M. Daniel RONDELAERE M. Michel GILLOEN M. Laurent COULON M. Didier DRIEUX
	dernière désignation : 03/04/2008			4 conseillers généraux suppléants	M. Philippe LETY M. Joel CARBON Mrne Betty GLEIZER M. Jean-Marc GOSSET	M. Joël CARBON Mme Alexandra LECHNER M. Philippe LETY M. Jean-Marc GOSSET
37	Conseil Départemental pour les Anciens Combattants et la Mémoire de la Nation dernière désignation : 03/04/2008	Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de de la Guerre, article R575	Suit le sort de l'Assemblée	<u>"ler collège"</u> 1 conseiller général	M. Roméo RAGAZZO	M. Roméo RAGAZZO
38	Commission Départementale d'Adaptation du Commerce Rural du Nord (CDACR du Nord)	Décret 92-952 modifié du 03/09/1992 Code Général des Impôts, article 1648 AA	Suit le sort de l'Assemblée	M. le Président (Co-président de droit) ou son représentant	M Patrick KANNER (Arrêtê du 02/07/2008)	Mme Martine FILLEUL
	dernière désignation : 20/10/2008			4 conseillers généraux titulaires	M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Jacques ANCEAU M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Luc DETAVERNIER	M. Jean-Jacques ANCEAU M. Michel MANESSE M. Charles BEAUCHAMP M. Jean-Luc DETAVERNIER
	dernière désignation : 15/12/2008			4 conseillers généraux suppléants	M Michel MANESSE M Michel GILLOEN M Jean JAROSZ M. Didier DRIEUX	M. Michel GILLOEN M. Jean SCHEPMAN M. Jean JAROSZ M. Didier DRIEUX

×

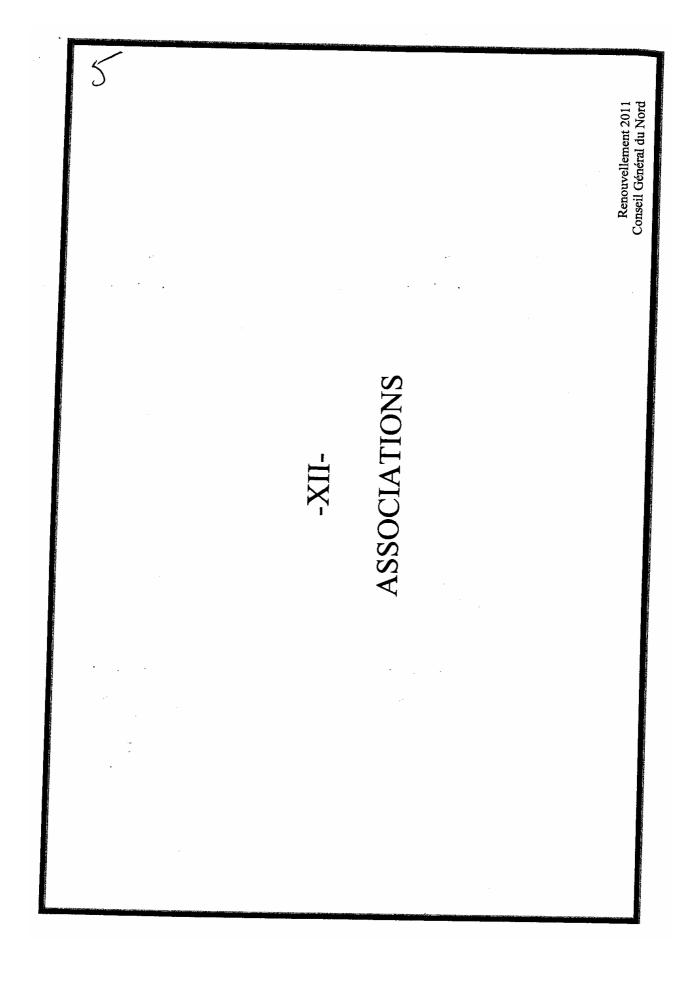
# ETABLISSEMENTS PUBLICS ET GRAND PORT MARITIME

N	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Etablissement Public de gestion Immobilière du NORd/PAs-de-Calais (EPINORPA)	Loi n° 2000-1208 du 13/12/2000, article 191 Décret n° 2002-358 du 15/03/2002, article 1	Suit le sort le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration 2 conseillers généraux	M. Didier MANIER M. Jacques MICHON	M. Didier MANIER M. Christian POIRET
	Dernière désignation : 03/04/2008					
2	Etablissement Public Foncier du Nord/Pas-de-Calais (EPF Nord/Pas-de-Calais)	Décret n° 90-1154 du 19/12/1990 modifié, article 6 Arrêté préfectoral du 14/09/2010	Suit le sort le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration 4 conseillers généraux	M. Philippe LETY M. Patrick KANNER M. Bernard BAUDOUX M. Christian POIRET	Mme Martine FILLEUL M. Georges FLAMENGT M. Bernard BAUDOUX M. Christian POIRET
	Dernière désignation : 03/04/2008					
3	Grand Port Maritime de Dunkerque	Code des Ports Maritimes, articles R102-1 et R102-2	Suit le sort le sort de l'Assemblée	au Conseil de surveillance 1 conseiller général	M. Jean-Claude DELALONDE	M. Bertrand RINGOT
	Demière désignation : 15/12/2008					

#### ×

# ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE MENTALE ET INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE HÔPITAUX DEPARTEMENTAUX,

$N_0$	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
	Hôpital Départemental	Code de la Santé Publique,	Suit le sort	au Conseil de Surveillance		
1	de Felleries-Liessies	article R6143-3	de l'Assemblée	M. le Président (membre de droit) ou son représentant	<u>M. Philippe LETY</u> (Arrêté du 27/05/2010)	<u>M. Philippe LETY</u> (arrêté du )
	dernière désignation : 17/05/2010			1 conseiller général	M. Jean-Jacques ANCEAU	M. Jean-Jacques ANCEAU
	Hôpital Départemental	Code de la Santé Publique,	Suit le sort	au Conseil de Surveillance		
2	de Zuydcoote	article R6143-3	de l'Assemblée	M. le Président (membre de droit) ou son représentant	<u>M. Joël CARBON</u> (Arrêté du 27/05/2010)	<u>M. Joël CARBON</u> (arrêté du )
	dernière désignation : 17/05/2010			1 conseiller général	Mme Danièle THINON	M. Alain VANWAEFELGHEM
3	EPSM de l'Agglomération Lilloise à Saint-André	Code de la Santé Publique, article R6143-3	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil de Surveillance  M. le Président (membre de droit)  ou son représentant	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT (Arrêté du 27/05/2010)	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT (arrêté du )
	dernière désignation : 17/05/2010			1 conseiller général	M. Erick CHARTON	M. Mehdi MASSROUR
	EPSM de Lille Métropole	Lille Métropole mentières  Code de la Santé Publique, article R6143-3	Suit le sort	<u>au Conseil de Surveillance</u>		
4	d Armentieres		de l'Assemblée	M. le Président (membre de droit) ou son représentant	<u>M. Bernard HAESEBROECK</u> (Arrêté du 27/05/2010)	<u>M. Bernard HAESEBROECK</u> (arrêté du )
	dernière désignation : 17/05/2010			1 conseiller général	Mme Françoise POLNECQ	Mme Françoise POLNECQ
5	EPSM des Flandres de Bailleul	Code de la Santé Publique, article R6143-3	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil de Surveillance  M. le Président (membre de droit)  ou son représentant	M Michel VANDEVOORDE (Arrêté du 27/05/2010)	<u>M. Michel VANDEVOORDE</u> (arrêté du)
	dernière désignation : 17/05/2010			1 conseiller général	M. René DECODTS	M. Jacques PARENT
6	Etablissement public départemental de		Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseil d'Administration  est présidé  par le Président du Conseil Général.  Toutefois  sur proposition du Président du Conseil Général,  la présidence du conseil d'administration  est assurée par un représentant élu en son sein, par le Conseil  Général	M. Joël CARBON	M. Joël CARBON
	dernière désignation : 03/04/2008			et 4 conseillers généraux	Mme Danièle THINON Mme Monique DENISE M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Marc GOSSET	M. Alain VANWAEFELGHEM M. Jean SCHEPMAN Mme Marie FABRE M. Jean-Marc GOSSET



No	Associations	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Agence Immobilère à Vocation Sociale du Nord (AIVS 59)	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 28/10/2004 (art. 5 et 9)	Suit le sort de l'Assemblée	"Membres fondateurs" à l'Assemblée Générale et  "Membres du collège des pouvoirs publics" au Conseil d'Administration:  3 conseillers généraux	M. Rémi PAUVROS M. Didier MANIER M. Bernard HANICOTTE	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO M. Bernard HANICOTTE
	dernière désignation : 03/04/2008					
2	Aire Métropolitaine de Lille	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Délib DPAE/2007/1736 du 21/01/2008 Statuts du 18/09/2008 (art. 6)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>à l'Assemblée Générale</u> 1 conseiller général titulaire	M. Patrick K.ANNER	Mme Martine FILLEUL
	demière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	M. Laurent HOULLIER	M. Marc GODEFROY
3	Op al'Air	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts	Suit le sort de l'Assemblée	<u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u> 2 conseillers généraux	Mme Delphine BATAILLE	M. Jean SCHEPMAN
		Statuts	TAssemblee	titulaires	M. Joël CARBON	M. Jean-Marc GOSSET
	dernière désignation : 03/04/2008			2 conseillers généraux suppléants	Mme Monique DENISE Mme Danièle THINON	M. Joël CARBON M. Jean-Pierre DECOOL
4	AREMA	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901	Suit le sort de	à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration		
		Statuts	l'Assemblée	1 conseiller général titulaire	M. Bernard CARTON	M. Jean SCHEPMAN
	demière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	M. Roger VICOT	M. Roger VICOT

No	Associations	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
5	AREMASSE	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts et Règlement Intérieur de l'Association	Suit le sort de l'Assemblée	<u>à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration</u> 1 conseiller général titulaire	Mme Delphine BATAILLE	M. Jean SCHEPMAN
	dernière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	M. Jean SCHEPMAN	Mme Marie FABRE
6	Nord-Actif, Fonds Départemental pour l'Insertion et l'Emploi	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 09/06/2010 (art. 4)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Membre de droit</u> <u>à l'Assemblée Générale</u> 1 conseiller général	M. Patrick KANNER	M. Jacques PARENT
	dernière désignation : 03/04/2008					
7	Boutique de Gestion ESPACE (BGE)	Loi du 01/07/1901 Statuts du 31/05/2007 (art. 9)	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration 1 conseiller général	M. Patrick KANNER	Mme Martine FILLEUL
	dernière désignation : 03/04/2008					
8	Centre Régional de Phytosociologie Conservatoire Botanique National de Bailleul (CRP/CBNB)	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 19/05/2010 (art. V et VII)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Membres de droit</u> <u>à l'Assemblée Générale</u> 3 conseillers généraux	M. Michel VANDEVOORDE M. Michel GILLOEN M. Patrick VALOIS	M. Michel VANDEVOORDE M. Michel GILLOEN M. Patrick VALOIS
	dernière désignation : 03/04/2008					
9	Comité Régional du Tourisme Nord/Pas-de-Calais (CRT Nord/Pas-de-Calais)	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Code du Tourisme, article L131-4 Statuts du 30/06/2008 (art. 5)	Suit le sort de l'Assemblée	Membre de droit à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Adminstration l conseiller général	Mme Danièle THINON	M. Bertrand RINGOT
	dernière désignation : 03/04/2008					

No	Associations	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
10	Ecomusée de l'Avesnois dernière désignation :	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 18/05/2009 (art. 9)	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration, "C <u>ollege des pouvoirs publics</u> " 2 conseillers généraux	M. Philippe LETY M. Jean JAROSZ	M. Philippe LETY M. Bernard DELVA
11	03/04/2008  Groupement  des Autorités Responsables  de Transport  (GART)	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts (art. 4) et Règlement Intérieur	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> 1 conseiller général titulaire	M. Jacques MARISSIAUX	M. Rémi PAUVROS
	dernière désignation : 03/04/2008			l conseiller général suppléant	M. Jacques MICHON	M. Eric RENAUD
12	Mission Bassin Minier du Nord/Pas-de-Calais	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 26/06/2007 (art. 7 et 10) Convention bi-partite 2010-2012	Suit le sort de l'Assemblée	au Collège des membres Fondateurs 4 conseillers généraux à l'Assemblée Générale	<u>Assemblée Générale</u> M. Patrick KANNER M. Laurent HOULLIER M. Serge VAN DER HOEVEN M. Christian POIRET	<u>Assemblée Générale</u> Mme Martine FILLEUL M. Erick CHARTON M. Serge VAN DER HOEVEN M. Christian POIRET
	dernière désignation : 03/04/2008			2 conseillers généraux parmi les 4 sont au Conseil d'Administration	Conseil d'Administration M. Patrick KANNER M. Serge VAN DER HOEVEN	Conseil d'Administration Mme Martine FILLEUL M. Serge VAN DER HOEVEN
13	Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes dans le Douaisis	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 28/05/2009 (art. 7 et 9)	Suit le sort de l'Assemblée	à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration l conseiller général titulaire	M. Erick CHARTON	M. Erick CHARTON
	dernière désignation : 03/04/2008			l conseiller général suppléant	M. Jacques MICHON	M. Alain BRUNEEL

No	Associations	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
14	Musée Portuaire de Dunkerque (ACMAPOR) dernière désignation :	Loi du 01/07/1901 Statuts de 2008 (art. 5 et 7)	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration  2 conseillers généraux membres de droit	Mme Martine FILLEUL M. Jean-Claude DELALONDE	M. Alain VANWAEFELGHEM M. Patrick VALOIS
15	03/04/2008  Plate-Forme Lille Métropole Initiative (Association LMI)  dernière désignation: 03/04/2008	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 10/06/2010	Suit le sort de l'Assemblée	à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Adminstration  1 conseiller général	M. Patrick KANNER	Mme Martine FILLEUL
16	Agence Départementale d'Information sur le Logement du Nord (ADIL du Nord) dernière désignation : 06/04/2009	Statuts du 13/11/2008 (art. 8) Règlement Intérieur du 10/12/2008 (art. 5)	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Adminstration  M. le Président (membre de droit)  ou son représentant  1 conseiller général	M. Bernard CARTON (Arrêté du 16/04/2009) M. Laurent COULON	M. Philippe DRONSART  M. Marc GODEFROY
17	Réseau Euro-méditerranéen pour la protection des Mineurs Isolés (REMI) dernière désignation :	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 16/06/2006	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Comité Exécutif</u> " <u>Membres institutionnels"</u> 1 conseiller général titulaire 1 conseiller général suppléant	M. Fabien THIEME M. Renaud TARDY	M. Fabien THIEME M. Frédéric MARCHAND
18	29/03/2010  Réseau des Agglomérations de Flandres, Hainaut, Artois Et Littoral (RAFHAEL)  dernière désignation: 17/05/2010	Loi du 01/07/1901 Décret du 16/08/1901 Statuts du 12/07/2000	Suit le sort de l'Assemblée	Membres fondateurs au Conseil d'Administration  2 conseillers généraux titulaires  2 conseillers généraux suppléants	M. Jean-Luc PERAT M. Michel GILLOEN M. Georges FLAMENGT M. Jacques PARENT	M. Jean-Luc PERAT Mme Sylvie LABADENS M. Michel GILLOEN M. Guy BRICOUT

#### -XIII

## D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES (EPLEFPA), ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX INSTITUTS UNIVERSITAIRES (IUT), LYCEE ET UNIVERSITES

No	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	EPLEFPA des Flandres (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formations Professionnelles Agricoles)  Regroupement des EPLEFPA de Dunkerque et de Lomme	Code Rural et de la Pêche Maritime, articles R811-12 et R811-17 Arrêté préfectoral du 19/11/2009 modifié	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration : 1 conseiller général titulaire	M. Roger VICOT	M. Roger VICOT
	demière désignation : 13/12/2010			1 conseiller général suppléant	Mme Danièle THINON	Mme Françoise POLNECQ
2	EPLEFPA de Raismes (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole)	Code Rural et de la Pêche Maritime, articles R811-12 à R811-24	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration : 1 conseiller général titulaire	M. Eric RENAUD	M. Eric RENAUD
	demière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	M. Serge VAN DER HOEVEN	M. Aymeric ROBIN
3	IUT du Littoral St-Omer - Dunkerque	Code de l'Education, article L713-9 Statuts du 21/09/2006 (art. 5)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> 1 conseiller général	Mme Monique DENISE	Mme Marie FABRE
	demière désignation : 03/04/2008					
4	Lycée Agricole départemantal de Douai-Wagnonville	Code Rural et de la Pêche Maritime, articles R811-12 à R811-24	Suit le sort de l'Assemblée	au Conseil d'Administration : 1 conseiller général titulaire	M. Philippe LETY	M. Philippe LETY
	dernière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	M. Erick CHARTON	M. Erick CHARTON
5	Université de Lille I - CUEEP (Centre Université Economie d'Education Permanente)	Code de l'Education, article L713-9 Statuts du Centre Universitaire	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> : 1 conseiller général	M. Marc GODEFROY	M. Marc GODEFROY
	dernière désignation : 03/04/2008					

No	Organismes	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
6	Université de Lille I - IUT A (Institut Universitaire de Technologie)	Code de l'Education, article L713-9 Statuts du 20/03/1995 (art. 6)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> : 1 conseiller général titulaire	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	Mme Alexandra LECHNER
	dernière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	Mme Betty GLEIZER	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
7	Université de Lille I - UFR de Géographie et d'Aménagement	Code de l'Education, article L713-9 Statuts (art. 4 et 6)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> : 1 conseiller général titulaire	M. Laurent HOULLIER	M. Jean-Marc RUANT
	dernière désignation : 03/04/2008			1 conseiller général suppléant	M. Patrick KANNER	M. Mehdi MASSROUR
8	Université de Lille II - Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique (STAPS)	Code de l'Education, article L713-3 Statuts du 19/10/1989 modifiés le 05/11/2009	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil de Faculté</u> : 1 conseiller général	M. Jean-Luc PERAT	M. Marc GODEFROY
	dernière désignation : 03/04/2008					
9	IUT B de l'Université de Lille III (Institut Universitaire de Technologie)	Code de l'Education, articles L713-9 et L719-3 Statuts du 05/10/2000 (art. 7)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> : 1 conseiller général	M. Michel-François DELANNOY	M. Vincent LANNOO
	dernière désignation : 15/04/2004			Désignation en alternance avec le Conseil Général du Pas-de-Calais. Désignation pour le Conseil Général du Nord en 2011.		
10	Université de Lille III	Code de l'Education, article L712-3 Statuts du 13/06/2008 (art. 4)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil d'Administration</u> : 1 conseiller général	Mme Martine FILLEUL	Mme Alexandra LECHNER
	demière désignation : 03/04/2008					
11	Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC)	Code de l'Education , article L712-6 Statuts de l'Université	Suit le sort de l'Assemblée	<u>au Conseil des Etudes</u> et de la Vie Universitaire (CEVU) 1 conseiller général	M. Fabien THIEME	M. Fabien THIEME
	demière désignation : 03/04/2008					

### -XIV-

## FONDATION

$N_0$	Fondation	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Institut Pasteur de Lille	Décret du 01/04/1898 Statuts du 25/06/1973 (art. 4)	Suit le sort de l'Assemblée	<u>Membres de droit</u> au Conseil d'Administration 1 conseiller général titulaire	M. Michel VANDEVOORDE	M. Michel VANDEVOORDE
	dernière désignation : 03/04/2008			l conseiller général suppléant	M. Jean-Luc CHAGNON	Mme Martine FILLEUL

Représentation au sein du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Monsieur le Président rappelle que les règles de représentation au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours sont prévues à l'article L1424-24-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux qu'il a décidé de ne pas siéger au sein du conseil d'administration du SDIS et ajoute qu'il a l'intention d'en confier la présidence à Monsieur Daniel RONDELAERE.

Monsieur le Président donne connaissance de la liste des 22 candidats titulaires et des 22 candidats suppléants.

Monsieur le Président fait remarquer que la composition de l'Assemblée Départementale ne permet pas aux Non Inscrits d'être présents dans de nombreux organismes. Il s'engage à avoir des réunions régulières avec les Non Inscrits afin de les informer des grands dossiers du Département du Nord et demande à son Cabinet d'organiser, dans un délai bref, ces premières rencontres de travail.

Suite à l'énumération de Monsieur le Président qui fait apparaître 5 représentants du Groupe Communiste-Front de Gauche au sein du SDIS, Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le chiffre annoncé initialement était de 4.

Après avoir consulté Monsieur Daniel RONDELAERE, Monsieur le Président suspend la séance à 15 heures 24 afin de procéder à une vérification.

Monsieur le Président reprend la séance à 15 heures 27.

Monsieur le Président apporte des précisions concernant la répartition des Groupes au sein du SDIS : 15 élus du Groupe Socialiste et apparentés, 4 du Groupe Communiste-Front de Gauche et 3 du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur le Président note que l'Assemblée Départementale valide la liste des candidatures proposée.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers

Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

**N° 6** 

#### DSAD/2011/276 OBJET:

#### REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est administré par un conseil d'administration, composé notamment de représentants du Département.

Le conseil d'administration est présidé par le Président du Conseil Général ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par lui.

Le nombre de sièges attribués au Département a été fixé à 22 sur 30, par décision du conseil d'administration du SDIS en date du 5 mars 2008 et par arrêté préfectoral du 2 avril 2008.

L'article L1424-24-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Les représentants du Département sont élus au scrutin de liste à un tour par le Conseil Général en son sein dans les quatre mois suivant son renouvellement. Il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne ».

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- d'élire 21 conseillers généraux titulaires, le Président du Conseil Général, Président de droit du conseil d'administration, occupant un siège non soumis à élection et 22 conseillers généraux suppléants pour représenter le Département au sein du conseil d'administration du SDIS, conformément au tableau ci-joint.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant élu ses représentants au sein du conseil d'administration du SDIS (Le Président du Conseil Général décidant de ne pas siéger au conseil d'administration), conformément au tableau joint en annexe.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASDIS)

Organisme	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens repr	ésentants	Représentant 12 avri	~
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) dernière désignation 03/04/2008	Code Général des Collectivités Territoriales, articles L1424-24-1 et L1424-24-2 Délib du CA/08/TV-02 du 05/03/2008	suit le sort de l'assemblée	Au Conseil d'Administration  44 conseillers généraux  22 titulaires 22 suppléants  Le conseil d'administration est présidé par M. le Président du Conseil Général ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par lui (CGCT article L1424-27)	22 titulaires  M Bernard DEROSIER Mme Danièle THINON M Rémi PAUVROS M Bernard HAESEBROECK M Daniel RONDELAERE Mme Delphine BATAILLE M Philippe LETY M Gérard BOUSSEMART M Georges FLAMENGT Mme Françoise POLNECQ M Roger VICOT M Michel GILLOEN M René DECODTS M Jacques PARENT M Erick CHARTON M Didier MANIER M Charles BEAUCHAMP M Norbert JESSUS M Eric RENAUD M Michel LEFEBVRE M Luc MONNET M Alain POYART	22 suppléants  M. Laurent COULON Mme Betty GLEIZER Mme Martine FILLEUL Mme Marie DEROO M. Laurent HOULLIER M. Jean SCHEPMAN M. Jean-Luc CHAGNON M. Patrick KANNER M. Jean-Luc PERAT M. Michel MANESSE M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Joël CARBON M. Marc GODEFROY M. Roméo RAGAZZO M. Renaud TARDY Mme Brigitte GUIDEZ M. Albert DESPRES M. René CHER M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jean-Marc GOSSET M. Didier DRIEUX	22 titulaires  M. Jean-Jacques ANCEAU M. Gérard BOUSSEMART M. Erick CHARTON M. Laurent COULON M. Georges FLAMENGT M. Michel GILLOEN M. Bernard HAESEBROECK M. Philippe LETY M. Didier MANIER Mme Françoise POLNECQ M. Bertrand RINGOT M. Daniel RONDELAERE M. Jean-Marie RUANT M. Joel CARBON Mme Marie DEROO M. Charles BEAUCHAMP M. Eric RENAUD M. Jean JAROSZ M. Serge VAN DER HOEVEN M. Alaim POYART M. André FIGOUREUX M. Luc MONNET	22 suppléants  M. Jean-Luc PERAT M. Roger VICOT M. Frédéric MARCHAND Mme Delphine BATAILLE M. Jacques MARISSIAUX M. Jacques PARENT M. Marc GODEFROY M. Philippe DRONSART Mme Monique LEMPEREUR M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Jean SCHEPMAN M. Rémi PAUVROS M. Michel MANESSE M. VANWAEFELGHEM M. Medhi MASSROUR M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS M. Bernard BAUDOUX M. Jean-Claude DULIEU M. René LOCOCHE Mme Joëlle COTTENYE M. Didier DRIEUX

## Représentation au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)

Monsieur le Président rappelle que la CDCI devrait être installée le 29 avril prochain et précise qu'à cette occasion, le Préfet devrait présenter sa première réflexion sur le futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Il met en exergue les enjeux de la loi et souligne le pouvoir particulièrement important du Préfet.

Monsieur le Président indique que les représentants du Conseil Général au sein de la CDCI sont au nombre de 6 et signale qu'il y a une liste complémentaire de 3 membres. Il ajoute que la répartition est faite en fonction du poids politique des différents Groupes de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président donne connaissance des candidatures et constate l'approbation de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 7

### DSAD/2011/291 OBJET:

# REPRESENTATION AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE (CDCI)

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales renforce substantiellement les pouvoirs de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale et modifie sa composition.

Désormais, dans sa formation plénière, elle comprend 10 % de représentants du Conseil Général, au

lieu de 15 % antérieurement.

La CDCI doit être, exceptionnellement, renouvelée intégralement et installée avant le 30 avril 2011. Compte tenu de son renouvellement partiel, le Conseil Général doit procéder à l'élection de ses représentants au plus tard le 17 avril.

Un arrêté préfectoral, en date du 10 février 2011, a fixé le nombre de sièges à 62 pour la CDCI du Nord, dont six au bénéfice du Conseil Général du Nord.

Les représentants du Conseil Général sont élus par celui-ci à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les listes de candidats doivent être établies sous forme de listes de conseillers généraux élus et comprendre un nombre de candidats de 50 % supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur, soit neuf candidats.

Lorsque le siège d'un membre devient vacant, à la suite du décès de celui-ci, de sa démission ou de la perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu, il est attribué pour la durée du mandat restant à courir au premier candidat non élu figurant sur la même liste.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- d'élire six représentants du Conseil Général pour siéger au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant élu ses représentants au sein de la CDCI, conformément au tableau joint en annexe.

Renouvellement 2011 Conseil Général du Nord COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Organismes	Texte de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)	Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5211-43, et R5211-22 à 24 Arrêté préfectoral du 10/02/2011 dernière désignation : 03/04/2008	Suit le sort de l'Assemblée	à la '' <u>Formation Plénière</u> '' 6 conseillers généraux	Au nombre de 8:  M. Georges FLAMENGT M. Jean-Jacques ANCEAU M. Michel MANESSE M. Michel GILLOEN M. Patrick KANNER M. Jacques MICHON M. Joël WILMOTTE M. Luc MONNET	Au nombre de 6:  Liste 1: M Patrick KANNER M Didier MANIER Mme Martine FILLEUL M. Alain BRUNEEL M. Jean-René LECERF M. Bernard DELVA  Liste complémentaire: M. Jacques MARISSIAUX M. Georges FLAMENGT M. Jean-Marc GOSSET

# Représentation au sein du conseil d'administration des collèges publics

Monsieur le Président rappelle le principe de représentation instauré par le Conseil Général. Il indique que cette règle permet de respecter les grands équilibres territoriaux et politiques de l'Assemblée Départementale et propose donc de la garder.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 8

### DSAD/2011/274 OBJET:

### REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PUBLICS

Les articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education disposent que le conseil d'administration des collèges publics comprend notamment un représentant de la collectivité de rattachement et son suppléant désignés en son sein par le Conseil Général.

Lors de sa réunion du 15 avril 1985, le Conseil Général a adopté le principe de sa représentation par le Conseiller Général du canton concerné, membre titulaire, le Conseiller Général suppléant étant présenté par le titulaire.

Suite au renouvellement partiel de l'Assemblée Départementale, de nouvelles désignations doivent être effectuées.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de confirmer le principe de représentation décidé par le Conseil Général, lors de la réunion du 15 avril 1985;
- de désigner ses représentants au sein du conseil d'administration des collèges publics, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein du conseil d'administration des collèges publics, conformément au tableau joint en annexe.

сог	LEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARRONDIS	SEMENT L	O'AVESNES-S	UI	R-HELPE		
		CAN	TON D'AVESN	IES-SUR-HELPE	su	D		
Avesnelles	Renaud Barrault	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT		M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT
Sains du Nord	Jean Rostand		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT		M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT
			CANTON	I DE BAVAY				
Bavay	Jean Lemaire de Belges		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX		M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX
Feignies	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX		M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX
			CANTON DE	BERLAIMONT				
Aulnoye-Aymeries	Félix del Marle		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ		M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ
Berlaimont	Gilles de Chin		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ		M. Bernard BAUDOUX M. Jean JAROSZ
			CANTON	D'HAUMONT				
Hautmont	Auguste Périer		Suit le sort de l'Assemblée			M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART		M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART
Hautmont	Pierre de Ronsard		Suit le sort de l'Assemblée			M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART		M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART
Hautmont	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée			M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART		M. Joël WILMOTTE M. Alain POYART

col	LEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARRONDIS	SEMENT L	O'AVESNES-S	SUF	R-HELPE		
			CANTON DI	E LANDRECIES				
Landrecies	Dupleix	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	1 '	M. André DUCARNE M. Alain POYART		M. Bernard DELVA M. Alain POYART
			CANTON DE M	IAUBEUGE-NORI	D			
							T	
Jeumont	Charles de Gaulle		Suit le sort de l'Assemblée			M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY		M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY
Jeumont	Eugène Thomas		Suit le sort de l'Assemblée			M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY		M. Rémi PAUVROS M. Philippe LETY
Maubeuge	Jules Verne		Suit le sort de l'Assemblée		1 '	M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART		M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART
Maubeuge	Ernest Coutelle		Suit le sort de l'Assemblée		1 '	M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART		M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART
Maubeuge	Guillaume Budé		Suit le sort de l'Assemblée			M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART		M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART
Maubeuge	Vauban		Suit le sort de l'Assemblée			M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART		M. Rémi PAUVROS M. Philippe DRONSART
			CANTON DE	MAUBEUGE-SUD	)			
Ferrière-la-Grande	Lavoisier		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY		M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY
Louvroil	Jacques Brel		Suit le sort de l'Assemblée		TS	M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY		M. Philippe DRONSART M. Philippe LETY

col	LLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARRONDIS	SEMENT D	D'AVESNES-S	UF	R-HELPE		
			CANTON	UESNOY-EST				
Poix-du-Nord	Montaigne	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Michel MANESSE M. Georges FLAMENGT	TS	
Le Quesnoy	Eugène Thomas		Suit le sort de l'Assemblée			M. Michel MANESSE M. Georges FLAMENGT		M. Michel MANESSE M. Georges FLAMENGT
			CANTON SOL	RE-LE-CHÂTEAU	ı			
Cousolre	Alfred Jennepin		Suit le sort de l'Assemblée			M. Philippe LETY M. Jean-Jacques ANCEAU		M. Philippe LETY M. Jean-Jacques ANCEAU
Solre-le-Château	du Solrézis		Suit le sort de l'Assemblée			M. Philippe LETY M. Philippe DRONSART		M. Philippe LETY M. Philippe DRONSART
			CANTON	DE TRELON				'
Fourmies	Camille Claudel		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU		M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU
Fourmies	Joliot Curie		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU		M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU
Fourmies	Léo Lagrange		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	1 '	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU
Trélon	Denis Saurat		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	T	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU

COLLEGES	PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants				
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI											
			CANT	ON DE CAMB	BRA	I-EST						
Cambrai	Fénelon	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		Mme Brigitte GUIDEZ Mme Delphine BATAILLE	TS	M. Nicolas SIEGLER Mme Sylvie LABADENS				
Cambrai	Jules Ferry		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Brigitte GUIDEZ M. Laurent COULON		M. Nicolas SIEGLER M. Didier DRIEUX				
lwuy	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Brigitte GUIDEZ Mme Delphine BATAILLE		M. Nicolas SIEGLER Mme Sylvie LABADENS				
			CANTO	N DE CAMBR	RAI-	DUEST						
Cambrai	Lamartine		Suit le sort de l'Assemblée			M. Didier DRIEUX (le 13/12/2010) M. Guy BRICOUT (le 13/12/2010)		M. Didier DRIEUX M. Guy BRICOUT				
Cambrai	Paul Duez		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Sylvie LABADENS (le 13/12/2010) M. Didier DRIEUX		Mme Sylvie LABADENS M. Didier DRIEUX				
			CAN	TON DE CARI	NIE	RES						
Avesnes-les-Aubert	Avesnes-les-Aubert Paul Langevin Suit le sort de l'Assemblée T Mme Delphine BATAILLE T Mme Delphine BATAILLE S M. Georges FLAMENGT S M. Georges FLAMENGT											
			CANTON	DU CATEAU-	CAI	MBRESIS						
Le Cateau-Cambrésis	Jean Rostand		Suit le sort de l'Assemblée		TS	M. Laurent COULON M. Michel MANESSE	T	M. Laurent COULON M. Michel MANESSE				

COLLEGES	PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants				
		A	RRONDIS	SEMENT	DE	CAMBRAI						
	CANTON DE CLARY											
Caudry	Jacques Prévert	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Guy BRICOUT Mme Delphine BATAILLE		M. Guy BRICOUT Mme Sylvie LABADENS				
Caudry	Jean Monnet		Suit le sort de l'Assemblée			M. Guy BRICOUT Mme Sylvie LABADENS (le 13/12/2010)		M. Guy BRICOUT Mme Sylvie LABADENS				
Walincourt-Selvigny	François Villon		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Guy BRICOUT M. Didier DRIEUX	T S	M. Guy BRICOUT M. Didier DRIEUX				
			CAN	ITON DE MAR	co	ING						
Gouzeaucourt	Pharamond Savary		Suit le sort de l'Assemblée			M. Didier DRIEUX Mme Sylvie LABADENS (le 13/12/2010)		M. Didier DRIEUX Mme Sylvie LABADENS				
Masnières	Jacques Prévert		Suit le sort de l'Assemblée			M. Didier DRIEUX Mme Sylvie LABADENS (le 13/12/2010)		M. Didier DRIEUX Mme Sylvie LABADENS				
CANTON DE SOLESMES												
Solesmes	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée			M. Georges FLAMENGT Mme Delphine BATAILLE	TS	M. Georges FLAMENGT Mme Delphine BATAILLE				

co	OLLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants		
		ARF	RONDISS	EMENT DE	D	OUAI				
			CANTO	N D'ARLEUX	(					
Arleux	Val de la Sensée	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	TS	M. Charles BEAUCHAMP M. Jacques MICHON	T S	M. Charles BEAUCHAMP M. Jacques MICHON		
CANTON DE DOUAI-NORD										
Douai	Albert Châtelet		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jacques MICHON M. Charles BEAUCHAMP	TS			
Douai	Gayant		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jacques MICHON M. Charles BEAUCHAMP	T S	M. Jacques MICHON M. Charles BEAUCHAMP		
Flines-lez-Râches	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON		M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON		
Lallaing	Frédéric Joliot Curie		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON	T S	M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON		
Sin le Noble	Anatole France		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jacques MICHON M. Jean-Claude QUENNESSON		M. Jacques MICHON M. Alain BRUNEEL		
Waziers	Romain Rolland		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jacques MICHON M. Charles BEAUCHAMP	T S	M. Jacques MICHON M. Alain BRUNEEL		
		(	CANTON DE	DOUAI-NORI	D-E	ST				
Auby	Victor Hugo		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Erick CHARTON M. Laurent HOULLIER	T S	M. Erick CHARTON M. Jacques MICHON		
Roost-Warendin	Docteur Ernest Schaffner		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Erick CHARTON M. Laurent HOULLIER	T S	M. Erick CHARTON M. Jacques MICHON		
			CANTON	DE DOUAI-SI	UD					
Aniche	Théodore Monod		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Laurent HOULLIER M. Erick CHARTON	T S	M. Alain BRUNEEL M. Charles BEAUCHAMP		
Dechy	Paul Langevin		Suit le sort de l'Assemblée			M. Laurent HOULLIER M. Erick CHARTON		M. Alain BRUNEEL M. Jacques MICHON		
Douai	André Streinger		Suit le sort de l'Assemblée			M. Laurent HOULLIER M. Erick CHARTON	T S	M. Alain BRUNEEL M. Jacques MICHON		
Masny	Robert Desnos		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Laurent HOULLIER M. Erick CHARTON	T	M. Alain BRUNEEL M. Jean-Claude QUENNESSON		

cc	LLEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	aualité	Nouveaux représentants			
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI										
		С	ANTON DE	DOUAI-SUD-0	OUE	ST					
Lambres-lez-Douai	André Malraux	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	TS	M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER	T				
Douai	André Canivez		Suit le sort de l'Assemblée			M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER	T				
Douai	Jules Ferry		Suit le sort de l'Assemblée			M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER	T	M. Christian POIRET M. Jean-Luc DETAVERNIER			
			CANTON D	E MARCHIEN	NE	S					
Marchiennes	Marguerite Yourcenar		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON	T	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON			
Pecquencourt	Maurice Schumann		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON		M. Jean-Claude QUENNESSON M. Alain BRUNEEL			
Somain	Louis Pasteur		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Claude QUENNESSON M. Charles BEAUCHAMP	T	004 014440 0.02.111200011			
Somain	Victor Hugo		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Claude QUENNESSON M. Charles BEAUCHAMP	T S	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Alain BRUNEEL			
			CANTO	N D'ORCHIES	S						
Orchies	du Pévèle		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean Luc DETAVERNIER M. Luc MONNET	T	M. Jean Luc DETAVERNIER M. Luc MONNET			

COLI	LEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants				
		ARROND	ISSEMEN	IT DE DUN	KE	RQUE						
	CANTON DE BAILLEUL-NORD-EST											
Bailleul	Maxime Deyts	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Michel VANDEVOORDE M. Michel GILLOEN	TS	M. Michel VANDEVOORDE M. Michel GILLOEN				
			CANTON	E BERGUES								
	CANTON DE BERGOES											
Bergues	Wenceslas Cobergher		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Monique DENISE M. Jean SCHEPMAN		M. André FIGOUREUX M. Patrick VALOIS				
Crochte	du Looweg		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Monique DENISE M. Joël CARBON		M. André FIGOUREUX M. Patrick VALOIS				
	CANTON DE BOURBOURG											
Bourbourg	Jean Jaurès		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS	1 1	M. Jean Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS				
Watten	Jacques Prévert		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS		M. Jean Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS				
			CANTON	DE CASSEL								
Cassel	Robert le Frison		Suit le sort de l'Assemblée			M. René DECODTS Mme Françoise POLNECQ		M. Stéphane DIEUSAERT M. Jean-Marc GOSSET				
		CANTO	DE COUD	EKERQUE-BR	RAN	CHE						
Coudekerque-Branche	Boris Vian		Suit le sort de l'Assemblée			M. Joël CARBON Mme Monique DENISE		M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM				
Coudekerque-Branche	du Westhoek		Suit le sort de l'Assemblée			M. Joël CARBON Mme Monique DENISE		M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM				
Coudekerque-Branche	Jules Ferry		Suit le sort de l'Assemblée			M. Joël CARBON Mme Monique DENISE		M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM				
Dunkerque	Arthur Van Hecke		Suit le sort de l'Assemblée			M. Joël CARBON Mme Marie FABRE		M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM				
Dunkerque	Guilleminot		Suit le sort de l'Assemblée			M. Joël CARBON Mme Marie FABRE	T	M. Joël CARBON M. Alain VANWAEFELGHEM				

COL	LEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARROND	ISSEMEN	IT DE DUN	KE	RQUE		
		CA	NTON DE D	UNKERQUE-E	ST			
				. =				
Bray-Dunes	du Septentrion	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		Mme Danièle THINON Mme Marie FABRE		M. Alain VANWAEFELGHEM M. Joël CARBON
Dunkerque	Gaspard Malo		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Danièle THINON Mme Marie FABRE		M. Alain VANWAEFELGHEM M. Joël CARBON
Dunkerque	Paul Machy		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Danièle THINON Mme Marie FABRE		M. Alain VANWAEFELGHEM M. Joël CARBON
		CAN	TON DE DU	NKERQUE-OL	JES	I ST		
Cappelle-la-Grande	Maxence Van der Meersch		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Marie FABRE Mme Monique DENISE	T S	Mme Marie FABRE M. Romé RAGAZZO
Dunkerque	Lucie Aubrac (ancien Michel de Swaën)		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Marie FABRE M. Roméo RAGAZZO		Mme Marie FABRE M. Romé RAGAZZO
Saint Pol sur Mer	Jean Deconinck		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie FABRE M. Roméo RAGAZZO	T S	Mme Marie FABRE M. Romé RAGAZZO
Saint Pol sur Mer	Robespierre		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Marie FABRE M. Roméo RAGAZZO	T	Mme Marie FABRE M. Romé RAGAZZO
		CA	NTON DE G	RANDE SYNT	HE			
Dunkerque	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée			M. Roméo RAGAZZO Mme Marie FABRE	1 '	M. Roméo RAGAZZO Mme Marie FABRE
Grande-Synthe	Anne Frank		Suit le sort de l'Assemblée			M. Roméo RAGAZZO M. Jean-Claude DELALONDE	1 '	M. Roméo RAGAZZO M. Bertrand RINGOT
Grande-Synthe	du Moulin		Suit le sort de l'Assemblée			M. Roméo RAGAZZO M. Jean-Claude DELALONDE		M. Roméo RAGAZZO M. Bertrand RINGOT
Grande-Synthe	Jules Verne		Suit le sort de l'Assemblée			M. Roméo RAGAZZO M. Jean-Claude DELALONDE		M. Roméo RAGAZZO M. Bertrand RINGOT

соц	LEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants				
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE											
		(	CANTON DE	GRAVELINES	S							
Gravelines	Pierre et Marie Curie		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Claude DELALONDE M. Roméo RAGAZZO		M. Bertrand RINGOT M. Roméo RAGAZZO				
Loon-Plage	Jean Rostand		Suit le sort de l'Assemblée		ı	M. Jean-Claude DELALONDE M. Roméo RAGAZZO	T S	M. Bertrand RINGOT M. Roméo RAGAZZO				
Grand-Fort-Philippe	Jean Monnet		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean-Claude DELALONDE M. Roméo RAGAZZO	T S	=				
		CAN	TON DE HA	ZEBROUCK-N	OR	D						
Hazebrouck	des Flandres	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. René DECODTS	TS	M. Jean-Pierre ALLOSSERY Mme Françoise POLNECQ				
		CAN	NTON DE HA	ZEBROUCK-	SUE							
Hazebrouck	Fernande Benoist		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Françoise POLNECQ M. Michel GILLOEN	T S					
		C	ANTON DE H	HONDSCHOO	ГΕ							
Hondschoote	Lamartine		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Jean SCHEPMAN Mme Monique DENISE	T					

сог	LEGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants			
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE										
CANTON DE MERVILLE											
Estaires	Henri Durez		Suit le sort de l'Assemblée			T M. Jacques PARENT S Mme Françoise POLNECQ		M. Jacques PARENT Mme Françoise POLNECQ			
Merville	Henri Dunant		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jacques PARENT Mme Françoise POLNECQ	T S	M. Jacques PARENT Mme Françoise POLNECQ			
		C	ANTON DE S	STEENVOORD	ÞΕ						
Steenvoorde	Antoine de Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Marc GOSSET M. Jean-Pierre DECOOL	T	M. Jean-Marc GOSSET M. Stéphane DIEUSAERT			
CANTON DE WORMHOUT											
Wormhout	du Houtland		Suit le sort de l'Assemblée		T M. Patrick VALOIS S M. Jean-Pierre DECOOL		T	M. Patrick VALOIS M. Jean-Pierre DECOOL			

COLLE	GES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants			
		ARF	RONDISSI	MENT DE	LI	LLE					
			CANTON D	'ARMENTIERI	ES						
Armentières	Desrousseaux	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Bernard HAESEBROECK M. Michel VANDEVOORDE		M. Bernard HAESEBROECK M. Michel VANDEVOORDE			
Armentières	Jean Rostand		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard HAESEBROECK M. Michel VANDEVOORDE		M. Bernard HAESEBROECK M. Michel VANDEVOORDE			
Houplines	Roger Salengro		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard HAESEBROECK M. Michel VANDEVOORDE		M. Bernard HAESEBROECK M. Michel VANDEVOORDE			
CANTON DE LA BASSEE											
La Bassée	Albert Schweitzer		Suit le sort de l'Assemblée			M. Philippe WAYMEL M. Jean-Marc GOSSET		M. Philippe WAYMEL M. Jean-Marc GOSSET			
			CANTON	DE CYSOING	;						
Cysoing	Paul Eluard		Suit le sort de l'Assemblée			M. Luc MONNET M. Jean-Luc DETAVERNIER		M. Luc MONNET Mme Joëlle COTTENYE			
Cappelle-en-Pévèle	Simone Veil		Suit le sort de l'Assemblée			M. Luc MONNET (le 25/10/2010) M. Jean-Luc DETAVERNIER (le 25/10/2010)		M. Luc MONNET M. Jean-Luc DETAVERNIER			
			CANTON D	E HAUBOURE	OIN						
Haubourdin	Jules Ferry		Suit le sort de l'Assemblée			M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART		M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART			
Haubourdin	Le Parc		Suit le sort de l'Assemblée			M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART		M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART			
Loos	Professeur Albert Debeyre		Suit le sort de l'Assemblée			M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART		M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART			
Loos	René Descartes		Suit le sort de l'Assemblée			M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART	T M. Daniel RONDELAERE S M. Gérard BOUSSEMART				
Wavrin	Léon Blum		Suit le sort de l'Assemblée			M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART		M. Daniel RONDELAERE M. Gérard BOUSSEMART			

COLLEC	GES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants			
		ARI	RONDISSI	EMENT DE	LI	LLE					
			CANTON	DE LANNOY	,						
Hem	Albert Camus	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	Mme Jocya VANCOILLIE M. Bernard CARTON		Mme Joëlle COTTENYE M. Luc MONNET			
Hem	Elsa Triolet		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Jocya VANCOILLIE M. Bernard CARTON		Mme Joëlle COTTENYE M. Luc MONNET			
Leers	Alphonse Daudet		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Jocya VANCOILLIE M. Alain FAUGARET		Mme Joëlle COTTENYE M. Luc MONNET			
Lys-lez-Lannoy			Suit le sort de l'Assemblée			Mme Jocya VANCOILLIE M. Bernard CARTON		Mme Joëlle COTTENYE M. Luc MONNET			
CANTON DE LILLE-EST											
Hellemmes-Lille	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard DEROSIER M. Marc GODEFROY		M. Frédéric MARCHAND Mme Alexandra LECHNER			
Lille	Boris Vian		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard DEROSIER Mme Betty GLEIZER		M. Frédéric MARCHAND Mme Alexandra LECHNER			
			CANTON	DE LILLE-NOF	RD						
La Madeleine	de Flandre		Suit le sort de l'Assemblée	LILLE-NORD		M. Jean-Claude DEBUS M. Jean-René LECERF		M. Jean-Claude DEBUS M. Jean-René LECERF			
		<u> </u>	CANTONDE	LILLE-NORD	-=3						
Lille	Carnot		Suit le sort de l'Assemblée		T S	Mme Betty GLEIZER Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT		Mme Alexandra LECHNER M. Frédéric MARCHAND			
Lille	Henri Matisse		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Betty GLEIZER M. Bernard DEROSIER		Mme Alexandra LECHNER M. Frédéric MARCHAND			
Mons-en-Baroeul	Descartes		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Betty GLEIZER M. Bernard DEROSIER	T Mme Alexandra LECHNER S M. Frédéric MARCHAND				
Mons-en-Baroeul			Mme Betty GLEIZER M. Bernard DEROSIER		Mme Alexandra LECHNER M. Frédéric MARCHAND						

COLLE	GES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARI	RONDISSI	EMENT DE	LI	LLE		
			CANTON	E LILLE-OUE	ST			
		Articles R421-14 et		1 Titulaire				
Lambersart	Anne Frank	R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	(Conseiller (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN		M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN
Lambersart	Lavoisier		Suit le sort de l'Assemblée			M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN		M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN
			Suit le sort de		Т	M. Olivier HENNO	Т	M. Olivier HENNO
Marquette-lez-Lille	Professeur Albert Debeyre		l'Assemblée			M. Jacques HOUSSIN		M. Jacques HOUSSIN
Saint André	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée			M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN		M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN
			CANTON	DE LILLE-SU	D			
Lille	Louise Michel		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Patrick KANNER		Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Patrick KANNER
Lille	Paul Verlaine		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Patrick KANNER		Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT M. Patrick KANNER
			CANTON DE	ELILLE-SUD-I	EST	-		
			Suit le sort de		Т	M. Marc GODEFROY	Т	M. Marc GODEFROY
Lille	Franklin		l'Assemblée			Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT		Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Faches Thumesnil	Jean Mermoz		Suit le sort de l'Assemblée			M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT		M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Faches Thumesnil	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée			M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT		M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Ronchin	Anatole France		Suit le sort de l'Assemblée			M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	T M. Marc GODEFROY  NT S Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRA	
Ronchin	Ronchin Gernez-Rieux Suit le sort de l'Assemblée T M. Marc GODEFROY T M. Marc GODEFROY S Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT S Mme Marie-Christine STANIEC		M. Marc GODEFROY Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT					

COLI	EGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants				
		ARI	RONDISS	EMENT DE	LI	LLE						
		C	CANTON DE	LILLE-SUD-O	UES	ST						
		Articles R421-14 et		1 Titulaire								
Lille	Wazemmes (regroupement des collèges Albert Camus et Jean Macé)	R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	(Conseiller (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Patrick KANNER (le 20/10/2008) Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT (le 20/10/2008)	T S	M. Patrick KANNER Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT				
Lille	Claude Levi-Strauss		Suit le sort de		Т	M. Patrick KANNER	Т	M. Patrick KANNER				
Lille	(ancien Madame de Staël)		l'Assemblée		S	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT	S	Mme Marie-Christine STANIEC-WAVRANT				
	CANTON DE LOMME											
Lomme	Guy Mollet		Suit le sort de l'Assemblée			M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK		M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK				
Lomme	Jean Jaurès		Suit le sort de l'Assemblée			M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK		M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK				
Lomme	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée			M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK		M. Roger VICOT M. Bernard HAESEBROECK				
		CA	NTON DE M	ARCQ-EN-BAI	ROI	EUL						
Marcq-en-Baroeul	du Lazaro		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER		M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER				
Marcq-en-Baroeul	Rouges Barres		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER		M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER				
			CANTON DE	PONT-A-MAF	<b>RC</b> (	2						
			Suit le sort de		_	Mme Béatrice MULLIER	_	M. Jean-Marie RUANT				
Ostricourt	Henri Matisse		l'Assemblée			M. Gérard BOUSSEMART	1 '	M. Gérard BOUSSEMART				
Pont-à-Marcq	Françoise Dolto		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Béatrice MULLIER M. Luc MONNET	T M. Jean-Marie RUANT S M. Gérard BOUSSEMART					
Thumeries	Albert Camus		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Béatrice MULLIER M. Gérard BOUSSEMART	T S	M. Jean-Marie RUANT M. Gérard BOUSSEMART				

corr	EGES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	analité	Nouveaux représentants				
		ARI	RONDISS	EMENT DE	LI	LLE						
		CA	NTON DE QU	JESNOY-SUR-	DE	ULE						
Comines	Philippe de Commynes	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Jacques HOUSSIN M. Bernard HANICOTTE		M. Jacques HOUSSIN M. Bernard HANICOTTE				
Pérenchies	Jacques Monod		Suit le sort de			M. Jacques HOUSSIN M. Bernard HANICOTTE		M. Jacques HOUSSIN  M. Bernard HANICOTTE				
			l'Assemblée				- 13	M. Bernaro HAMICOTTE				
	CANTON DE ROUBAIX-CENTRE											
Roubaix	Baudelaire		Suit le sort de l'Assemblée			M. Renaud TARDY M. Bernard CARTON		M. Renaud TARDY M. Mehdi MASSROUR				
Roubaix	Jean-Baptiste Lebas		Suit le sort de l'Assemblée			M. Renaud TARDY M. Bernard CARTON		M. Renaud TARDY M. Mehdi MASSROUR				
Roubaix	Théodore Monod (ancien Jean-Jacques Rousseau)		Suit le sort de l'Assemblée			M. Renaud TARDY M. Bernard CARTON		M. Renaud TARDY M. Mehdi MASSROUR				
			CANTON D	E ROUBAIX-E	ST							
Roubaix	Maxence Van der Meersch		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard CARTON M. Alain FAUGARET		M. Mehdi MASSROUR M. Renaud TARDY				
Wattrelos	Emile Zola		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard CARTON M. Alain FAUGARET		M. Mehdi MASSROUR M. Renaud TARDY				
Wattrelos	Pablo Neruda		Suit le sort de l'Assemblée		ı	M. Bernard CARTON M. Alain FAUGARET		M. Mehdi MASSROUR  M. Renaud TARDY				
			CANTON DE	ROUBAIX-NO	ORE	)						
Roubaix	Albert Samain		Suit le sort de l'Assemblée			M. Alain FAUGARET M. Bernard CARTON		M. Alain FAUGARET  M. Mehdi MASSROUR				
Roubaix	Anne Frank		Suit le sort de l'Assemblée			M. Alain FAUGARET M. Bernard CARTON		M. Alain FAUGARET  M. Mehdi MASSROUR				
Wattrelos	Gustave Nadaud		Suit le sort de l'Assemblée			M. Alain FAUGARET M. Bernard CARTON	1 5	M. Alain FAUGARET M. Mehdi MASSROUR				

COLLE	GES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	aualité	Nouveaux représentants -
		ARI	RONDISS	EMENT DE	LI	LLE		
			CANTON DE	ROUBAIX-OU	JES	Т		
Croix	Boris Vian	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	le Suit le sort de Général du L'Assemblée concerné) et Conseiller Général du Concerné) et Concerné et Conc			TS	M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN	
Roubaix	Sévigné		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN		M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN
Wasquehal	Albert Calmette		Suit le sort de l'Assemblée			M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN		M. Bernard HANICOTTE M. Jacques HOUSSIN
			CANTON	E SECLIN-NO	RD			
Lesquin	Théodore Monod		Suit le sort de l'Assemblée			M. Dany WATTEBLED Mme Béatrice MULLIER		M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART
Wattignies	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART	T	M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART
Wattignies	Voltaire		Suit le sort de l'Assemblée			M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART		M. Dany WATTEBLED M. Gérard BOUSSEMART
			CANTON	DE SECLIN-SU	JD			
Annoeullin							M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED	
Gondecourt	G.R. Hergé		Suit le sort de l'Assemblée			M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED		M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED
Provin	Etienne Dolet		Suit le sort de l'Assemblée			M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED		M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED
Seclin	Jean Demailly		Suit le sort de l'Assemblée			M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED		M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED

COLLE	GES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARI	RONDISS	EMENT DE	LI	LLE		
		c	ANTON DE	TOURCOING-1	VOF	RD.		
Halluin	Robert Schuman	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)		Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO
Linselles	Henri Matisse		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)		Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO
Roncq	Paul Eluard		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)		Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO
Tourcoing	Lucie Aubrac		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)		Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO
		CAI	TON DE TO	URCOING-NO	RD	-EST		
Neuville-en-Ferrain	Jules Verne		Suit le sort de l'Assemblée			M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010) Mme Marie DEROO		M. Vincent LANNOO Mme Marie DEROO
Tourcoing	Albert Roussel		Suit le sort de l'Assemblée			M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010) Mme Marie DEROO		M. Vincent LANNOO Mme Marie DEROO
	1		CANTON DE	TOURCOING	-su	D		
Mouvaux	Maxence Van der Meersch		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF		Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF
Tourcoing	Marie Curie		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF		Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF
Tourcoing	Mendès France		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF		Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-René LECERF

COLLE	GES PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	aualité	Nouveaux représentants		
		ARI	RONDISS	EMENT DE	L	LLE				
CANTON DE VILLENEUVE-D'ASCQ-NORD										
Villeneuve-d'Ascq	Léon Blum	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Didier MANIER Mme Monique LEMPEREUR		M. Didier MANIER Mme Monique LEMPEREUR		
Villeneuve-d'Ascq	Molière		Suit le sort de l'Assemblée			M. Didier MANIER Mme Monique LEMPEREUR	S	M. Didier MANIER Mme Monique LEMPEREUR		
		CANT	ON DE VILL	ENEUVE-D'A	SC	2-SUD				
Villeneuve-d'Ascq	Arthur Rimbaud		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Monique LEMPEREUR M. Didier MANIER	T	Mme Monique LEMPEREUR M. Didier MANIER		
Villeneuve-d'Ascq	Camille Claudel		Suit le sort de l'Assemblée			Mme Monique LEMPEREUR M. Didier MANIER	T	Mme Monique LEMPEREUR M. Didier MANIER		
Villeneuve-d'Ascq	Le Triolo				Mme Monique LEMPEREUR M. Marc GODEFROY					

COLLEGES	PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARRONDISSEM	1ENT DE V	ALENCIENN	VE:	S		
		C.A	ANTON D'ANZ	IN				
Anzin	Jules Ferry	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	T S	M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON		M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Claude DULIEU
Beuvrages	Paul Eluard		Suit le sort de			M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON		M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Claude DULIEU
			l'Assemblée		12	M. Jean-Luc Chagnon	2	M. Jean-Claude DOLIEO
Bruay-sur-l'Escaut	Jean Macé		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON		M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Claude DULIEU
Saint-Saulve	Lavoisier		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON		M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Claude DULIEU
		CANT	ON DE BOUC	HAIN				
							_	
Bouchain	de l'Ostrevant		Suit le sort de l'Assemblée			M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS		M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS
Lourches	Voltaire		Suit le sort de l'Assemblée			M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS		M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS
		CANTON DE	CONDE-SUF	R-L'ESCAUT				
Condé-sur-l'Escaut	Josquin des Près		Suit le sort de l'Assemblée			M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME		M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME
Escautpont	Jean Zay		Suit le sort de l'Assemblée		T S	M. Serge VAN DER HOEVEN M. René CHER		M. Serge VAN DER HOEVEN M. Aymeric ROBIN
Fresnes-sur-l'Escaut	Félicien Joly		Suit le sort de l'Assemblée			M. Serge VAN DER HOEVEN M. René CHER		M. Serge VAN DER HOEVEN M. Aymeric ROBIN
Vieux-Condé	Jean Jaurès		Suit le sort de l'Assemblée			M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME		M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME

COLLEGES	PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARRONDISSEM	IENT DE V	ALENCIENN	IES	S		
		CAN	NTON DE DEN	IAIN				
Denain	Bayard	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement	Т	M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES		M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
Denain	Turgot		Suit le sort de l'Assemblée			M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES		M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
Denain	Villars		Suit le sort de l'Assemblée			M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES		M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
Douchy-les-Mines	Emile Littré		Suit le sort de l'Assemblée			M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES		M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
Escaudain	Félicien Joly		Suit le sort de l'Assemblée			M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES		M. Michel LEFEBVRE M. Albert DESPRES
		CANTON DE SAINT	-AMAND-LES	-EAUX (Rive Dr	oite	)		
Mortagne-du-Nord	Fernig		Suit le sort de l'Assemblée			M. René CHER M. Eric RENAUD		M. Aymeric ROBIN M. Eric RENAUD
Raismes	Germinal		Suit le sort de l'Assemblée			M. René CHER M. Eric RENAUD		M. Aymeric ROBIN M. Eric RENAUD
		CANTON DE SAINT-	AMAND-LES-	EAUX (Rive Gau	ıch	e)		
Saint-Amand-les-Eaux	Marie Curie		Suit le sort de l'Assemblée			M. Eric RENAUD M. René CHER		M. Eric RENAUD M. Aymeric ROBIN
Saint-Amand-les-Eaux	Moulin Blanc		Suit le sort de l'Assemblée			M. Eric RENAUD M. René CHER		M. Eric RENAUD M. Aymeric ROBIN

COLLEGES	S PUBLICS	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARRONDISSEM	IENT DE V	ALENCIENN	IES	S		
		CANTON D	E VALENCIE	NNES-EST				
Marly	Alphonse Terroir	Articles R421-14 et R421-33 du Code de l'Education Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Titulaire (Conseiller Général du canton concerné) et 1 Suppléant par établissement		M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN		M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
Onnaing	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée			M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN		M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
Quiévrechain	Jehan Froissart		Suit le sort de l'Assemblée			M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN		M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
Valenciennes	Charles Eisen		Suit le sort de l'Assemblée			M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN		M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
Valenciennes	Watteau		Suit le sort de l'Assemblée			M. Fabien THIEME M. Serge VAN DER HOEVEN		M. Fabien THIEME M. Jean-Claude DULIEU
		CANTON DE	VALENCIEN	INES-NORD				
Petite-Forêt	Gilles de Genne		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Luc CHAGNON (le 15/12/2008) M. Jacques MARISSIAUX (le 15/12/2008)		M. Jean-Claude DULIEU M. Fabien THIEME
Wallers	Jean Moulin		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Luc CHAGNON M. Jacques MARISSIAUX		M. Jean-Claude DULIEU M. Fabien THIEME
Valenciennes	Chasse Royale		Suit le sort de l'Assemblée			M. Jean-Luc CHAGNON M. Jacques MARISSIAUX	ı	M. Jean-Claude DULIEU M. Fabien THIEME

COLLEGES PUBLICS		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	qualité	Anciens représentants	qualité	Nouveaux représentants
		ARRONDISSEM	IENT DE V	ALENCIENN	IES	6		
		CANTON D	E VALENCIEI	NES-SUD				
Aulnoy-lez-Valenciennes	Madame d'Epinay		Suit le sort de l'Assemblée			M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES	1	M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES
Thiant	Jean-Jacques Rousseau		Suit le sort de l'Assemblée			M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES		M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES
Trith-Saint-Léger	Paul Langevin		Suit le sort de l'Assemblée		1	M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES	1	M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES
Valenciennes	Jean-Baptiste Carpeaux		Suit le sort de l'Assemblée		ı	M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES	1	M. Norbert JESSUS M. Albert DESPRES

# Représentation au sein du conseil d'administration des collèges privés sous contrat d'association

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Général, si l'Assemblée Départementale le confirme, est représenté par le Conseiller Général du canton concerné.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

n° 9

### DSAD/2011/275 OBJET:

# REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES COLLEGES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

L'article L442-8 du Code de l'Education dispose que chaque établissement privé sous contrat d'association à l'enseignement public passé avec l'Etat prévoit la participation d'un représentant du Département aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur son budget.

Lors de sa réunion du 15 avril 1985, le Conseil Général a adopté le principe de sa représentation par le Conseiller Général du canton concerné.

Suite au renouvellement partiel de l'Assemblée Départementale, de nouvelles désignations doivent être effectuées.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de confirmer le principe de représentation décidé par le Conseil Général, lors de la réunion du 15 avril 1985;
- de désigner ses représentants au sein du conseil d'administration des collèges privés sous contrat d'association, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein du conseil d'administration des collèges privés sous contrat d'association, conformément au tableau joint en annexe.

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants			
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE								
	CANTON D'AVESNES-SUR-HELPE-SUD								
Avesnes-sur-Helpe	Sainte-Thérèse	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Jean-Jacques ANCEAU	M. Jean-Jacques ANCEAU			
			CANTON DE BA	VAV					
			CANTON DE DA	VAI					
Bavay	Notre-Dame de l'Assomption		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean JAROSZ	M. Jean JAROSZ			
			CANTON DE BERLA	MONT					
			CANTON DE BEREA	AIMON I					
Aulnoye-Aymeries	Sainte-Jeanne d'Arc		Suit le sort de l'Assemblée		M. Bernard BAUDOUX	M. Bernard BAUDOUX			
			CANTON DE MAUBEU	GE-NORD					
			OAITI OT DE INFODES						
Jeumont	Sainte-Bernadette		Suit le sort de l'Assemblée		M. Rémi PAUVROS	M. Rémi PAUVROS			
			CANTON DE MAUBEU	ICE SUD					
			CANTON DE MAUDE	JGE-30D					
Maubeuge	Notre-Dame de Grâce		Suit le sort de l'Assemblée		M. Philippe DRONSART	M. Philippe DRONSART			
			CANTON DE TRE	LON					
			Similar DE III.						
Fourmies	Saint-Pierre		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Luc PERAT	M. Jean-Luc PERAT			

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants			
	ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI								
			CANTON DE CAMBI	RAI-EST					
Cambrai	Jeanne d'Arc	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	Mme Brigitte GUIDEZ	M. Nicolas SIEGLER			
			OLUTOU DE OL	- DV					
			CANTON DE CL	ARY					
Villers-Outréaux	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Guy BRICOUT	M. Guy BRICOUT			
	CANTON DE SOLESMES								
Solesmes	Saint-Michel		Suit le sort de l'Assemblée		M. Georges FLAMENGT	M. Georges FLAMENGT			

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants				
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI									
	CANTON DE DOUAI-NORD									
Douai	Saint-Jean	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Jacques MICHON	M. Jacques MICHON				
Douai	Sainte-Clotilde		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques MICHON	M. Jacques MICHON				
			CANTON DE DOU	AI-SUD						
Aniche	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Laurent HOULLIER	M. Alain BRUNEEL				
			CANTON DE MARCH	HIENNES						
Somain	Sainte-Anne		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude QUENNESSON	M. Jean-Claude QUENNESSON				
	CANTON D'ORCHIES									
Orchies	Notre-Dame de la Providence		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Luc DETAVERNIER	M. Jean-Luc DETAVERNIER				

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants				
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE									
	CANTON DE BAILLEUL-NORD-EST									
Nieppe	Saint-Martin	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Michel VANDEVOORDE	M. Michel VANDEVOORDE				
Bailleul	Immaculée Conception		Suit le sort de l'Assemblée		M. Michel GILLOEN	M. Michel VANDEVOORDE				
			CANTON DE BER	GUES						
Bergues	Saint-Winoc		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Monique DENISE	M. André FIGOUREUX				
			CANTON DE BOUR	BOURG						
Bourbourg	Notre-Dame		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Pierre DECOOL	M. Jean-Pierre DECOOL				
Watten	Sacré-Coeur		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Pierre DECOOL	M. Jean-Pierre DECOOL				
			CANTON DE CAS	SSEL						
Cassel	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. René DECODTS	M. Stéphane DIEUSAERT				
			CANTON DE COUDEKERO	UE-BRANCHE						
Coudekerque-Branche	de la Salle		Suit le sort de l'Assemblée		M. Joël CARBON	M. Joël CARBON				
Dunkerque	Fénelon		Suit le sort de l'Assemblée		M. Joël CARBON	M. Joël CARBON				
Dunkerque	Notre-Dame des Dunes		Suit le sort de l'Assemblée		M. Joël CARBON	M. Joël CARBON				

			CANTON DE DUNKERO	UE-OUEST				
Saint Pol sur Mer	du Sacré-Coeur	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	Mme Marie FABRE	Mme Marie FABRE		
			CANTON DE GRANDI	E-SYNTHE				
Grande-Synthe	René Bonpain		Suit le sort de l'Assemblée		M. Roméo RAGAZZO	M. Roméo RAGAZZO		
			CANTON DE GRAV	ELINES				
Gravelines	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude DELALONDE	M. Bertrand RINGOT		
			CANTON DE HAZEBRO	UCK-NORD				
Hazebrouck	Saint-Jacques		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Pierre ALLOSSERY	M. Jean-Pierre ALLOSSERY		
			CANTON D'HONDS	СНООТЕ				
Hondschoote	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean SCHEPMAN	M. Jean SCHEPMAN		
			CANTON DE MER	VILLE				
Estaires	du Sacré-Coeur		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques PARENT	M. Jacques PARENT		
Merville	Saint-Robert		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques PARENT	M. Jacques PARENT		
			CANTON DE STEEV	OORDE				
Steenvoorde	Notre-Dame de Lourdes		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Marc GOSSET	M. Jean-Marc GOSSET		
	CANTON DE WORMHOUT							
Wormhout	Notre-Dame		Suit le sort de l'Assemblée		M. Patrick VALOIS	M. Patrick VALOIS		

COLL	EGES PRIVES	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants		
ARRONDISSEMENT DE LILLE								
			CANTON D'ARM	ENTIERES				
Armentières	Saint-Charles	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Bernard HAESEBROECK	M. Bernard HAESEBROECK		
Armentières	Saint-Jude		Suit le sort de l'Assemblée		M. Bernard HAESEBROECK	M. Bernard HAESEBROECK		
			CANTON DE LA	BASSEE				
La Bassée	Notre-Dame		Suit le sort de l'Assemblée		M. Philippe WAYMEL	M. Philippe WAYMEL		
			CANTON DE C	YSOING				
Cysoing	Notre-Dame		Suit le sort de l'Assemblée		M. Luc MONNET	M. Luc MONNET		
			CANTON DE HAU	JBOURDIN		ı		
Haubourdin	La Sagesse		Suit le sort de l'Assemblée		M. Daniel RONDELAERE	M. Daniel RONDELAERE		
			CANTON DE L	ANNOY				
Hem	Saint-Paul		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Jocya VANCOILLIE	Mme Joëlle COTTENYE		
			CANTON DE LILL	E-CENTRE				
Lille	Saint-Paul		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Martine FILLEUL	Mme Martine FILLEUL		
			CANTON DE LI	LLE-EST				
Lille	Sainte-Claire		Suit le sort de l'Assemblée		M. Bernard DEROSIER	M. Frédéric MARCHAND		
Hellemmes-Lille	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée CANTON DE LIL	I E NOPD	M. Bernard DEROSIER	M. Frédéric MARCHAND		
			CANTON DE LIL	LL-NORD				
La Madeleine	Saint-Jean		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude DEBUS	M. Jean-Claude DEBUS		
Lille	Notre-Dame de la Paix		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude DEBUS	M. Jean-Claude DEBUS		
Lille	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Claude DEBUS	M. Jean-Claude DEBUS		

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants						
	ARRONDISSEMENT DE LILLE											
CANTON DE LILLE-NORD-EST												
Mons-en-Baroeul	Lacordaire	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	Mme Betty GLEIZER	Mme Alexandra LECHNER						
			CANTON DE LILI	FOURET								
			CANTON DE LILI	LE-UUEST								
Lambersart	Dominique Savio		Suit le sort de l'Assemblée		M. Olivier HENNO	M. Olivier HENNO						
Lambersart	Sainte-Odile		Suit le sort de l'Assemblée		M. Olivier HENNO	M. Olivier HENNO						
Saint-André	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Olivier HENNO	M. Olivier HENNO						
			CANTON DE LILLE	CUD OUTCT								
			CANTON DE LIELE	-50D-00E51								
Lille	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Patrick KANNER	M. Patrick KANNER						
Lille	Saint-Pierre - Saint-Nicolas		Suit le sort de l'Assemblée		M. Patrick KANNER	M. Patrick KANNER						
Lille	Thérèse d'Avila		Suit le sort de l'Assemblée		M. Patrick KANNER	M. Patrick KANNER						
			CANTON DE I	OMME								
			CANTON DE I	LOWINE								
Beaucamps-Ligny	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Roger VICOT	M. Roger VICOT						
			CANTON DE MARCQ	-EN-BAROEUL								
Bondues	La Croix Blanche		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-René LECERF	M. Jean-René LECERF						
Marcq-en-Baroeul	de Marcq		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-René LECERF	M. Jean-René LECERF						
Marcq-en-Baroeul	Ecole Active Bilingue Jeannine Manuel		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-René LECERF	M. Jean-René LECERF						

COLL	EGES PRIVES	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants				
			ARRONDISSEMEI							
CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE										
Comines	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques HOUSSIN	M. Jacques HOUSSIN				
Pérenchies	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jacques HOUSSIN	M. Jacques HOUSSIN				
CANTON DE ROUBAIX-CENTRE										
Roubaix	Jeanne d'Arc	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Renaud TARDY	M. Renaud TARDY				
Roubaix	Pascal		Suit le sort de l'Assemblée		M. Renaud TARDY	M. Renaud TARDY				
Roubaix	Saint Exupéry		Suit le sort de l'Assemblée		M. Renaud TARDY	M. Renaud TARDY				
Roubaix	Saint-Michel		Suit le sort de l'Assemblée		M. Renaud TARDY	M. Renaud TARDY				
			CANTON DE ROU	IRAIX.FST						
			CANTON DE NOC	PENIN-EST						
Wattrelos	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Bernard CARTON	M. Mehdi MASSROUR				
			CANTON DE ROU	BAIX-NORD						
Roubaix	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Alain FAUGARET	M. Alain FAUGARET				

COLL	EGES PRIVES	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants				
ARRONDISSEMENT DE LILLE										
CANTON DE SECLIN-NORD										
Lesquin	Charlemagne		Suit le sort de l'Assemblée		M. Dany WATTEBLED	M. Dany WATTEBLED				
Seclin	Immaculée Conception		Suit le sort de l'Assemblée		M. Dany WATTEBLED	M. Dany WATTEBLED				
			CANTON DE TOUR	COING-NORD						
Halluin	du Sacré-Coeur		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Marie DEROO	Mme Marie DEROO				
Linselles	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Marie DEROO	Mme Marie DEROO				
Tourcoing	Charles de Foucauld		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Marie DEROO	Mme Marie DEROO				
			CANTON DE TOURCO	ING-NORD-EST						
Neuville-en-Ferrain	Saint-Joseph		Suit le sort de l'Assemblée		M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO				
Tourcoing	Cardinal Liénart		Suit le sort de l'Assemblée		M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO				
		1 4 5 1 1 4 4 2 2 1 2 1 1	CANTON DE TOURCO	ING-NORD-EST						
Tourcoing	Charles Péguy	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO				
Tourcoing	Saint-Thomas (Fusion des collèges Notre-Dame et Sacré-Cœur)		Suit le sort de l'Assemblée		M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO				
Tourcoing	Notre-Dame Immaculée		Suit le sort de l'Assemblée		M. Vincent LANNOO (le 5/07/2010)	M. Vincent LANNOO				

COLLEGES PRIVES		Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants			
ARRONDISSEMENT DE LILLE									
	CANTON DE VILLENEUVE-D'ASCQ-NORD								
Villeneuve-d'Ascq	Communautaire		Suit le sort de l'Assemblée		M. Didier MANIER	M. Didier MANIER			
			CANTON DE VILLENEU	VE-D'ASCQ-SUD					
Villeneuve-d'Ascq	Saint-Adrien		Suit le sort de l'Assemblée		Mme Monique LEMPEREUR	Mme Monique LEMPEREUR			

COLLE	EGES PRIVES	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Nouveaux représentants					
	ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES										
CANTON D'ANZIN											
Saint-Saulve	Notre-Dame	Article L442-8 du Code de l'Education Convention de partenariat - Règles édictées par le Conseil Général lors de sa réunion du 15 avril 1985	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général par établissement (Conseiller Général du canton concerné)	M. Jacques MARISSIAUX	M. Jacques MARISSIAUX					
			CANTON DE DEN	IAIN							
Denain	Saint-Vincent		Suit le sort de l'Assemblée		M. Michel LEFEB∀RE	M. Michel LEFEBVRE					
		CANTO	N DE SAINT-AMAND-LES-	EAUX (rive gauche)							
Saint-Amand-les-Eaux	Notre-Dame des Anges		Suit le sort de l'Assemblée		M. Eric RENAUD	M. Eric RENAUD					
			CANTON DE VALENCIE	NNES-EST							
Sebourg	Sainte-Anne		Suit le sort de l'Assemblée		M. Fabien THIEME	M. Fabien THIEME					
			CANTON DE VALENCIEN	INES-NORD							
Valenciennes	Saint-Jean-Baptiste de la Salle		Suit le sort de l'Assemblée		M. Jean-Luc CHAGNON	M. Jean-Claude DULIEU					
			CANTON DE VALENCIE	NNES-SUD							
Valenciennes	Sainte-Marie		Suit le sort de l'Assemblée		M. Norbert JESSUS	M. Norbert JESSUS					

#### Représentation au sein du conseil d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Monsieur le Président précise que, si l'Assemblée Départementale le confirme, la représentation du Conseil Général est effectuée par le Conseiller Général du canton concerné et, dans certains établissements, par un ou deux Conseillers Généraux supplémentaires. Il propose de conserver cette règle.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

**N° 10** 

## DSAD/2011/278 OBJET:

#### REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux, qui relèvent d'une seule commune ou d'un seul département, comprend douze membres dont trois représentants des départements qui supportent, en tout ou partie, les frais de prise en charge des personnes accueillies, élus par leur assemblée délibérante.

Suite au renouvellement partiel de l'Assemblée

Départementale, il convient de désigner au sein du conseil d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes un à trois Conseillers Généraux par établissement. Lors de sa réunion du 15 avril 1985, le Conseil Général a adopté le principe de sa représentation par le Conseiller Général du canton concerné.

Toutefois, si le Conseiller Général du canton est également Maire de la commune siège de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, il lui appartient de choisir entre sa représentation en qualité de Maire et donc de Président du conseil d'administration, ou sa représentation au titre du Conseil Général et donc de simple administrateur.

#### Je propose au Conseil Général :

- de confirmer le principe de représentation décidé par le Conseil Général, lors de la réunion du 15 avril 1985;
- de procéder à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, conformément au tableau joint au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein du conseil d'administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, conformément au tableau joint en annexe.

#### <u>Textes de référence :</u>

#### Articles R315-6 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles Règles édictées par le CG lors de sa réunion du 15/04/1985

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants				
	ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE									
			CANTON D'AV	ESNES-SUR-HELPE - SUD						
SAINS-DU-NORD	La Roseraie	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT	Le Conseiller Général du canton et 2 Conseillers Généraux	M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean-Luc PERAT M. Alain POYART				
			CAN	TON DE BAVAY						
BAVAY	Villa Senecta	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean JAROSZ M. Bernard BAUDOUX M. Joël WILMOTTE				
			CANTON	DE LANDRECIES						
LANDRECIES	Résidence du Pays de Mormal	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton	M. André DUCARNE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M.Bernard DELVA M. Michel MANESSE				
			CANT	ON DE TRELON						
TRELON	Château des Carmes	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU				
WIGNEHIES	Les Vertes Années	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Luc PERAT M. Jean-Jacques ANCEAU M. Alain POYART				

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants		
			ARRONDISS	EMENT DE CAMBRAI				
			CANTO	N DE SOLESMES				
SOLESMES	Résidence ''Soleil d'Automne''	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Georges FLAMENGT M. Laurent COULON	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Georges FLAMENGT M. Laurent COULON		
	ARRONDISSEMENT DE DOUAI							
			CANTON	DE MARCHIENNES				
MARCHIENNES	Résidence ''Emile Dubois''	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Claude QUENNESSON M. Jacques MICHON		
			CANT	ON D'ORCHIES				
ORCHIES	Résidence ''Marguerite de Flandre''	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Luc MONNET	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Erick CHARTON M. Luc MONNET		

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants			
	ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE								
			CANTON DE	BAILLEUL-NORD-EST					
NIEPPE	Résidence ''Marguerite de Flandre''	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Betty GLEIZER M. Michel GILLOEN M. Jean-Pierre ALLOSSERY	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Michel GILLOEN M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Jean-Marc GOSSET			
STEENWERCK	Résidence "Abbé Lefrançois"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Michel VANDEVOORDE Mme Françoise POLNECQ M. Jacques PARENT	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Michel VANDEVOORDE Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Marc GOSSET			
			CANTON DE	BAILLEUL-SUD-OUEST					
VIEUX-BERQUIN	EHPAD intercommunal de Flandre Intérieure (Fusion Meteren et Vieux Berquin)	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et 2 Conseillers Généraux	M. Michel GILLOEN (Pour Meteren et Vieux Berquin) M. Jacques PARENT (Pour Meteren et Vieux Berquin) M. Jean-Marc GOSSET (Pour Meteren)	Le Conseiller Général du canton et 2 Conseillers Généraux	M. Michel GILLOEN M. Jacques PARENT M. Jean-Marc GOSSET			
			CANTO	ON DE BERGUES					
BERGUES	Résidence Saint Jean	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et 2 Conseillers Généraux	Mme Monique DENISE M. Jean SCHEPMAN M. Joël CARBON	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. André FIGOUREUX M. Jean SCHEPMAN M. Joël CARBON			
			CANTON	DE BOURBOURG					
BOURBOURG	Résidence "Olivier Varlet"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Pierre DECOOL M. Patrick VALOIS	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Pierre DECOOL M. Bertrand RINGOT			
			CANT	ON DE CASSEL					
CASSEL	Résidence des hauts de Flandre	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Pierre ALLOSSERY M. Michel VANDEVOORDE Mme Françoise POLNECQ	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Stéphane DIEUSAERT Mme Françoise POLNECQ			

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants			
	CANTON DE DUNKERQUE-EST								
BRAY-DUNES	Résidence "Aigue Marine"	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Danièle THINON M. Jean-Pierre DECOOL	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Alain VANWAEFELGHEM M. Joël CARBON M. Jean-Pierre DECOOL			
			CANTON	DE GRAVELINES					
GRAVELINES	Résidence Les Oyats	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Claude DELALONDE M. Roméo RAGAZZO Mme Marie FABRE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Roméo RAGAZZO M. Jean SCHEPMAN			
			CANTON D	'HAZEBROUCK-SUD					
MORBECQUE	Résidence Liévin Petitprez	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Françoise POLNECQ M. Jacques PARENT	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Marc GOSSET			
STEENBECQUE	Résidence Les Myosotis	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Françoise POLNECQ M. Jacques PARENT M. René DECODTS	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Françoise POLNECQ M. Jean-Marc GOSSET			
			CANTON	D'HONDSCHOOTE					
HONDSCHOOTE	Les Maisons de retraite publics d'Hondschoote	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean SCHEPMAN Mme Monique DENISE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean SCHEPMAN M. Patrick VALOIS			
			CANTO	N DE MERVILLE					
ESTAIRES	Les Charmilles	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques PARENT M. Michel VANDEVOORDE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques PARENT M. Stéphane DIEUSAERT			
HAVERSKERQUE	Baronnie du Val de Lys	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jacques PARENT M. Michel GILLOEN Mme Françoise POLNECQ	Le Conseiller Général du canton	M. Jacques PARENT			
LA GORGUE	Résidence de Beaupré	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques PARENT Mme Françoise POLNECQ	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques PARENT M. Stéphane DIEUSAERT			
MERVILLE	Résidence Léon Duhamel	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Michel GILLOEN Mme Françoise POLNECQ	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Michel GILLOEN M. Stéphane DIEUSAERT			

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants				
	CANTON DE STEENVOORDE									
ВОЕЅСНЕРЕ	EHPAD intercommunal de Boeschepe et Godewaersvelde (fusion)	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-Marc GOSSET M. Michel GILLOEN M. René DECODTS	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Marc GOSSET M. Michel GILLOEN				
STEENVOORDE	Résidence des Sept Fontaines	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Marc GOSSET M. Michel GILLOEN	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Marc GOSSET M. Michel GILLOEN				
			CANTO	DE WORMHOUT						
BOLLEZEELE	Résidence Saint-Louis	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Patrick VALOIS M. Jean-Pierre DECOOL M. Jean-Marc GOSSET	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Patrick VALOIS M. Jean-Pierre DECOOL				
ESQUELBECQ	Résidence du Val d'Yser	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Patrick VALOIS M. Jean-Pierre DECOOL M. Jean-Marc GOSSET	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Patrick VALOIS M. Jean-Pierre DECOOL				

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants				
	ARRONDISSEMENT DE LILLE  CANTON D'ARMENTIERES									
			CANTON	DARWENTERES						
ERQUINGHEM-LYS	Résidence Déliot	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Bernard HAESEBROECK M. Michel VANDEVOORDE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Bernard HAESEBROECK M. Jacques HOUSSIN				
HOUPLINES	Fondation Hemi Delerue	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton	M. Bernard HAESEBROECK	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Bernard HAESEBROECK M. Jacques HOUSSIN				
LA CHAPELLE D'ARMENTIERES	Henri Bouchery	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Bernard HAESEBROECK M. Michel VANDEVOORDE M. Roger VICOT	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Bernard HAESEBROECK M. Roger VICOT M. Jacques HOUSSIN				
			CANTO	N DE LA BASSEE						
HERLIES	Résidence Amitiés d'Automne	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Philippe WAYMEL M. Roger VICOT	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Philippe WAYMEL M. Roger VICOT				
SAINGHIN-EN-WEPPES	Résidence de la Vigne	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Philippe WAYMEL M. Roger VICOT	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Philippe WAYMEL M. Gérard BOUSSEMART				
			CANT	ON DE CYSOING						
TEMPLEUVE	Les Résidences de la Pévèle	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc DETAVERNIER M. Jean-Marc GOSSET	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-Luc DETAVERNIER Mme Joëlle COTTENYE				

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants		
CANTON DE LILLE-OUEST								
WAMBRECHIES	Résidence Obert	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Olivier HENNO M. Jacques HOUSSIN		
			CANT	ON DE LANNOY				
HEM	Résidence les Aulnes	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Jocya VANCOILLIE M. Bernard CARTON M. Alain FAUGARET	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Joëlle COTTENYE M. Alain FAUGARET		
			CANTON DE	MARCQ-EN-BAROEUL				
BONDUES	Albert du Bosquiel	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-Claude DEBUS	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER		
MARCQ-EN-BAROEUL	Résidence Les Provinces du Nord	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER		
MARCQ-EN-BAROEUL	Paul Cordonnier	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-Claude DEBUS	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jean-René LECERF Mme Brigitte LHERBIER M. Jean-Claude DEBUS		
			CANTON DE	QUESNOY-SUR-DEULE				
QUESNOY-SUR-DEULE	Les Lys Blancs	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques HOUSSIN M. Philippe WAYMEL	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Jacques HOUSSIN M. Philippe WAYMEL		

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre	Nombre e représentants en 2008  Anciens représentants		Nouveaux représentants				
mandat de représentants en 2008 de représentants en 2011  CANTON DE ROUBAIX-OUEST										
CROIX  Résidence Les Ogiers  Suit le sort de l'Assemblée		Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Bernard HANICOTTE M. Jean-René LECERF M. Jean-Claude DEBUS	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Bernard HANICOTTE M. Jean-René LECERF M. Jean-Claude DEBUS					
CANTON DE SECLIN-SUD										
ANNOEULLIN Charles Desreux Suit le sort de l'Assemblée		Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Gérard BOUSSEMART M. Dany WATTEBLED	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Gérard BOUSSEMART M. Luc MONNET					
			CANTON DI	TOURCOING-NORD						
HALLUIN	Suit le sort Le Conseiller Général du canton de et l'Assemblée 1 Conseiller Général		Mme Marie DEROO M. Alain FAUGARET	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Marie DEROO M. Alain FAUGARET Mme Brigitte LHERBIER					
LINSELLES BOUSBECQUE	Centre Intercommunal de gérontologie	Suit le sort de l'Assemblée	Le Conseiller Général du canton et 1 <u>Conseiller Général</u>	Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	Mme Marie DEROO M.Vincent LANNOO Mme Brigitte LHERBIER				
RONCQ	La Colombe	Suit le sort Le Conseiller Général du canton de et 1'Assemblée 1 Conseiller Général		Mme Marie DEROO M. Vincent LANNOO	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Marie DEROO Mme Brigitte LHERBIER				
			CANTON DE T	OURCOING-NORD-EST						
NEUVILLE-EN-FERRAIN  Résidence La Fleur de l'Age  Suit le sort de l'Assemblée  Le Conseiller Général du canton		M. Vincent LANNOO	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Vincent LANNOO Mme Marie DEROO Mme Brigitte LHERBIER						
CANTON DE TOURCOING-SUD										
MOUVAUX  Résidence La Belle Epoque  Suit le sort de et l'Assemblée  1 Conseiller Général du canton		Mme Brigitte LHERBIER M. Bernard HANICOTTE	Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	Mme Brigitte LHERBIER M. Bernard HANICOTTE						

COMMUNES	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants				
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES										
CANTON D'ANZIN										
ANZIN	ANZIN Résidence Suit le sort de l'Assemblée		Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jacques MARISSIAUX M. Jean-Luc CHAGNON M. Fabien THIEME	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Jacques MARISSIAUX M. Eric RENAUD M. Aymeric ROBIN				
CANTON DE BOUCHAIN										
BOUCHAIN  Résidence Dronsart  Suit le sort de l'Assemblée		Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Albert DESPRES M. Norbert JESSUS M. Michel LEFEBVRE	Le Conseiller Général du canton et <u>2 Conseillers Généraux</u>	M. Albert DESPRES M. Michel LEFEBVRE M. Norbert JESSUS					
	CANTON DE CONDE-SUR-L'ESCAUT									
CONDE-SUR-L'ESCAUT	Maison de retraite		Le Conseiller Général du canton et <u>1 Conseiller Général</u>	M. Serge VAN DER HOEVEN M. Fabien THIEME	Le Conseiller Général du canton	M. Serge VAN DER HOEVEN				

#### <u>Textes de référence :</u> Articles R315-6 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles

COMMUNE	EHPAD	Durée du mandat	Nombre de représentants en 2008	Anciens représentants	Nombre de représentants en 2011	Nouveaux représentants		
DEPARTEMENT DE L'AISNE								
COUCY LE CHÂTEAU	Résidence La Mèche d'argent	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général	Jean-Luc PERAT	1 Conseiller Général	Jean-Luc PERAT		
LA CAPELLE	Vuidet	Suit le sort de l'Assemblée	1 Conseiller Général	Jean-Luc PERAT	1 Conseiller Général	Jean-Luc PERAT		

## Constitution de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours

Monsieur le Président indique que la présidence est confiée à Monsieur Joël CARBON et donne connaissance des candidatures pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours. Il constate l'approbation de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

**N° 11** 

#### DSAD/2011/279 OBJET:

## CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU JURY DE CONCOURS.

L'article 22 du Code des Marchés Publics dispose que lorsqu'il s'agit d'un département, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président du Conseil Général ou son représentant, Président, de cinq membres du Conseil, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et selon les mêmes modalités, des suppléants élus en nombre égal à celui des membres titulaires.

Pour les départements, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues à l'alinéa précédent, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Aux termes de l'article 24 du Code des Marchés Publics, s'agissant du Jury de Concours, il est composé dans les conditions fixées par l'article 22 du même Code, pour ce qui concerne les membres élus.

Suite au renouvellement partiel de l'Assemblée Départementale, il doit être procédé à de nouvelles élections.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- d'élire ses représentants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours, conformément aux tableaux joints au présent rapport.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant élu ses représentants au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours, conformément aux tableaux joints en annexe.

Renouvellement 2011 Conseil Général du Nord COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET JURY DE CONCOURS

No	Instances	Texte de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
1	Commission d'Appel d'Offres	Code des Marchés Publics, article 22	Suit le sort de l'Assemblée	M. le Président (Président de droit) ou son représentant	<u>M</u> . Joël <u>CARBON</u> (Arrêté du 03/04/2008)	<u>M. Joël CARBON</u> (Arrêté du 13/04/2011)
				5 conseillers généraux titulaires	Mme Betty GLEIZER M. Gérard BOUSSEMART M. Philippe LETY M. Michel LEFEBVRE M. Luc MONNET	M. Gérard BOUSSEMART Mme Alexandra LECHNER M. Philippe LETY M. Michel LEFEBVRE M. Luc MONNET
	dernière désignation : 03/04/2008			5 conseillers généraux suppléants	M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean SCHEPMAN Mme Béatrice MULLIER (démissionnaire) M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Marc GOSSET	M. Jean-Marie RUANT M. Michel MANESSE M. Jean SCHEPMAN M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Marc GOSSET
2	Jury de Concours	Code des Marchés Publics, article 24	Suit le sort de l'Assemblée	M. le Président (Président de droit) ou son représentant	<u>M. Joël CARBON</u> (Arrêté du 03/04/2008)	<u>M. Joël CARBON</u> (Arrêté du 13/04/2011)
				5 conseillers généraux titulaires	Mme Betty GLEIZER M. Gérard BOUSSEMART M. Philippe LETY M. Michel LEFEBVRE M. Luc MONNET	M. Gérard BOUSSEMART Mme Alexandra LECHNER M. Philippe LETY M. Michel LEFEBVRE M. Luc MONNET
	dernière désignation : 03/04/2008			5 conseillers généraux suppléants	M. Jean-Jacques ANCEAU M. Jean SCHEPMAN Mme Béatrice MULLIER (démissionnaire) M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Marc GOSSET	M. Jean-Marie RUANT M. Michel MANESSE M. Jean SCHEPMAN M. Serge VAN DER HOEVEN M. Jean-Marc GOSSET

Commission d'Ouverture des Plis compétente en matière de Délégation de Service Public. Fixation des conditions de dépôt des listes

Monsieur le Président indique que ce projet de délibération est établi afin de respecter la procédure prévue au Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que la désignation des Conseillers Généraux appelés à siéger sera effectuée lors de la prochaine réunion du Conseil Général, les listes devant être déposées sous format papier auprès du Président du Conseil Général.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 12

#### DSAD/2011/280 OBJET:

COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS COMPETENTE EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

Les articles L 1411-5 et D 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se rapportant à la délégation de service public, disposent que les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée, lorsqu'il s'agit du Département, par l'autorité habilitée à signer la convention de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Selon les mêmes modalités, il est procédé à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Conformément à l'article D 1411-4 du même Code, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Enfin, aux termes de l'article D 1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes.

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de décider que pour l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis compétente en matière de Délégation de Service Public :
- · les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants);
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants;

 les listes devront être déposées, sous format papier, auprès de Monsieur le Président du Conseil Général – Direction du Secrétariat de l'Assemblée Départementale – au plus tard, deux heures avant l'ouverture de la réunion du Conseil Général au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Commission consultative des services publics du Département du Nord. Désignation des élus et des représentants d'associations locales. Délégation de compétence au Président du Conseil Général en matière de saisine de la commission

Monsieur le Président désigne Monsieur Bernard HAESEBROECK pour la présidence de cette Commission très importante et donne connaissance de la liste des 13 Conseillers Généraux candidats. Il note l'approbation de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 13

#### DM/2011/297 OBJET:

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS DU DEPARTEMENT DU NORD

DESIGNATION DES ELUS ET DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES,

DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE SAISINE DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 29 septembre 2003, le Conseil Général a créé la Commission consultative des services publics du Département du Nord, instituée en application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, lui-même introduit par l'article 5-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui prévoit la création de cette commission dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Cette Commission, dont l'objectif est de donner aux usagers des services publics départementaux la possibilité de s'exprimer sur la définition des politiques locales en matière de service public, est compétente pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle doit être consultée sur tout nouveau projet de création de service public géré tel que prévu à l'alinéa précédent, qu'il s'agisse d'un service public industriel et commercial ou d'un service public administratif.

Elle examine également, chaque année, sur le rapport de son Président, selon les cas, le rapport mentionné à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, établi par le délégataire sur les comptes et la qualité du service, ou le bilan d'activité des services exploités en régie.

Suite aux élections de mars 2011, il convient de renouveler la composition de la Commission.

Présidée par le Président du Conseil Général, elle comprend des membres de l'assemblée départementale et des représentants d'associations locales.

Les membres de l'assemblée départementale doivent être désignés, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Il est également proposé de nommer les représentants des associations locales comme visé ci-dessous.

Par ailleurs, la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit a modifié l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales et a inséré les dispositions suivantes : « Dans les conditions qu'ils fixent, l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant peuvent charger, par délégation, l'organe exécutif de saisir pour avis la Commission des projets précités » sur :

- \* tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil Général ne se prononce,
- \* tout projet de création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- \* tout projet de partenariat avant que le Conseil Général ne se prononce.

Il est donc proposé à l'assemblée départementale d'autoriser Monsieur le Président à saisir la Commission dans ces conditions.

#### Je propose au Conseil Général:

- de ne pas procéder au scrutin secret ;
- de désigner 13 conseillers généraux, dans le principe de la représentation proportionnelle, parmi les membres élus de l'assemblée départementale conformément au tableau joint au présent rapport.
- de nommer les 11 représentants d'association locale

#### suivants:

- \* Monsieur Robert BREHON, titulaire et Monsieur Jean-Christophe LAMPE, suppléant, représentants de l'association UFC-que-choisir,
- \* Monsieur Samuel BAJU, titulaire et Madame Pascale BOURBON, suppléante, représentants de l'association Léo Lagrange Consommation Nord,
- \* Monsieur Yves-Benoît TOULEMONDE, titulaire, représentant départemental de l'Association des paralysés de France (pas de suppléant),
- \* Monsieur Jacques DUSSART, titulaire et Monsieur Gérard DRAPIE, suppléant, représentants de l'association Flandre initiative,
- \* Monsieur Philippe MATHOT, titulaire et Monsieur Franck SEELS, suppléant, représentants de « Je crée en Nord-Pas-de-Calais »,
- \* Monsieur Gilles LAURENT, titulaire et Monsieur Jules HAYOT, suppléant, représentants de l'Union des voyageurs du Nord,
- \* Monsieur Olivier DUTOUR, titulaire et Monsieur Mickaël CAUCHOIS, suppléant, représentants de la Fédération laïque des conseils de parents d'élèves du Nord,
- \* Monsieur Yves DUCROCQ, titulaire et Monsieur Jean-Marie PRUVOT, suppléant, représentants de l'association NORD France Innovation Développement,
- \* Monsieur Grégory SAGEZ, titulaire et Madame Dominique DALLE, suppléante, représentants de l'association ESPACE,
- \* Monsieur David SUES, titulaire et Monsieur Eric FAIDHERBE, suppléant, représentants de l'association Nord actif,
- \* Monsieur Rabah MEZINE, titulaire et Madame Véronique GAULIER, suppléante, représentants de l'association des parents d'élèves de l'enseignement public.
- d'autoriser Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, à saisir la Commission consultative des services publics du Département du Nord pour avis sur :
- \* tout projet de délégation de service public, avant que le Conseil Général ne se prononce,
- \* tout projet de création d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,
- \* tout projet de partenariat avant que le Conseil Général ne se prononce.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité, l'Assemblée Départementale ayant désigné ses représentants au sein de la commission consultative des services publics du Département du Nord, conformément au tableau joint en annexe.

### COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) DU DEPARTEMENT DU NORD

Commission	Textes de référence	Durée du mandat	Nombre de représentants	Anciens représentants	Représentants désignés le 12 avril 2011
Commission Consultative des Services Publics Locaux du département du Nord (CCSPL)	Code Général des Collectivités Territoriales Article L1413-1 Loi n° 2002-276 du 27/02/2002 Article 5-1	Suit le sort de l'Assemblée	M. le Président (Président de droit) ou son représentant	<u>M. Patrick K.ANNER</u> (Arrêté du 12/06/2008)	M. Bernard HAESEBROECK
Demière Désignation : 03/04/2008			13 conseillers généraux	M. Bernard CARTON Mme Delphine BATAILLE M. Joël CARBON M. Renaud TARDY M. Jena-Luc PERAT M. Jacques MARISSIAUX Mme Monique DENISE M. Bernad HAESEBROECK M. Charles BEAUCHAMP M. Jacques MICHON M. Christian POIRET M. René LOCOCHE M. Alain POYART	M. Marc GODEFROY M. Jacques MARISSIAUX Mme Delphine BATAILLE M. Philippe DRONSART Mme Françoise POLNECQ M. Didier MANIER Mme Marie FABRE M. Charles BEAUCHAMP M. Alain BRUNEEL M. Christian POIRET M. Alain POYART M. René LOCOCHE M. Guy BRICOUT

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'il procédera, dans les jours à venir, aux désignations dites « du Président » pour des centaines d'organismes.

## Délégation au Président du Conseil Général pour agir ou défendre en justice au nom du Département

Monsieur le Président indique qu'il est proposé de reconduire la délégation donnée lors du dernier mandat. Il précise qu'à chaque Séance Plénière, il informera, oralement et de manière synthétique, les Conseillers Généraux des contentieux en cours.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 14

## DEAJ/2011/314 OBJET:

# DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL POUR AGIR OU DEFENDRE EN JUSTICE AU NOM DU DEPARTEMENT

La loi du 12 mai 2009 de *simplification et de* clarification du droit et d'allègement des procédures a élargi les possibilités de délégation du Conseil Général au Président du Conseil Général.

Codifiée à l'article L. 3221-10-1 du code général des collectivités territoriales, une disposition particulière de cette loi permet au Président du Conseil Général, par délégation et dans les cas définis par le Conseil Général, d'intenter les actions en justice au nom du Département ou de défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle.

Cette délégation peut être consentie pour la durée du mandat du Président du Conseil Général et peut couvrir l'ensemble des contentieux que connaît la collectivité.

Le Président du Conseil Général doit rendre compte à la plus proche réunion du Conseil Général de l'exercice de cette compétence.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Plénière :

 de déléguer au Président du Conseil Général du Nord la compétence pour intenter les actions en justice au nom du Département ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle dans tous les cas où les juridictions judiciaires ou administratives, de droit commun ou spécialisées sont compétentes, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité.

Observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du revenu minimum d'insertion et du revenu de solidarité active par le Département du Nord, pour la période 2004-2008

Monsieur le Président fait observer que la communication au Conseil Général du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui date de novembre 2010, n'a pas pu être effectuée précédemment compte tenu des élections cantonales de mars dernier, et en application des dispositions du Code des Juridictions Financières.

Monsieur Charles BEAUCHAMP signale que le rapport note que les dépenses liées au versement de l'allocation du RMI ont été supérieures d'environ 240 millions d'euros aux recettes, ce qui a généré également un surcoût en trésorerie à la charge du Département. Il pense que cette observation de la Chambre est très importante pour les actions futures du Département contre l'Etat et ajoute que cela vient contredire les affirmations du Préfet et de Monsieur Jean-René LECERF.

Monsieur le Président précise que Monsieur le Préfet ne contestait pas le décalage, mais indiquait qu'il n'avait pas les moyens d'assumer la responsabilité de l'Etat en la matière.

Monsieur le Président se félicite que ce rapport confirme la bonne foi du Département. Il rappelle, toutefois, ses propos de tout à l'heure s'agissant de la question prioritaire de constitutionnalité et souligne ainsi que le rapporteur du Conseil d'Etat estime que les textes sont appliqués en l'espèce, même si la conséquence est de mettre en péril l'équilibre financier des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-René LECERF se réjouit de la mise en place des questions prioritaires de constitutionnalité.

Monsieur LECERF note qu'il y a des observations intéressantes dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, notamment sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux

le projet de délibération relatif au rapport suivant :

N° 15

DEAJ/2011/316 OBJET:

OBSERVATIONS DEFINITIVES ARRETEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU REVENU MINIMUM D'INSERTION ET DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE PAR LE DEPARTEMENT DU NORD, POUR LA PERIODE 2004-2008

Le 24 novembre 2010, le Président du Conseil Général a reçu de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes du Nord-Pas-de-Calais les observations définitives de sa juridiction sur la gestion du revenu minimum d'insertion et du revenu de solidarité active par le Département du Nord pour la période de 2004 à 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, ces observations devaient être communiquées par l'exécutif de la collectivité à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Toutefois, compte tenu des élections cantonales de mars 2011, et en application des dispositions des articles L. 243-5 et R. 241-18-1 du Code des Juridictions Financières, la procédure a été suspendue du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 28 mars 2011.

Je propose donc au Conseil Général :

 de débattre des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Général prend acte des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du revenu minimum d'insertion et du revenu de solidarité active par le Département du Nord de 2004 à 2008.

Observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Département du Nord pour la période 2005-2009

Monsieur le Président soumet aux Conseillers Généraux

le projet de délibération relatif au rapport suivant :

**N° 16** 

## DEAJ/2011/315 OBJET:

OBSERVATIONS DEFINITIVES ARRETEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT DU NORD POUR LA PERIODE 2005-2009

Le 25 novembre 2010, le Président du Conseil Général a reçu de Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes du Nord-Pas-de-Calais les observations définitives de sa juridiction sur la gestion du Département du Nord pour la période de 2005 à 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, ces observations devaient être communiquées par l'exécutif de la collectivité à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Toutefois, compte tenu des élections cantonales de mars 2011, et en application des dispositions des articles L. 243-5 et R. 241-18-1 du Code des Juridictions Financières, la procédure a été suspendue du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 28 mars 2011.

Je propose donc au Conseil Général :

 de débattre des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

Le Conseil Général prend acte des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Département du Nord pour la période 2005-2009.

Monsieur le Président signale qu'il n'y a pas eu d'opposition à la composition des Commissions et précise que les listes sont donc considérées comme ayant reçu ratification du Conseil Général.

Monsieur le Président indique que la première réunion de la Commission Permanente aura lieu le 23 mai prochain.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'en lien avec les Présidents de Groupe, il souhaite, après la rentrée de septembre, avoir un débat politique de fond, à partir d'un ou deux rapports, au sein de la Commission Permanente.

Monsieur le Président souligne que la Séance Plénière du 20 juin prochain portera sur l'adoption du Compte Administratif 2010, le projet de collège numérique et le contrat de territoire pour le Cambrésis.

Monsieur le Président annonce que, lors de la Séance

Plénière du 4 juillet 2011, une délibération cadre à caractère stratégique fera l'objet d'un débat de politique générale au sein de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président fait observer que la Commission Permanente se réunira également le 11 juillet.

Monsieur le Président indique que l'installation des Commissions aura lieu le 15 avril et ajoute que celles-ci se réuniront les 2, 3 et 4 mai prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15 heures 50.

Nicolas SIEGLER

Patrick KANNER

Secrétaire de Séance

Président du Conseil Général